Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 0170036
Centre d'intérêt: 74

Alain, Michel.

Analyse du projet CPL2 : rapport présenté au Ministère de l'éducation du Québec, octobre 1977 / par Michel Alain... [et al.] ; [pour l'] ENAP. -- [Québec] : Direction générale du développement pédagogique, 1978.
xix, [ii], 330 p. ; 28 cm. -- (Etudes et documents / Ministère de l'éducation du Québec. Enseignement primaire et secondaire)

Code: 16-0115. Bibliographie: p. [xxi].

Cote Dewey: 371.14'09714/A317a Cote LC: LB/2844.1

Descripteur(s): *Didactique de l'anglais *Didactique du français *Conseiller pédagogique *Langue seconde *Financement *Formation du personnel *Perfectionnement des professionnels *Questionnaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *CPL2 (Projet)

Etude sur les conseillers pédagogiques en langue seconde (CPL2) des niveaux primaire et secondaire. Dans le prolongement d'une première recherche, **Analyse des activités des CPL2** (ENAP, 1976), ce document vise trois objectifs: établir une définition-type des tâches prioritaires des CPL2, définir des objectifs premiers de formation et de perfectionnement des CPL2 et formuler des critères de sélection pour ces postes, préciser certains effets du mode actuel de financement du projet CPL2 sur le statut d'emploi et la charge de travail des CPL2. Il ne constitue pas une évaluation normative du projet.

Trois questionnaires (reproduits en annexe) ont été élaborés, destinés aux enseignants en langue seconde du primaire et du secondaire, aux CPL2 et à leurs supérieurs immédiats. Ils ont été envoyés par la poste en mai et juin 1977. L'échantillon a été stratifié selon le niveau d'enseignement, le secteur linguistique et le type de région visée. Sur les 1000 enseignants du primaire et les 1000 du secondaire retenus, 500 ont répondu (taux de 19,1% au primaire et de 30,9% au secondaire); tous les CPL2 (73 réponses, taux de 48,7%) et leurs supérieurs (40 réponses, taux de 32%) ont également été interrogés. Le logiciel SPSS a servi au traitement des données. L'analyse de variance, le test de Duncan et le test du chi-carré ont été utilisés. Le seuil de signifiance a été fixé à 95%.

Tout le chapitre VII, plus de 30 pages, est consacré à l'exposé des résultats de l'enquête et à la formulation de recommandations ayant trait aux quatre points qui faisaient l'objet de cette recherche: satisfaction, tâches, perfectionnement, financement.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 0170035

Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170036

ÉTUDES et DOCUMENTS

enseignement primaire et secondaire

ANALYSE DU PROJET CPL_2

ENAP

Service de la Recherche
1035, de Lachevrotière
8e étage
Québec, G1R 5A5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

7677-558

Code: 16-0115

Dépôt légal – 1er trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

E D U Q 8170036

ENAP

analyse du projet CPL_2

Service de la Recherche
4035, de Lachevrotière
8e étage
Québec, G1R 5A5

PAR
MICHEL ALAIN
MARIE-ANDRÉE BUSSIÈRE
ROLAND FOUCHER
GERMAIN JULIEN

Rapport présenté au ministère de l'Éducation du Québec
Octobre 1977

Dépôt légal — 1er trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

"ETUDES ET DOCUMENTS"

"Etudes et Documents" est une série de publications du Service de Recherche et Expérimentation de la Direction générale du Développement pédagogique (D.G.D.P.) dont le but est de présenter les résultats des recherches effectuées aussi bien au Service de Recherche que dans les commissions scolaires qui participent au programme de "Recherche et Expérimentation dans les commissions scolaires".

Les documents publiés dans cette série se veulent des instruments de travail et de réflexion et ne sauraient être interprétés comme étant l'expression ou l'affirmation d'une politique du ministère de l'Education.

MEMBRES DE L'EQUIPE DE RECHERCHE

Michel Alain

Marie-Andrée Bussière

Hélène Garon, secrétaire

Consultants

Claude Angers

Statisticien, ENAP

Roland Foucher

Psychologue industriel

Professeur au département d'administration, U.Q.A.M.

Directeur de la recherche CPL2

Germain Julien

Chargé de projets

Direction de la recherche

ENAP

MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF

Raymond F. Costello

Responsable des programmes d'anglais langue seconde

Service des programmes (DGEES)

Ministère de l'Education

Monique Daigle

Conseiller linguistique

Ministère de l'Education

Marc Desroches

Coordonnateur de l'évaluation et du perfectionnement

Commission des écoles catholiques de Québec

Paul Emond

Conseiller en perfectionnement

Centre de perfectionnement des administrateurs du secteur de l'Education

Ecole nationale d'administration publique

Roger Langlois

Directeur du Service de la Recherche

Direction générale du développement pédagogique

Ministère de l'Education

Marguerite Morency

Responsable des programmes de français langue seconde

Service des programmes (DGEES)

Ministère de l'Education

AVANT-PROPOS

Ce rapport fait suite à une étude portant sur le projet CPL2 effectuée à l'Ecole nationale d'administration publique auprès de plus de six cents (600) personnes.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les enseignants en langue seconde, les conseillers pédagogiques et leurs "supérieurs" immédiats dans les commissions scolaires qui ont bien voulu prêter leur concours aux fins de cette recherche. Nous remercions les membres du comité consultatif et les personnes du ministère de l'Education qui ont bien voulu nous aider en nous fournissant les renseignements indispensables à cette recherche.

Nous espérons que cette étude contribuera à apporter une amélioration des services offerts par les conseillers pédagogiques en langue seconde.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS ix

TABLE DES MATIERES xi

BIBLIOGRAPHIE xxi

INTRODUCTION 1

A. Sujet de l'étude 3

B. Cadre d'analyse de la recherche 7

C. Limites de l'étude 16

D. Hypothèses de recherche 17

CHAPITRE I. Méthodologie de l'étude 19

Introduction 21

A. Les instruments de cueillette des données 22

1. Questionnaire adressé aux enseignants en langue seconde 22

2. Questionnaire destiné aux CPL2 23

3. Questionnaire adressé aux "supérieurs" des CPL2 23

B. Les populations à interroger 24

1. Les enseignants en langue seconde 24

2. Les conseillers pédagogiques en langue seconde 25

3. Les "supérieurs" immédiats des CPL2 27

C. La méthode d'échantillonnage 27

D. Le traitement des données 29

CHAPITRE II. Principales caractéristiques des répondants . . . 31

Introduction 33

A. Les enseignants en langue seconde 33

1. Caractéristiques reliées à la structure 33

2. Caractéristiques personnelles 38

3. Caractéristiques professionnelles 42

B. Les conseillers pédagogiques en langue seconde 47

1. Caractéristiques reliées à la structure 47

2. Caractéristiques personnelles 52

3. Caractéristiques professionnelles 52

C. Les "supérieurs" immédiats des CPL2 53

1. Caractéristiques reliées à la structure 54

2. Caractéristiques professionnelles 55

CHAPITRE III. Satisfaction des enseignants en langue seconde . 57

Introduction 59

A. Vue d'ensemble des résultats soumis à l'analyse factorielle 61

1. Description des facteurs 61

2. Description des résultats 62

3. Sommaire 66

B. Analyse différentielle selon les variables indépendantes retenues 67

1. Selon le niveau d'enseignement 71

2. Selon les régions administratives 74

3. Selon le diplôme détenu par les répondants 77

C. Résumé des résultats 78

D. Recommandations 79

CHAPITRE IV. Les tâches des CPL2 81

Introduction 83

A. Analyse globale des réponses des enseignants en langue seconde 84

B. Analyse globale des réponses des "supérieurs" des CPL2 88

C. Analyse globale des réponses des CPL2 91

D. Analyse différentielle des réponses des CPL2 94

1. Perception de la réalité 94

2. Désirs des CPL2 96

E. Analyse différentielle des réponses des enseignants 98

1. Selon la région administrative 103

2. Selon le niveau d'enseignement 107

3. Selon la scolarité des enseignants 109

F. Résumé des résultats et conclusions 111

G. Recommandations 113

1. Description des tâches 117

2. Clarification des attentes 119

3. Tâches prioritaires 120

4. Intégration du travail des CPL2 à un modèle global d'intervention 124

CHAPITRE V. Le perfectionnement et la formation des CPL2 . . . 125

Introduction 127

A. Tâches des CPL2 132

B. Besoins spécifiques de perfectionnement des CPL2 . . . 132

C. Qualifications exigées des CPL2 133

1. Exigences formulées par les enseignants 133

2. Exigences formulées par les CPL2 139

3. Exigences formulées par les "supérieurs" 142

D. Perceptions des CPL2 à l'égard de leurs besoins de perfectionnement 144

1. Analyse globale des résultats 146

2. Analyse différentielle des résultats 148

E. Etude des diplômes des CPL2 150

F. Résumé des résultats et conclusions 153

G. Recommandations 156

1. Programme de formation et de perfectionnement des CPL2 156

2. Perfectionnement s'inscrivant dans le cadre d'un plan global de développement 161

CHAPITRE VI. Le financement du projet CPL2 167

Introduction 169

A. La situation vécue par les enseignants 170

1. Analyse globale 170

2. Analyse différentielle 171

B. La situation vécue par les conseillers pédagogiques en langue seconde 174

1. Analyse globale 174

2. Analyse différentielle 179

C. La situation vécue par les "supérieurs" immédiats des CPL2 183

D. Résumé des résultats 188

E. Recommandations 190

1. Le financement du projet CPL2 191

2. Le statut d'emploi des CPL2 193

CHAPITRE VII. Conclusions et recommandations 197

A. Conclusions 199

B. Recommandations 209

1. Satisfaction des enseignants en langue seconde. . 209

2. Les tâches des conseillers pédagogiques en langue seconde 210

3. Le perfectionnement et la formation des CPL2 . . 221

4. Le financement du projet CPL2 231

APPENDICES. 237

Questionnaire destiné aux enseignants en langue seconde. . 241

Questionnaire destiné aux CPL2 279

Questionnaire destiné aux "supérieurs" immédiats des CPL2 303

BIBLIOGRAPHIE

Anderson, T.W. An Introduction to Multivariate Statistical Analysis. New-York, Wiley, 1958.

Bélanger et Khoury. L'Administration: Principes et Fonctions. McGraw-Hill, Montréal, 1970.

B.O.M.E. (Bulletin Officiel du ministère de l'Education), Supplément # 21, 1973.

Contant, P. Principes et Techniques de Gestion. Québec, 1972.

Emond, P. Grand Maison, Y et Marcoux, J.R. La Description de Poste. Ecole Nationale d'Administration Publique, Québec, 1976.

Gagnon, J. Inventaire des Besoins de Perfectionnement des conseillers pédagogiques des commissions scolaires élémentaires, secondaires et intégrées de la province. E.N.A.P., mai 1975.

Laforge, H. Analyse Multivariée et Plan d'Expérience. Tomes 1 et 2. P.U.L., 1975.

Nie, N: H, Hull, C.H., Jenkins, J.G., Steinbrenner, K. et Bent, D.H. SPSS: Statistical Package for the Social Sciences. Second Ed., Toronto, Mc Graw-Hill, 1975.

Selltiz, C (et al.) Research Methods in Social Sciences. Third Ed., Rivehart and Winston, Toronto, 1976.

En Coll. Répertoire des Organismes et des Ecoles. Service de l'Informatique, ministère de l'Education, Québec, 1976.

En Coll. Analyse des Activités des CPL2. Sous la direction de Paul Emond, E.N.A.P., 1976.

INTRODUCTION

OBJET ET CADRE DE L'ETUDE

INTRODUCTION

Objet et cadre de l'étude.

A. Sujet de l'étude.

Dans le cadre du Plan de développement de l'enseignement des langues, le ministère de l'Education a favorisé, grâce à l'octroi de subventions spéciales, la création de postes de conseillers pédagogiques destinés à encadrer l'enseignement de l'anglais et du français langues secondes[1] dans les commissions scolaires.

Une première étude sur les conseillers pédagogiques en langue seconde (CPL2) a permis d'aborder certaines de leurs caractéristiques socio-professionnelles, les tâches qu'ils disent exercer et désirent exercer, leur satisfaction au travail et certains de leurs besoins de perfectionnement[2]. Cette seconde recherche a pour but d'apporter des renseignements complémentaires sur les tâches et les besoins de perfectionnement des CPL2, en recueillant des données auprès des enseignants,

---

1) B.O.M.E., Avril 1973, supplément no 21.

2) Analyse des activités des CPL2, E.N.A.P. 1976.

des CPL2 eux-mêmes et de leurs "supérieurs" immédiats. Elle a aussi pour objet d'étude certains des effets du mode actuel de financement du projet CPL2.

La première étude effectuée en 1976 a montré que les tâches exercées diffèrent chez les CPL2. De plus, les critères d'admissibilité au poste de CPL2 ne semblent pas uniformes d'une commission scolaire à l'autre: par exemple, les diplômes détenus par les CPL2 varient énormément. Ce double manque d'homogénéité n'a pas facilité la formulation et la mise en oeuvre d'un plan de formation pour des CPL2.

Alors qu'ils se montrent plutôt insatisfaits de l'hétérogénéité des tâches qui leur incombent, les CPL2 entretiennent des perceptions relativement similaires face à ce qu'ils désirent faire. Ils veulent d'abord conseiller les enseignants et effectuer des recherches portant sur l'enseignement de la langue seconde. Mais ils veulent accorder moins de temps à certaines tâches administratives et à celles qui ont trait au contrôle de l'enseignement, certaines de ces tâches étant d'ailleurs rejetées par une bonne partie des CPL2.

D'autre part, la fonction pour laquelle les CPL2 estiment avoir plus besoin de perfectionnement est celle d'expert-conseiller en langue seconde; ils ne semblent guère intéressés à se perfectionner comme chargé de tâches administratives.

Etant donné que le manque d'homogénéité des tâches peut affecter la réalisation des objectifs du Plan de développement de l'enseignement

des langues et que les CPL2 trouvent que leurs énergies sont dispersées, il apparaît important de dégager une définition de tâches commune qui soit valable pour l'ensemble des commissions scolaires. L'élaboration d'un tel modèle de tâches pourrait permettre de formuler des critères de sélection plus homogènes pour le poste de CPL2. Ce modèle de tâches pourrait en effet aider à préciser la formation académique, l'expérience professionnelle, les qualités personnelles, les aptitudes particulières et les connaissances nécessaires à l'exercice des fonctions de CPL2. Cette définition-type de tâches pourrait également faciliter la formulation de plans de formation et de perfectionnement destinés aux CPL2.

Une telle définition devra cependant, à cause des milieux de travail différents dans lesquels oeuvrent les CPL2, être utilisée comme cadre de référence à privilégier et à adapter aux besoins particuliers de chacun des milieux, plutôt que de servir de norme unique. En effet, plusieurs éléments reliés à la situation d'emploi des CPL2 sont susceptibles d'influencer leurs tâches: le régime d'engagement obtenu (temps partiel, temps plein), le niveau d'enseignement encadré (élémentaire, secondaire, intégré), le type d'enseignants concernés (généralistes ou spécialistes), le secteur linguistique visé (anglais ou français), le nombre d'employeurs impliqués (une ou plusieurs commissions scolaires), le nombre d'écoles touchées, le nombre d'enseignants aidés, l'étendue du territoire couvert et le milieu socio-culturel atteint (rural ou urbain, mono ou bi-culturel). Les caractéristiques propres à chacune de ces variables peuvent commander ou non l'exercice de tâches particulières et affecter le temps que le CPL2 peut mettre à la disposition de ses clients.

L'engagement de CPL2 par les commissions scolaires a été rendu possible grâce à des subventions spéciales du ministère de l'Education (montant de base, plus montant par élève). Dans le cas d'une petite commission scolaire qui compte peu d'élèves, les normes budgétaires ne lui garantissent toutefois pas des sommes qui permettent d'engager un CPL2 à temps plein. Ainsi, dans certaines commissions scolaires, la fonction de CPL2 est exercée à temps partiel par un enseignant ou un conseiller pédagogique en poste aussi dans une autre matière. Dans d'autres cas, le CPL2 est à l'emploi de plusieurs commissions scolaires qui ont dû se regrouper pour pouvoir procéder à son engagement. Il est donc possible que le mode de financement du projet CPL2 ait exercé une influence sur la nature du travail (le type de fonctions effectuées) et sur la somme de travail (la quantité, la fréquence ou la périodicité des diverses interventions) des CPL2.

Si l'on désire harmoniser les définitions de tâches des CPL2, il est important de connaître les répercussions du mode actuel de financement sur la nature de leurs tâches et sur la somme de leur travail.

En résumé, les objectifs de cette recherche sont les suivants:

1) établir une définition-type des tâches prioritaires des CPL2,

2) définir des objectifs prioritaires de formation et de perfectionnement des CPL2 et formuler des critères de sélection au poste de CPL2,

3) préciser certains effets du mode actuel de financement du projet CPL2 sur le statut d'emploi et la charge de travail des CPL2.

B. Cadre d'analyse de la recherche.

Après avoir formulé les objectifs de cette recherche, il convient maintenant de présenter le cadre d'analyse utilisé. Cette description permettra d'ailleurs de préciser quelle est la portée de cette recherche.

Comme le montre la figure 1, ce cadre d'analyse repose sur les rapports entre les différents acteurs impliqués dans l'apprentissage et l'enseignement (qui représente un moyen pour réaliser cet apprentissage) d'une langue seconde. Le premier acteur à prendre en considération est l'élève. C'est lui qui est d'abord concerné par l'enseignement de la langue seconde. Etant donné que l'élève représente, ultimement, la raison d'être du CPL2, il aurait été intéressant de chercher à préciser quels sont les apprentissages réalisés par les élèves et aussi de déterminer, compte tenu des apprentissages réalisés, quels sont les besoins de perfectionnement des enseignants et, en conséquence, les tâches à être effectuées par un CPL2. Cependant, une telle étude a été rejetée parce qu'elle se serait avérée trop complexe pour être réalisable dans le cadre de ce projet de recherche. Il aurait, par exemple, été difficilement possible d'isoler les effets de l'enseignement et du programme sur les apprentissages réalisés par les élèves.

En conséquence, cette recherche se centre directement sur les enseignants et sur les perceptions qu'ils entretiennent. Etant appelés à favoriser l'apprentissage d'une langue seconde, il est probable que

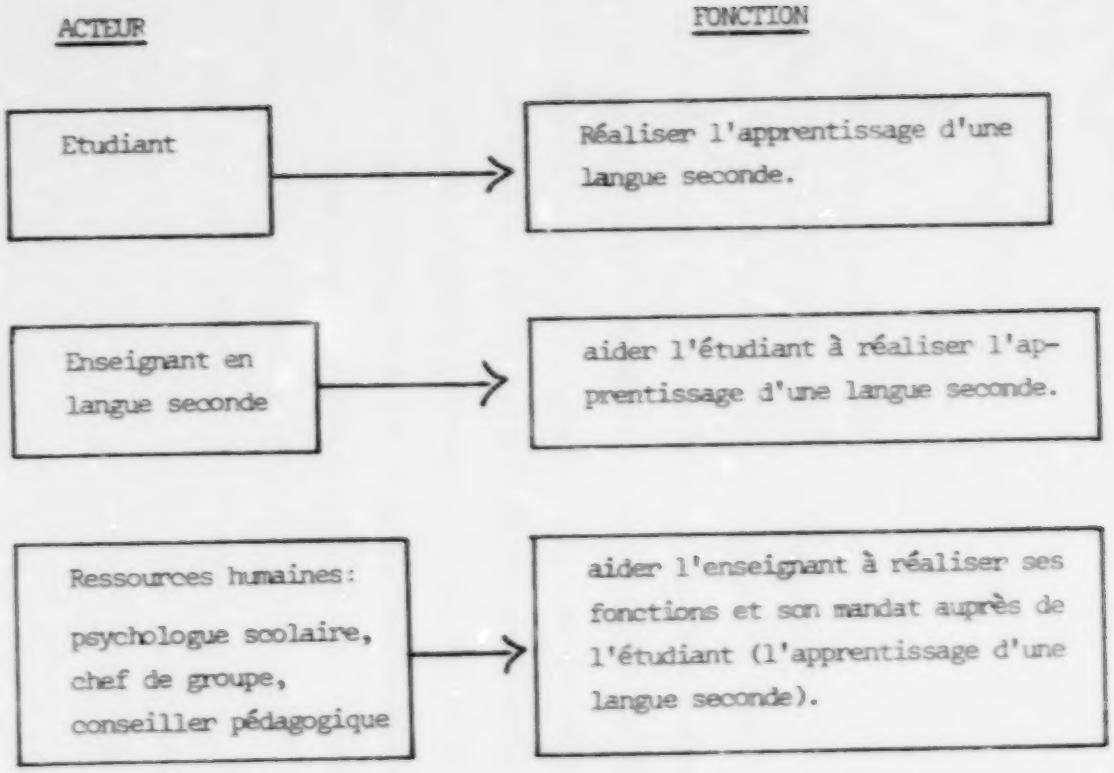

FIGURE 1: Rapports entre différents acteurs dans l'apprentissage de la langue seconde.

les enseignants aient certains besoins de formation et de perfectionnement reliés à l'exercice de leurs tâches.

Le CPL2 est un des agents susceptibles d'aider les enseignants et de les mettre en relation avec certaines ressources externes, comme les universités, le nouveau matériel didactique, de nouvelles expériences d'enseignement, etc... N'étant toutefois pas la seule ressource à laquelle l'enseignant peut recourir, il peut être appelé à coordonner son action avec d'autres agents, comme les chefs de groupe.

La figure 2 indique d'ailleurs que différentes variables sont susceptibles d'affecter directement les tâches et la stratégie d'intervention du CPL2. Ainsi, la présence d'un chef de groupe peut amener le CPL2 à deux (2) types d'interventions: celles auprès des enseignants et celles réalisées auprès des chefs de groupe. La présence d'une université peut elle aussi, en théorie du moins, influencer la stratégie d'intervention du CPL2. Il convient par exemple de mentionner que certaines actions de perfectionnement pourraient être posées par l'université lorsqu'il existe un besoin chez bon nombre d'enseignants, alors que les actions individuelles auprès des enseignants pourraient être réservées au CPL2. Il est important aussi de souligner que le CPL2 peut être plus ou moins influencé par ses propres aptitudes (formation acquise, connaissance du milieu, etc...) dans les tâches qu'il exerce pour répondre aux besoins de perfectionnement des enseignants et par les rôles et les responsabilités que lui attribue son "supérieur" immédiat.

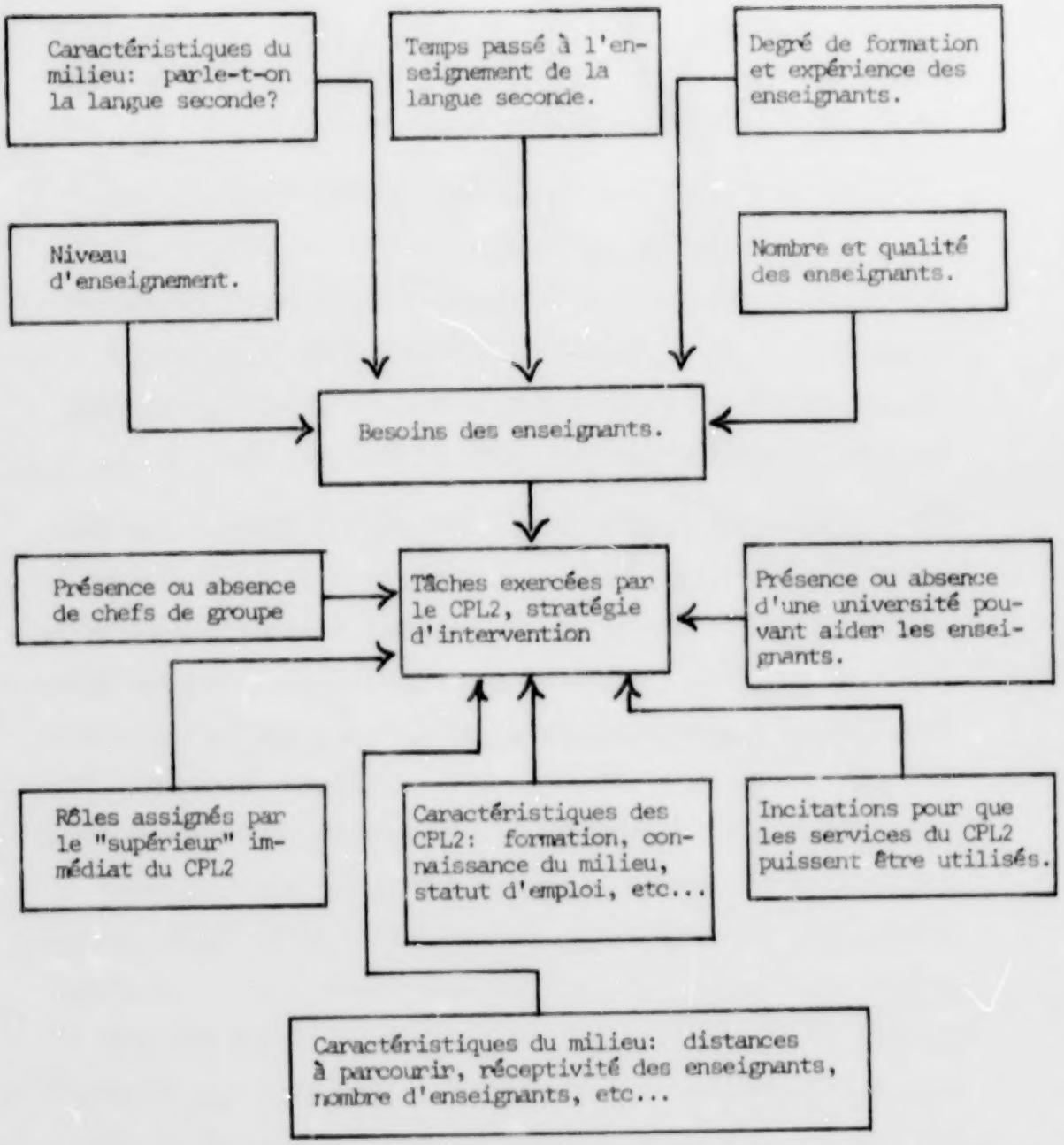

FIGURE 2: Influences exercées sur les tâches et la stratégie d'intervention des CPL2.

Enfin, certaines caractéristiques du milieu, comme le nombre d'enseignants à rencontrer, les distances à parcourir et les incitations apportées dans le milieu (exemple: temps où les enseignants sont disponibles pour rencontrer le CPL2) pour que les enseignants soient intéressés à rencontrer leur CPL2, représentent d'autres variables susceptibles d'influencer les tâches du CPL2.

D'autre part, diverses variables peuvent influencer les besoins des enseignants et, par voie de conséquence, les tâches à être réalisées par le CPL2. Le niveau d'enseignement, le fait de travailler dans un milieu où la langue seconde n'est guère parlée, la formation et l'expérience des enseignants, le nombre et la qualité des programmes utilisés et le temps passé à l'enseignement de la langue seconde représentent autant de variables susceptibles d'influencer les besoins des enseignants.

Ces variables sont ainsi abordées dans cette recherche:

1) étude de l'aide que les enseignants estiment recevoir de leur CPL2 et étude de leurs désirs;

2) étude de l'influence exercée par différentes variables (formation des enseignants, région administrative où ils enseignent, niveau d'enseignement) sur les perceptions entretenues par les enseignants;

3) étude des tâches que les CPL2 disent exercer et veulent exercer;

4) étude de l'influence exercée par diverses variables (formation du CPL2, statut d'emploi, nombre d'écoles et territoire à couvrir, région administrative, niveau d'enseignement) sur les tâches que les CPL2 disent exercer, le nombre de rencontres qu'ils ont avec les enseignants;

Service de la Recherche
1035, de Lachevrotière
8e étage
Québec. G1R 5A5

5) étude des désirs que les "supérieurs" immédiats entretiennent à l'égard des tâches du CPL2.

La figure 3 rapporte les données qui sont recueillies sur le mode de financement du projet CPL2 et sur le statut d'emploi des CPL2. La première source de données a trait aux problèmes particuliers que le CPL2 est susceptible de rencontrer dans l'exercice de ses fonctions: distances à parcourir, disponibilité des enseignants, nombre d'enseignants à encadrer, etc... La perception que le CPL2 a de ces problèmes est susceptible d'être influencée par différentes variables: son régime d'engagement (à temps plein ou à temps partiel), le niveau d'enseignement qu'il encadre (élémentaire, secondaire, intégré), le type d'enseignants (généralistes ou spécialistes) qui constituent sa clientèle, le secteur linguistique visé (anglais ou français), le nombre d'employeurs impliqués (une ou plusieurs commissions scolaires), le nombre d'écoles à visiter, le nombre d'enseignants à encadrer, l'étendue du territoire couvert, le milieu socio-culturel atteint (rural ou urbain, mono ou bi-culturel).

La deuxième source de données a trait aux services que les clients désirent recevoir de leur CPL2 et au degré de satisfaction qu'ils expriment face à leur CPL2, compte tenu que leurs souhaits et leur degré de satisfaction sont susceptibles de varier selon la formation académique qu'ils détiennent, la région administrative où ils enseignent et le niveau d'enseignement où ils travaillent.

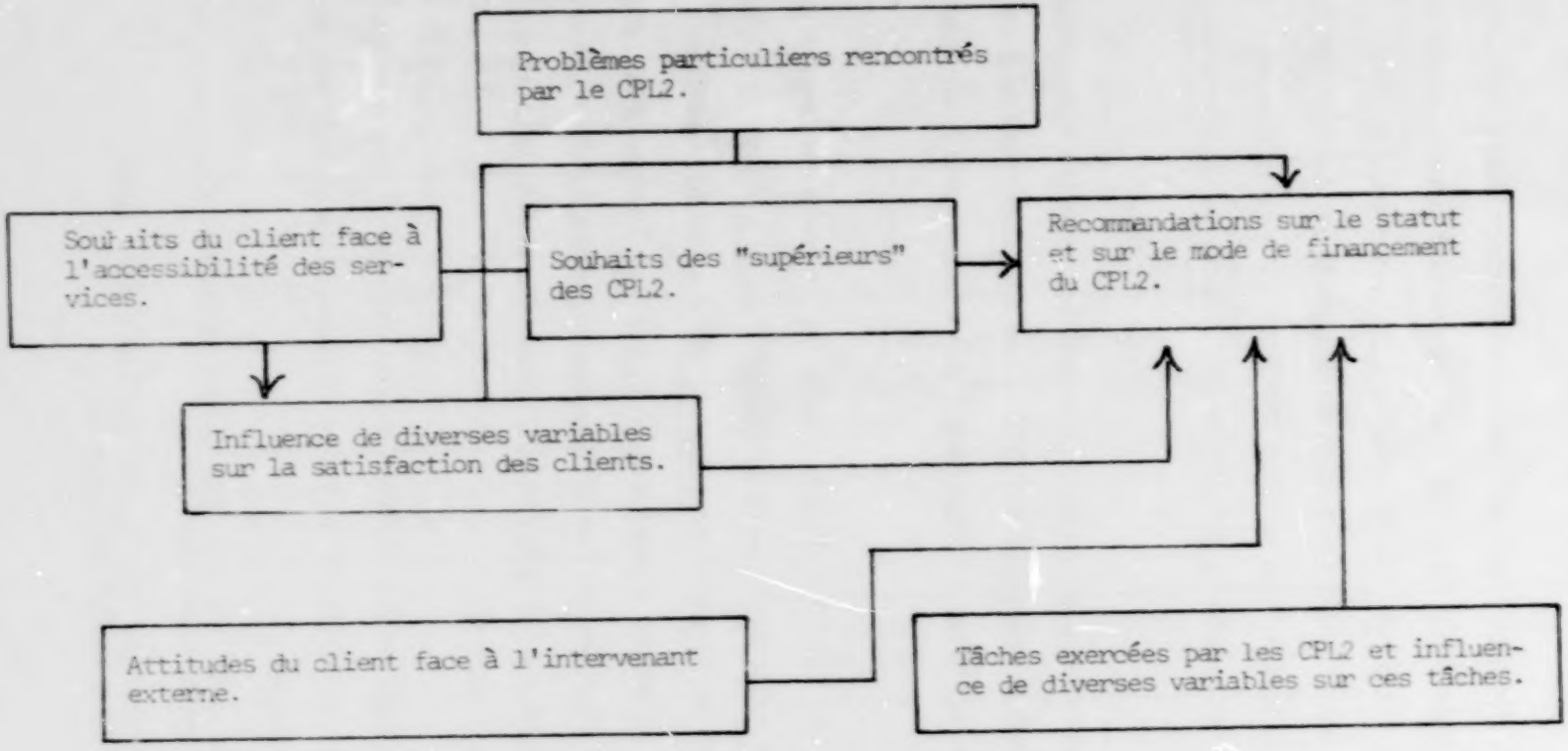

FIGURE 3: Données recueillies sur le mode de financement et sur le statut du CPL2.

Il se peut, de plus, que les enseignants entretiennent des attitudes plus ou moins positives face à un intervenant externe comme le CPL2 et que ces attitudes soient reliées à la provenance du CPL2. C'est pourquoi cette recherche traite de l'importance que les enseignants accordent au fait que le CPL2 provienne de leur milieu de travail et à la connaissance qu'il devrait, selon eux, avoir de ce milieu.

La quatrième source de données provient des souhaits entretenus par les "supérieurs" immédiats des CPL2. Ces souhaits représentent une source essentielle de renseignements sur l'importance à accorder au projet CPL2.

Les tâches que les CPL2 disent exercer et le nombre de rencontres qu'ils affirment avoir avec les enseignants (compte tenu de la région administrative et du niveau d'enseignement où ils travaillent, de leur formation, du nombre d'enseignants qu'ils ont à rencontrer, etc...), représentent une dernière source de données susceptibles d'influencer des recommandations sur le mode de financement du projet CPL2 et sur le statut d'emploi des CPL2.

La figure 4 indique les données recueillies pour faire des recommandations sur la formation et le perfectionnement des CPL2. Ces données sont les suivantes:

- les difficultés que les CPL2 disent éprouver dans l'exercice de certaines tâches;
- les cours que les CPL2 disent vouloir suivre (données de la première recherche);

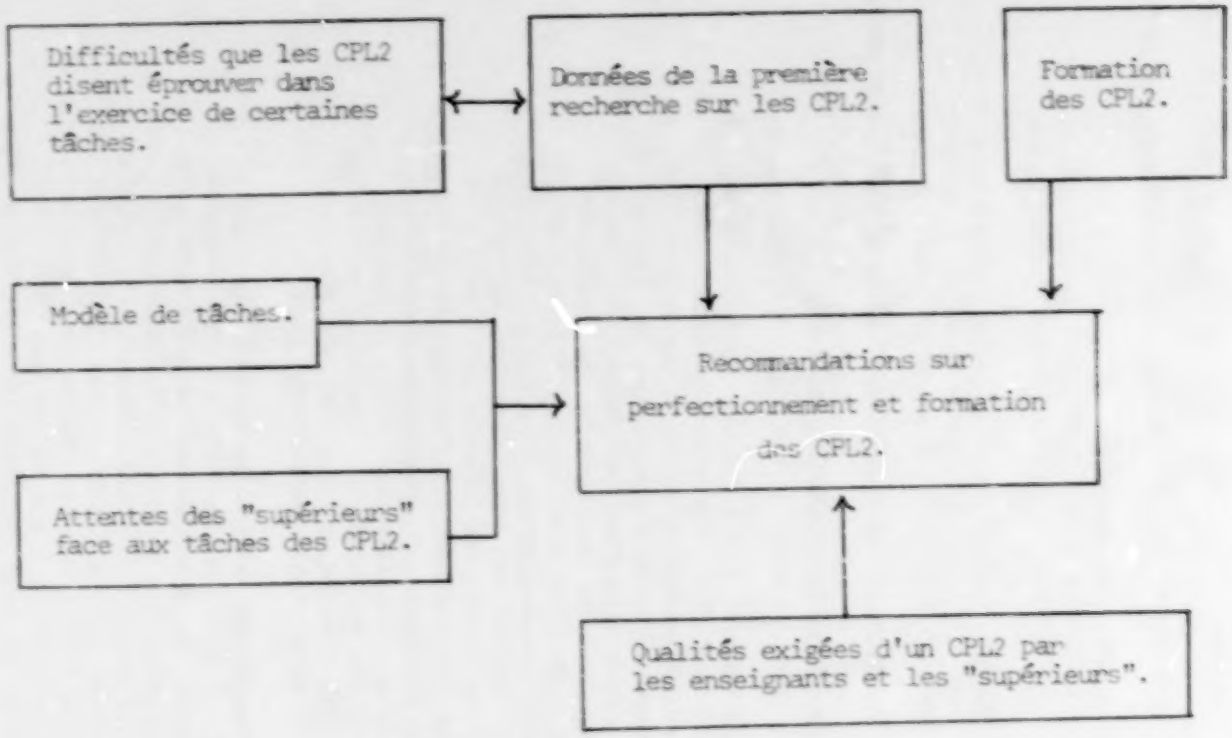

FIGURE 4: Données recueillies sur les besoins de formation et de perfectionnement des CPL2.

- le modèle de tâches dégagé dans cette recherche;
- les attentes des "supérieurs" face aux tâches à être exercées par les CPL2;
- les qualités exigées d'un CPL2 par les enseignants et les "supérieurs" des CPL2;
- la formation actuelle des CPL2.

C. Limites de l'étude.

Enfin, avant de décrire les hypothèses retenues dans cette recherche, il convient de faire les remarques suivantes:

- cette étude ne vise pas à évaluer de façon normative le travail des CPL2. Certaines questions ont d'ailleurs été omises afin de ne pas donner l'impression que cette étude constitue une évaluation. Ainsi, il aurait pu être intéressant de jumeler les perceptions des enseignants, du "supérieur" immédiat et du CPL2 dans les différentes commissions scolaires rejointes. Une telle tâche aurait cependant supposé une identification des sujets: cette perspective a été rejetée par l'équipe de recherche. Il convient d'autre part de souligner que, pour effectuer une évaluation normative, il aurait fallu recueillir des faits, et non pas uniquement des perceptions. Une telle entreprise aurait difficilement pu être réalisée avec les ressources affectées à cette recherche;
- cette recherche est effectuée après le lancement du projet CPL2 et sans qu'elle ait été prévue à son origine. En conséquence, certains effets du mode d'implantation du projet CPL2 sont difficilement contrôlables. A titre d'exemple, il convient de mentionner que la formation des CPL2 actuels est susceptible d'affecter les désirs que les enseignants éprouvent face aux tâches des CPL2. Une modification de leur formation pourrait faire naître de nouveaux désirs. Il ne nous est cependant pas possible de contrôler de tels effets d'intervention.

D. Hypothèses de recherche.

La première recherche effectuée auprès des CPL2 a permis de formuler les hypothèses suivantes:

- les enseignants souhaitent avoir à leur disposition une ressource comme le CPL2;
- compte tenu du modèle d'intervention utilisé et des besoins importants à combler, les CPL2 ne réussissent que partiellement à satisfaire les besoins d'aide des enseignants;
- la région administrative, le niveau d'enseignement et la formation des enseignants affectent le degré de satisfaction exprimé à l'égard de leur CPL2 et les perceptions qu'ils entretiennent face à l'aide reçue et désirée;
- il existe des écarts de perception entre les tâches que les CPL2 désirent exercer et celles que leurs "supérieurs" immédiats voudraient leur attribuer;
- il existe des différences (suivant la région, le niveau d'enseignement) quant à la somme de travail que les CPL2 ont à assumer;
- les CPL2 ressentent le besoin de se perfectionner face à différents aspects de leur travail.

CHAPITRE I

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

CHAPITRE I

Méthodologie de l'étude

INTRODUCTION

Avant de décider d'effectuer cette recherche à l'aide de questionnaires envoyés par la poste à un échantillon représentatif, une autre démarche expérimentale a été envisagée. Nous avons en effet examiné la possibilité d'administrer des questionnaires, d'effectuer des observations systématiques et des entrevues en profondeur dans quelques commissions scolaires précises. Le choix de ces commissions scolaires posait cependant divers problèmes (compte tenu, par exemple, de leur hétérogénéité) et il est loin d'être assuré qu'une telle démarche aurait permis de dégager des résultats représentatifs, généralisables à l'ensemble des CPL2. Ce que cette démarche aurait permis de gagner en profondeur, elle risquait de le perdre en extension. Etant donné que le ministère de l'Education désirait obtenir des données généralisables, cette démarche n'a pas été retenue.

A. Les instruments de cueillette des données.

Un questionnaire a été élaboré pour chacune des trois (3) populations à interroger, soit les enseignants en langue seconde, les CPL2 et les "supérieurs" des CPL2. Ces trois (3) questionnaires apparaissent en appendice. Ils sont composés d'énoncés à choix multiples et d'énoncés utilisant des échelles de type Likert (comprenant de sept (7) à neuf (9) catégories de réponses).

1. Questionnaire adressé aux enseignants en langue seconde.

Un pré-test du questionnaire adressé aux enseignants en langue seconde a été effectué pour s'assurer de la compréhension des questions.

Ce questionnaire se divise en cinq (5) parties. La première a pour but de recueillir des données générales sur l'échantillon étudié; certaines de ces données devant d'ailleurs être recoupées avec des renseignements provenant d'autres parties du questionnaire. Alors que la partie II traite de l'aide que les enseignants estiment avoir reçue de leur CPL2 et de l'aide qu'ils voudraient recevoir, la partie III permet de mesurer leur degré de satisfaction face à différents aspects de leur travail et, plus particulièrement, face à leur CPL2. La partie IV cherche à préciser le nombre d'interventions effectuées par les CPL2 auprès des enseignants

et le nombre d'interventions souhaitées par les enseignants. Enfin, la partie V demande aux enseignants quelles sont les qualités qu'ils aimeraient retrouver chez un CPL2.

2. Questionnaire destiné aux CPL2.

Le questionnaire destiné aux CPL2 comprend lui aussi cinq (5) parties. La première a pour but de recueillir des données générales sur l'échantillon rejoint. La partie II cherche à connaître les genres d'interventions effectuées par les CPL2 et à préciser pourquoi certaines interventions n'ont pas été effectuées. Alors que la partie III a pour objectif de déterminer les principales contraintes que le CPL2 rencontre dans son travail, la partie IV a pour objet de mesurer ses besoins de perfectionnement. Enfin, la partie V permet de recueillir des données sur les modes d'intervention des CPL2 et sur certaines qualités qu'ils jugent important de retrouver chez un CPL2.

3. Questionnaire adressé aux "supérieurs" des CPL2.

Le questionnaire adressé aux "supérieurs" des CPL2 comprend sept (7) parties. Les parties I et II visent à recueillir des données générales sur la commission scolaire et sur le nombre de CPL2 qui y travaillent. La partie III cherche à déterminer quelles sont les attentes des "supérieurs" face aux tâches des CPL2. Les

parties IV, V et VI concernent les rencontres entre le CPL2 et son "supérieur". La dernière partie (VII) a pour objet les qualités que les "supérieurs" jugent important de retrouver chez un CPL2.

B. Les populations à interroger.

1. Les enseignants en langue seconde.

Il a été impossible de connaître la population exacte des enseignants en langue seconde dans toute la province de Québec, les données du SIMEQ étant incomplètes.

C'est le Service de recherche du ministère de l'Education qui a fourni les données permettant d'établir l'échantillon des enseignants en langue seconde. Ces données ont été recueillies par téléphone, en août 1976, auprès de certains responsables (conseillers pédagogiques, directeurs du personnel, etc...) dans les commissions scolaires. On a alors demandé aux répondants quel est le nombre total d'enseignants en langue seconde dans leur commission scolaire, quel est le nombre de spécialistes et de généralistes pour le niveau élémentaire et secondaire respectivement. Ainsi, la précision de ces renseignements peut varier selon la personne qui les a communiqués[1].

---

1) Des approximations, à l'aide du ratio professeurs/élèves, ont cependant donné à peu près les mêmes résultats, ce qui confère une certaine validité à ces renseignements.

La population totale des enseignants en langue seconde qui ont un CPL2 dans leur commission scolaire est présentée au tableau 1 selon les régions administratives, les secteurs linguistiques (anglais langue seconde, français langue seconde) et les niveaux d'enseignement (élémentaire et secondaire). On peut constater, à l'examen de ce tableau, que le nombre total d'enseignants est sensiblement le même pour le niveau élémentaire et secondaire. Cependant, il convient de faire la remarque suivante: au secondaire, il s'agit surtout de spécialistes, alors qu'à l'élémentaire, il s'agit en grande partie de généralistes (titulaires). En outre, au niveau élémentaire on semble de plus en plus chercher à engager des enseignants spécialistes ou encore des spécialistes de rotation, de telle sorte que les données que nous possédons sur le niveau élémentaire sont quelque peu imprécises et surestimées.

2. Les conseillers pédagogiques en langue seconde.

La population totale des conseillers pédagogiques en langue seconde est composée de cent cinquante (150) personnes: 48% des CPL2 travaillent au niveau élémentaire, 29% au niveau secondaire et 23% aux deux (2) niveaux. La majorité des CPL2 (66%) oeuvre dans le secteur de l'anglais langue seconde. Ils se répartissent à peu près comme suit: 60% dans la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke), 20% dans la région "A" (Abitibi - Lac St-Jean - Côte-Nord - Gaspésie) et 20% dans la région "C" (Québec - Trois-Rivières).

TABLEAU: 1

REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE QUI ONT UN CPL2 DANS LEUR COMMISSION SCOLAIRE.

Région	A: Abitibi Gaspésie Lac St-Jean Côte-Nord		B: Montréal Hull Sherbrooke		C: Québec Trois-Rivières		Total	
Secteur[1] / Niveau	A^2	F^2	A^2	F^2	A^2	F^2	A^2	F^2
Elémentaire:	343	3	1319	1758	479	25	2141	1786
Proportion[2]	0,087	0,001	0,336	0,448	0,122	0,006		
Secondaire:	574	6	1744	500	849	12	3167	518
Proportion[3]	0,156	0,002	0,473	0,136	0,230	0,003		

1) A^2: Anglais langue seconde.
   F^2: Français langue seconde.
2) Par rapport à la population totale à l'élémentaire.
3) Par rapport à la population totale au secondaire.

3. Les "supérieurs" immédiats des CPL2.

La population totale des "supérieurs" des CPL2 est composée de cent-vingt-cinq (125) personnes réparties sensiblement dans les mêmes proportions que les CPL2, selon le secteur linguistique (anglais langue seconde, français langue seconde), le niveau d'enseignement (élémentaire, secondaire, deux niveaux) et selon les régions géographiques (Régions "A", "B" et "C").

C. La méthode d'échantillonnage.

Pour le questionnaire adressé aux enseignants en langue seconde, une procédure d'échantillonnage stratifié a été utilisée. Trois (3) strates ont été retenues: le niveau d'enseignement (élémentaire - secondaire), le secteur linguistique (anglais langue seconde, français langue seconde) et le type de région visée (une région plutôt rurale comprenant les régions administratives de l'Abitibi, de la Gaspésie, du Saguenay-Lac St-Jean et de la Côte-Nord; une région urbaine comprenant une certaine population anglophone (Montréal - Hull - Sherbrooke) et, finalement, une région urbaine comprenant surtout une population francophone (Québec - Trois-Rivières).

Un échantillon ainsi divisé par strates est représentatif de toute la population, parce que les sujets sont choisis au hasard individuellement, de sorte que tous les individus de toute région ou secteur ont une chance égale d'être choisis. De plus, l'échantillon est valide parce

que chaque strate est suffisamment définie pour être différenciée des autres et suffisamment générale pour inclure une bonne quantité de répondants et ainsi se prêter à toutes sortes d'analyses statistiques[2].

Ne disposant pas d'une liste des enseignants en langue seconde au niveau élémentaire et des estimations très précises étant difficiles à réaliser à ce niveau (compte tenu que des spécialistes et des titulaires y enseignent la langue seconde), il a été convenu, arbitrairement, d'accorder autant d'importance au niveau élémentaire que secondaire. Ainsi, un total de mille (1000) questionnaires a été adressé à chaque niveau d'enseignement.

Le nombre de questionnaires à envoyer selon les régions administratives et les secteurs linguistiques correspond aux proportions établies au tableau 1. Par exemple, dans la région "A", le secteur de l'anglais langue seconde a reçu (0,087 X 1000 = 87) quatre-vingt-sept (87) questionnaires au niveau élémentaire et (0,156 X 1000 = 156) cent cinquante-six (156) questionnaires au niveau secondaire.

Les questionnaires ont été envoyés au hasard dans les écoles des différentes commissions scolaires qui avaient un CPL2. La méthode idéale aurait été d'adresser directement les questionnaires aux enseignants en

---

2) Selltiz, A. (et al.) Research Methods in Social Sciences. Third Ed. Toronto, HRW, 1976.

langue seconde, après les avoir choisis au hasard. Cette méthode aurait sûrement donné un taux de réponse plus élevé. C'est cette démarche que nous avions prévu suivre. Malheureusement, les données reçues du S.I.M.E.Q. sur les enseignants en langue seconde étaient incomplètes et imprécises. Il a donc fallu choisir une autre démarche.

Ayant finalement réussi à obtenir de façon suffisamment précise le nombre d'enseignants en langue seconde dans toutes les commissions scolaires de la province, nous avons pu estimer le nombre d'enseignants en langue seconde dans chaque école de chaque commission scolaire. Un certain nombre de questionnaires (ne dépassant pas la moitié de l'estimation effectuée, afin d'éviter des pertes inutiles de questionnaires) ont été adressés à chaque directeur d'école, l'école étant sélectionnée au hasard, avec la consigne de les distribuer au hasard parmi les enseignants en langue seconde.

Aucune méthode d'échantillonnage n'a été utilisée pour les questionnaires envoyés aux conseillers pédagogiques, puisque la population entière a été consultée. Il en est de même pour les "supérieurs" immédiats des CPL2 dans les commissions scolaires.

D. Le traitement des données.

Les questionnaires adressés aux enseignants en langue seconde, aux CPL2 et à leurs "supérieurs" immédiats ont été remplis aux mois de mai

et juin 1977: cinq cents (500) enseignants, soixante et treize (73) CPL2 et quarante (40) "supérieurs" y ont répondu.

Le traitement des données recueillies a été programmé a l'aide du SPSS (Statistical Package for the Social Sciences).

Dans l'analyse des données statistiques, les tests utilisés (analyse de variance, test de Duncan, test de X^2) permettent d'établir s'il y a une relation significative entre deux pourcentages obtenus pour deux (2) variables différentes. Il convient de noter que dans l'analyse que nous faisons des données statistiques, nous relevons seulement les différences significatives entre les variables. Nous avons fixé le seuil de signification des différences à 95%: une relation est jugée significative entre deux (2) pourcentages quand il y a au moins quatre-vingt quinze (95) chances sur cent (100) que la différence entre les pourcentages ne soit pas due au hasard, que la différence observée dans l'échantillon réflète une différence réelle dans la population.

Lorsque plus d'une variable indépendante s'avérait significative pour une même variable dépendante, nous avons fait une analyse de classification multiple en vue de déterminer l'importance de la contribution respective des diverses variables indépendantes.

L'analyse factorielle est utilisée dans le but d'isoler les facteurs importants en ce qui concerne la satisfaction des enseignants, les contraintes de travail et les besoins de perfectionnement des CPL2.

CHAPITRE II

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REPONDANTS

CHAPITRE II

Principales caractéristiques des répondants.

INTRODUCTION

Ce deuxième chapitre a pour but de décrire différentes caractéristiques des trois (3) groupes de personnes qui ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé, soit les enseignants en langue seconde, les CPL2 et leurs "supérieurs" immédiats.

A. Les enseignants en langue seconde.

1. Caractéristiques reliées à la structure.

Ces variables concernent le niveau d'enseignement, le régime d'engagement, le secteur linguistique, le pourcentage de temps réservé à l'enseignement de la langue seconde, l'identification des tâches exercées s'ils n'enseignent pas uniquement en langue seconde, le pourcentage d'élèves qui parlent de façon régulière la langue seconde enseignée et, enfin, la région administrative.

Le tableau 2 donne la répartition des enseignants en langue seconde par région administrative, ("A", "B", "C") par secteur linguistique (anglais langue seconde, français langue seconde) et par niveau d'enseignement (élémentaire et secondaire).

Sur les cinq cents (500) enseignants qui ont répondu au questionnaire, cent vingt-sept (127) proviennent du niveau élémentaire et enseignent l'anglais langue seconde; soixante-quatre (64) enseignent le français langue seconde au niveau élémentaire. Le nombre total des répondants de l'élémentaire s'élève à cent quatre-vingt-onze (191).

Au secondaire, deux cent quatre-vingt-quatre (284) répondants enseignent l'anglais langue seconde, tandis que vingt-cinq (25) enseignent le français langue seconde.

On remarque dans ce tableau que trois cent cinq (305) répondants proviennent de la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke), et la majorité de ceux-ci (220) enseignent l'anglais langue seconde. Les régions "A" et "C" se partagent les autres répondants, soit quatre-vingt-trois (83) pour la région "A" (Lac St-Jean - Abitibi - Côte-Nord - Gaspésie) et cent douze (112) pour la région "C" (Québec - Trois-Rivières).

Etant donné que la population totale des enseignants en langue seconde de la province nous est inconnue, il est difficile de nous prononcer sur la représentativité de cet échantillon. Par

TABLEAU: 2

REPARTITION DES REPONDANTS
(ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE)

Région	A: Abitibi Gaspésie Lac St-Jean Côte-Nord		B: Montréal Hull Sherbrooke		C: Québec Trois-Rivières		Total	
Secteur / Niveau	A^2	F^2	A^2	F^2	A^2	F^2	A^2	F^2
Elémentaire:	23	2	78	61	26	1	127	64
Proportion*	0,12	0,01	0,41	0,32	0,13	0,005		
Secondaire:	57	1	142	24	85	0	284	25
Proportion**	0,18	0,003	0,46	0,07	0,27	0		
Total:	83		305		112		411	89

* Par rapport à l'échantillon rencontré à l'élémentaire.

** Par rapport à l'échantillon rencontré au secondaire.

rapport à la population que nous avons essayé de rejoindre le taux de réponse chez les enseignants du niveau élémentaire est de 19,1% et de 30,9% chez ceux du niveau secondaire. Le fait que le niveau élémentaire soit moins représenté par rapport au niveau secondaire peut s'expliquer ainsi: il était difficile pour les membres de l'équipe de recherche d'évaluer le nombre de spécialistes enseignant au niveau élémentaire parce que nous n'avions pas de données à cet effet; d'autre part, le nombre de titulaires a été surévalué afin de pallier à ce manque de données.

Quant au secteur linguistique, le taux de réponse est plutôt faible chez les répondants qui enseignent le français langue seconde, soit 14,9%, tandis qu'il est de 29,3% chez les enseignants du secteur anglais langue seconde.

Quant aux régions administratives, c'est dans la région "B" que le taux de réponse est le moindre, soit 21,9%. Il est de 31% dans la région "C" et de 33,7% dans la région "A".

La plupart des répondants travaillent sous un régime d'engagement à temps plein (482). Ceci ne veut cependant pas dire que ces quatre cent quatre-vingt-deux (482) répondants enseignent uniquement la langue seconde. En effet, seulement 58% des répondants sont dans cette situation.

Le tableau 3 décrit les autres fonctions qu'exercent les enseignants en langue seconde, selon leur niveau d'enseignement et

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LES AUTRES EMPLOIS OCCUPÉS, SELON LA PROPORTION DE TEMPS CONSACRÉ À CETTE FONCTION ET SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT.

Fonction:	Titulaire à l'élémentaire.	Titulaire et spécialiste dans une autre matière.	Spécialiste de matière.	Enseignant au secondaire dans deux (2) matières.	Chef de groupe.	Autre fonction.
Pourcentage de temps:*	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4
Niveau:						
Élémentaire:	1 3 5 (64)	0 4 1 (7)	0 (7) 4 1 1 1 0 0	2 (11) 4 1	10 (93) 1 0	0 1 1 1 0 (17) 0 1
secondaire:						

* Pourcentage de temps: 1 = 100% - 2 = 66 2/3 à 99% - 3 = 33 1/3 à 65% - 4 = 32% et moins.

selon le pourcentage de temps qu'ils consacrent à l'enseignement de la langue seconde.

L'autre fonction la plus exercée à l'élémentaire est celle de titulaire: soixante et huit (68) enseignants de l'élémentaire sont titulaires et consacrent moins de 30% de leur temps à l'enseignement de la langue seconde. Au secondaire, cinquante (50) répondants cumulent à la fois les fonctions d'enseignant en langue seconde et de chef de groupe. Ces répondants consacrent par contre plus de temps à l'enseignement de la langue seconde.

Le tableau 4 rapporte, selon les régions administratives, le nombre de répondants enseignant à des élèves qui parlent régulièrement la langue seconde enseignée. La grande majorité des répondants enseignent à des élèves qui parlent très peu la langue seconde en dehors des heures de cours.

2. Caractéristiques personnelles.

Cette section comprend trois (3) types de variables, soit l'âge, le sexe et le lieu de naissance.

Plus de la moitié (284) des répondants ont moins de trente-cinq (35) ans, cent soixante-quatorze (174) ont de trente-six (36) à cinquante (50) ans et quarante et un (41) ont plus de cinquante et un (51) ans.

TABLEAU: 4

REPARTITION DU NOMBRE DE REPONDANTS ENSEIGNANT A DES ELEVES QUI PARLENT REGULIEREMENT LA LANGUE SECONDE ENSEIGNEE SELON LA REGION GEOGRAPHIQUE.

Région	"A"	"B"	"C"
Pourcentage d'élèves			
0 - 5%	78	193	101
6 - 20%	2	60	4
21 - 50%	0	30	1
51 - et plus	0	6	0

Il y a peu de différence quant au sexe: deux cent quatre-vingt-onze (291) répondants sont de sexe féminin et deux-cent-neuf (209) sont de sexe masculin.

Comme le montre le tableau 5, quatre-vingt-dix-huit (98) répondants disent provenir de l'extérieur du Québec, la majorité de ceux-ci vivant cependant au Québec depuis plus de cinq (5) ans.

TABLEAU: 5

LIEU DE NAISSANCE DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE.

Lieu de naissance.	Québec	Canada vivant au Québec -5 ans	Canada vivant au Québec +5 ans	Etranger vivant au Québec -5 ans	Etranger vivant au Québec +5 ans
Répondants:	401	14	41	3	40

Le croisement du lieu de naissance et du secteur linguistique (tableau 6) permet de constater que vingt-huit (28) des quatre-vingt-cinq (85) enseignants en langue seconde française ont un lieu d'origine autre que le Québec. Ceci porte à se demander si ces personnes sont en mesure d'enseigner la culture québecoise (dans la mesure où l'enseignement du français langue seconde ne se limite pas uniquement à l'enseignement d'une langue) aussi bien que des personnes qui sont originaires du Québec

TABLEAU: 6

LIEU DE NAISSANCE DES ENSEIGNANTS
SELON LE SECTEUR LINGUISTIQUE.

Lieu de naissance:	Québec	Canada vivant au Québec −5 ans	Canada vivant au Québec +5 ans	Etranger vivant au Québec −5 ans	Etranger vivant au Québec +5 ans
Secteur linguistique.					
Anglais (langue seconde)	342	11	35	0	22
Français (langue seconde)	57	3	4	3	18
Anglais et français (langue seconde)	2	0	2	0	0

3. Caractéristiques professionnelles.

Les caractéristiques professionnelles abordées ici ont trait à la formation des enseignants et à l'évaluation qu'ils font de leur compréhension et de leur expression orales de la langue française et de la langue anglaise.

La multitude des diplômes décrits dans le questionnaire et la diversité des objets de formation qu'ils recouvrent nous a amené à construire des catégories de diplômes. Il convient d'ailleurs de noter que ces diplômes concernent trois (3) champs différents de formation, soit, l'éducation, l'enseignement d'une langue seconde et, enfin, le domaine des lettres, de la traduction, de la linguistique.

Catégorie 1: Faible scolarité et diplôme non pertinent à l'enseignement d'une langue seconde.

Les répondants qui se classent dans cette catégorie n'ont aucune formation en enseignement d'une langue seconde, ne possèdent pas non plus de formation en lettres, en traduction ou en linguistique. Par contre, ils peuvent détenir une formation en éducation, soit les brevets "B", "C" ou supérieur ou encore un brevet "A" ou un baccalauréat en pédagogie.

Catégorie 2: Faible scolarité et diplôme moyennement pertinent à l'enseignement d'une langue seconde.

Ces répondants ne possèdent pas de formation en lettres, en traduction ou en linguistique. Ils ont une formation en éducation comme, par exemple, les brevets "C", "B" ou "A" ou encore un baccalauréat en pédagogie. Ils peuvent aussi détenir un autre brevet d'enseignement comme un brevet de l'Ecole Normale Supérieure. De plus, ils possèdent un certificat en enseignement de la langue seconde ou encore une concentration en enseignement de la langue seconde dans le cadre d'un baccalauréat spécialisé.

Catégorie 3: Scolarité qui va de moyenne à forte mais qui est non pertinente à l'enseignement d'une langue seconde.

Les enseignants de cette catégorie n'ont aucune formation en enseignement d'une langue seconde. Par contre, ils peuvent détenir une licence, une maîtrise ou un doctorat en lettres, en traduction ou en linguistique. Enfin, ils possèdent un diplôme en éducation: brevets "C", "B", "A", baccalauréat en pédagogie, maîtrise ou doctorat.

Catégorie 4: Scolarité qui va de moyenne à forte mais qui est pertinente à l'enseignement d'une langue seconde.

Ces répondants possèdent un baccalauréat ou une maîtrise en enseignement d'une langue seconde. Ils ont une formation en pédagogie comme les brevets "C", "B", "A", un baccalauréat en pédagogie ou un diplôme de l'Ecole Normale Supérieure. Ils peuvent aussi détenir une licence en lettres, traduction ou linguistique.

Catégorie 5: Scolarité qui va de moyenne à très forte en plus d'être pertinente à l'enseignement d'une langue seconde.

Ces enseignants ont tous une formation en enseignement de la langue seconde. Les diplômes qu'ils détiennent vont du certificat à la maîtrise en enseignement d'une langue seconde. Ils possèdent aussi, soit une formation poussée en pédagogie (maîtrise ou doctorat) ou encore en lettres, en traduction ou en linguistique (maîtrise ou doctorat).

Les deux (2) premières catégories regroupent deux cent soixante-seize (276) répondants, soit 55,2% de l'échantillon. De plus, deux cent soixante-et-un (261) enseignants soit 52,2% de l'échantillon,

possèdent une formation pertinente à l'enseignement de la langue seconde. Ces données sont reprises au tableau 7.

TABLEAU: 7

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LES CATÉGORIES DE DIPLÔMES.

Catégories de diplômes	Nombre de répondants
1. Faible scolarité non pertinente à l'enseignement de la langue seconde	173
2. Faible scolarité moyennement pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	103
3. Scolarité moyenne à forte mais non pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	63
4. Scolarité moyenne à forte pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	71
5. Scolarité moyenne à très forte pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	87
. Aucune de ces catégories.	3
Total:	500

La répartition des diplômes selon les régions administratives et le niveau d'enseignement est décrite au tableau 8.

TABLEAU: 8

REPARTITION DES REPONDANTS SELON LES CATEGORIES DE DIPLOMES, LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ET LA REGION ADMINISTRATIVE.

Région / Niveau	"A"		"B"		"C"	
	Elémentaire	Secondaire	Elémentaire	Secondaire	Elémentaire	Secondaire
Diplômes						
1	19	22	49	43	15	25
2	3	11	49	22	7	11
3	2	7	13	33	0	8
4	1	5	17	27	3	18
5	0	13	10	39	2	23
Total:	25	58	138	164	27	85

Les tableaux 9 et 10 indiquent que, de façon générale, les enseignants en langue seconde comprennent et s'expriment mieux en langue française qu'en langue anglaise. Ceci est sans doute dû au fait que 80% des répondants sont nés au Québec et sont probablement de langue maternelle française.

B. Les conseillers pédagogiques en langue seconde.

Cette recherche a permis d'atteindre soixante-treize (73) CPL2, soit un taux de réponse de 48,7%.

1. Caractéristiques reliées à la structure.

Les caractéristiques reliées à la structure traitent du secteur linguistique, du niveau de travail, de la région administrative, du régime d'engagement, du poste que le CPL2 cumule en plus d'exercer les fonctions de CPL2 (alors qu'il est engagé à temps partiel comme CPL2) et, enfin, du nombre de commissions scolaires dans lesquelles il travaille.

Quant au secteur linguistique où ils travaillent, quatorze (14) des soixante-treize (73) répondants sont conseillers pédagogiques en français langue seconde et six (6) travaillent à la fois aux deux (2) niveaux ainsi que dans les deux (2) secteurs linguistiques.

TABLEAU: 9

CONNAISSANCE DE LA LANGUE ANGLAISE DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE.

Secteur. / Niveau.	Excellent				Très bien				Bien			
	A^2	F^2	A^2+F^2	Total	A^2	F^2	A^2+F^2	Total	A^2	F^2	A^2+F^2	Total
Elémentaire:	21	25	2	48 (25,3%)	38	14	1	53 (27,9%)	67	21	1	89
Secondaire:	121	5	0	126 (40,8%)	114	14	0	128 (41,4%)	49	6	0	55
Total:	142 (34,6%)	30 (35,3%)	2 (50%)	174	152 (37%)	28 (33%)	1 (25%)	181	116 (28,4%)	27 (31,7%)	1 (25%)	144

TABLEAU: 10

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANCAISE DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE.

Secteur. / Niveau.	Excellent				Très bien				Bien			
	A^2	F^2	A^2+F^2	Total	A^2	F^2	A^2+F^2	Total	A^2	F^2	A^2+F^2	Total
Elémentaire:	79	43	3	125 (65,5%)	36	13	0	49 (25,6%)	12	4	1	17
Secondaire:	192	16	0	208 (67,3%)	81	8	0	89 (28,8%)	11	1	0	12
Total:	271 (65,9%)	59 (69,4%)	3 (75%)	333	117 (28,5%)	21 (24,7%)	0 (0%)	138	23 (5,6%)	5 (5,9%)	1 (25%)	29

Trente-huit (38) répondants sont engagés à temps plein comme conseiller pédagogique en langue seconde. Les autres répondants cumulent d'autres fonctions en plus de celle de CPL2. Comme le montre le tableau 11, la majorité des conseillers pédagogiques en langue seconde qui exercent leurs fonctions à temps partiel sont ou enseignants (15) ou conseillers pédagogiques dans une autre matière (16). Un seul répondant est chef de groupe en plus d'exercer les fonctions de CPL2.

TABLEAU: 11

REPARTITION DES CPL2 SELON LES AUTRES FONCTIONS EXERCEES.

Autres fonctions.	Nombre de répondants.
Enseignant	15
Chef de groupe	1
Conseiller pédagogique dans une autre matière.	16
Autre	4
Total:	36 *

* Il devrait y avoir trente-cinq (35) répondants dans ce tableau mais un (1) CPL2 travaillant à temps plein comme CPL2 dit aussi cumuler une autre fonction.

TABLEAU: 12

REPARTITION DES REPONDANTS SELON LA REGION GEOGRAPHIQUE, LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT ET LE SECTEUR LINGUISTIQUE.

Région	"A"			"B"			"C"		
Niveau	E.	S.	E./S.	E.	S.	E./S.	E.	S.	E./S.
Secteur									
Anglais langue seconde	3	5	3	6	10	3	9	6	2
Français langue seconde	0	0	0	7	1	5	0	0	0
Anglais langue seconde Français langue seconde	2	1	2	2	0	3	1	1	1
Total:		16			37			20	

Des trois (3) régions, c'est dans la région "B" qu'on retrouve le plus grand nombre de répondants. Ce nombre correspond à la réalité, puisque les CPL? sont plus nombreux dans cette région que dans les autres. Le tableau 12 rapporte ces données.

Les CPL2 rejoints dans cette recherche ne travaillent pas tous dans une seule commission scolaire. Le tableau 13 rapporte la distribution du nombre de commissions scolaires dans lesquelles les CPL2 exercent leurs fonctions.

TABLEAU: 13

REPARTITION DES CPL2 SELON LE NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES DANS LESQUELLES ILS TRAVAILLENT.

Nombre de commissions scolaires.	Nombre de répondants.
Une (1) commission scolaire	59
Deux (2) commissions scolaires	3
Trois (3) commissions scolaires	7
Quatre (4) commissions scolaires et plus	4
Total:	73

2. Caractéristiques personnelles.

Deux (2) seules variables personnelles ont été conservées dans le questionnaire adressé aux CPL2, en raison du fait que la première recherche avait fourni plusieurs renseignements de ce type. Seules les variables concernant le lieu de naissance ainsi que la langue maternelle se retrouvent donc dans cette partie.

En général, les répondants (60) sont de langue maternelle française; onze (11) répondants sont de langue maternelle anglaise et deux (2) sont d'une autre langue maternelle.

Par ailleurs, cinquante et un (51) répondants sont nés au Québec tandis que douze (12) proviennent d'une autre province du Canada mais vivent au Québec depuis plus de cinq (5) ans. Dix (10) CPL2 sont nés en dehors du Canada et huit (8) d'entre eux vivent au Québec depuis plus de cinq (5) ans.

3. Caractéristiques professionnelles.

La formation des CPL2 constitue la seule variable professionnelle retenue dans le questionnaire. Le tableau 14 donne la formation des CPL2 à partir de la catégorisation en cinq (5) points qui a été effectuée dans la description de l'échantillon des enseignants.

TABLEAU: 14

REPARTITION DES CPL2 SELON LES CATEGORIES DE DIPLOMES.

Catégorie de diplômes.	Nombre de répondants.
1. Faible scolarité non pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	10
2. Faible scolarité moyennement pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	7
3. Scolarité moyenne à forte mais non pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	14
4. Scolarité moyenne à forte pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	19
5. Scolarité moyenne à très forte pertinente à l'enseignement de la langue seconde.	16
Total:	66

C. Les "supérieurs" immédiats des CPL2.

Quarante (40) "supérieurs" immédiats des CPL2 ont répondu au questionnaire qui leur a été envoyé. Ce nombre correspond à un taux de réponse de 32%.

1. Caractéristiques reliées à la structure.

Dix-neuf (19) répondants proviennent des commissions scolaires locales et dix-sept (17) travaillent dans des commissions scolaires régionales. Les quatre (4) autres répondants exercent leurs fonctions dans des commissions scolaires intégrées.

Le tableau 15 donne le nombre d'élèves qui étudient dans les commissions scolaires où travaillent les répondants.

TABLEAU: 15

REPARTITION DES SUPERIEURS DES CPL2 SELON LE NOMBRE D'ELEVES INSCRITS DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES.

Nombre d'élèves.	Nombre de répondants.
Moins de 1500	2
1500 à 2999	6
3000 à 6999	12
7000 à 11999	14
12000 à 17999	4
18000 à 23999	1
24000 et plus	1

La majorité des répondants travaillent dans des commissions scolaires où étudient de 3 000 à 11 999 élèves. Huit (8) proviennent de commissions scolaires ayant 2 999 élèves et moins et six (6) de commissions scolaires où il y a 12 000 élèves et plus.

Malgré la traduction anglaise du questionnaire, peu de répondants (3) du secteur anglophone[1] ont répondu au questionnaire. En effet, la presque totalité des répondants travaillent dans des commissions scolaires uniquement francophones (17) ou francophones ayant une minorité anglophone (21).

Des quarante (40) répondants, sept (7) proviennent de la région "A", vingt (20) de la région "B" et treize (13) de la région "C".

2. Caractéristiques professionnelles.

Le tableau 16 montre que les répondants occupent des postes divers. Neuf (9) répondants occupent des postes qui n'étaient pas décrits dans le questionnaire. Il est possible que ces personnes occupent un poste de secrétaire général dans les petites commissions scolaires ou encore de coordonnateur du service de l'enseignement des langues dans les grandes commissions scolaires.

---

1) Quatorze (14) commissions scolaires anglophones faisaient partie de l'échantillon.

TABLEAU: 16

REPARTITION DES SUPERIEURS DES CPL2 SELON LE POSTE OCCUPE ET SELON LES TROIS (3) GRANDES REGIONS ADMINISTRATIVES.

Poste / Région	Directeur général et	Directeur général-adjoint	Directeur du service de l'enseignement	Coordonnateur de matière	Autre	Total
Région "A"	1		5	0	1	7
Région "B"	2		11	1	6	20
Région "C"	2		5	3	3	13

CHAPITRE III

SATISFACTION DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE

CHAPITRE III

Satisfaction des enseignants en langue seconde[1].

INTRODUCTION

La troisième partie du questionnaire destiné aux enseignants est consacrée à la satisfaction des enseignants en langue seconde face à divers aspects concernant leur travail. Cette partie comporte vingt-cinq (25) questions et les répondants doivent y répondre à l'aide d'une échelle en huit (8) catégories de réponses allant de "extrêmement insatisfait(e)" (1) à "extrêmement satisfait(e)" (8). L'élaboration de ces questions s'est inspirée du "Questionnaire portant sur la satisfaction au travail des enseignants" (Q.S.T.E.) de Foucher, 1974.

---

1) Pour éviter d'inutiles répétitions, c'est seulement lorsque l'analyse de classification multiple aura annulé l'effet de certaines variables indépendantes (trouvé à l'analyse de variance) qu'il sera fait mention des résultats apportés par ce type d'analyse.

Il peut être utile de rappeler que l'étude de la satisfaction des enseignants a été introduite dans cette recherche parce qu'elle peut fournir des renseignements sur les élèves (motivation face à la langue seconde, apprentissages perçus...), les conditions de travail des enseignants (matériel disponible, programmes...) et les CPL2 (perception de l'aide qu'ils apportent, des tâches qu'ils exercent...). Enfin, comme le grand objectif de l'enseignement de la langue seconde est l'apprentissage de l'élève, il est intéressant de connaître le niveau de satisfaction des enseignants en ce qui concerne non seulement l'apprentissage de la langue seconde réalisé par les élèves, mais aussi les besoins des enseignants et l'aide extérieure reçue.

Cette partie du rapport décrit les moyennes obtenues aux différents énoncés regroupés par analyse factorielle[2]. On retrouvera aussi une analyse des résultats selon trois (3) variables indépendantes, soit le niveau d'enseignement, la région administrative et enfin la formation des enseignants.

---

2) L'analyse factorielle est une technique statistique permettant de regrouper les énoncés et contribue à valider le contenu du questionnaire.

A. Vue d'ensemble des résultats soumis à l'analyse factorielle.

1. Description des facteurs.

L'analyse factorielle effectuée sur cette partie a fait ressortir six (6) facteurs. Avant de décrire les résultats obtenus, il serait intéressant de connaître le contenu de ces facteurs.

Facteur 1: Perception du CPL2. C'est ce facteur qui contient le plus d'énoncés; en effet, huit (8) énoncés concernent directement la perception qu'ont les enseignants en langue seconde de leur CPL2 et de son travail (énoncés 317 à 324).

Facteur 2: La tâche d'enseignant. Cinq (5) énoncés sont regroupés dans ce facteur et sont reliés à l'apprentissage des élèves (énoncés 300 à 304).

Facteur 3: Relations entre enseignants. Ces trois (3) énoncés ont trait à la collaboration, à l'entente entre enseignants, ainsi qu'à l'atmosphère de remise en question des enseignants (énoncés 305 à 307).

Facteur 4: Collaboration des parents. Les trois (3) énoncés regroupés dans ce facteur ont trait à la compréhension des explications ainsi qu'à la collaboration qu'apportent les parents face à l'apprentissage de la langue seconde. De plus, un (1) énoncé a trait à la possibilité qu'ont les élèves de converser en langue se-

conde à l'aide des programmes utilisés dans leur milieu de travail. Cet énoncé a un lien logique moins évident avec les autres questions composant ce facteur (énoncés 313 - 315 - 316).

Facteur 5: Moyens d'enseignement. Ces quatre (4) énoncés ont trait aux moyens d'enseignement: locaux, matériel didactique, programmes, méthodes et classement des élèves (énoncés 310 à 312, 314).

Facteur 6: Soutien technique. Ces deux (2) énoncés ont trait au perfectionnement des enseignants ainsi qu'à la quantité de volumes à la bibliothèque (308 - 309).

La structure factorielle dégagée confirme les hypothèses émises à son égard. Les facteurs du Q.S.T.E. sont retrouvés, alors que les deux (2) nouvelles dimensions qui ont été ajoutées, soit la collaboration des parents et la perception du CPL2, sont dégagées par analyse factorielle.

2. Description des résultats.

La figure 5 décrit la satisfaction des enseignants selon les facteurs.

a. Soutien technique.

Le facteur soutien technique montre le plus haut taux

GRILLE DE SATISFACTION DES ENSEIGNANTS FACE À :

1	2	3	4	5	6	7	8
Extrêmement insatisfait(e)	Très insatisfait(e)	Assez insatisfait(e)	Légèrement insatisfait(e)	Légèrement satisfait(e)	Assez satisfait(e)	Très satisfait(e)	Extrêmement satisfait(e)

Facteur 1: Perception du CPLJ.

117. au réalisme et à la pertinence des suggestions du CPLJ.
118. à la disponibilité du CPLJ.
119. à l'utilisation que fait le CPLJ des suggestions des enseignants.
120. aux résultats des rencontres avec un CPLJ.
121. à la connaissance et à la maîtrise qu'ont les CPLJ de la langue seconde.
122. à la connaissance qu'a le CPLJ en pédagogie.
123. à la connaissance qu'a le CPLJ de son milieu de travail.
124. à l'intérêt manifesté par le CPLJ à l'égard des enseignants.

Facteur 2: Tâche d'enseignant.

100. à l'intérêt manifesté par les élèves envers l'apprentissage de la langue seconde.
101. à la facilité avec laquelle les élèves apprennent la langue seconde.
102. à la préparation qu'ont les élèves pour suivre les cours de langue seconde.
103. à la certitude qu'ils ont de cerner les besoins des élèves.
104. à la facilité avec laquelle les élèves s'adaptent aux programmes d'enseignement.

Facteur 3: Relations entre les enseignants.

105. à la collaboration avec les autres enseignants.
106. à l'entente qui existe entre les enseignants d'un même département.
107. à l'atmosphère de remise en question chez les enseignants.

Facteur 4: Collaboration des parents.

113. à la compréhension des parents face aux explications données par les enseignants.
115. à la collaboration apportée par les parents.
116. à la possibilité qu'ont les élèves de converser en langue seconde à l'aide des programmes utilisés.

Facteur 5: Moyens d'enseignement.

110. aux locaux de cours.
111. au choix du matériel didactique.
112. aux critères servant à classer les élèves.
114. aux programmes et méthodes utilisés.

Facteur 6: Soutien technique.

108. à la quantité de volumes à la bibliothèque.
109. à la facilité de trouver du perfectionnement correspondant aux besoins des enseignants.

1) Écart-type entre parenthèses.

FIGURE VI SATISFACTION DES ENSEIGNANTS DU LANGAGE SELON LEURS FACE À DIVERS ASPECTS DE LEUR TRAVAIL.

d'insatisfaction. Malgré un écart-type élevé (au moins 2,0 à chacun de ces deux (2) énoncés) les enseignants se sont montrés assez insatisfaits des activités de perfectionnement qui leur sont destinées (3,6)[3] ainsi que de la quantité de volumes disponibles à la bibliothèque pour l'enseignement de la langue seconde (3,5). Ces deux (2) énoncés apparaissent d'ailleurs parmi ceux qui soulèvent le plus d'insatisfaction.

b. Perception du CPL2.

Les enseignants sont insatisfaits, quoique légèrement, du réalisme et de la pertinence des suggestions apportées par leur CPL2 (4,6), de la disponibilité du CPL2 (4,9), de l'utilisation qu'il fait de leurs suggestions (4,9) ainsi que des résultats des rencontres avec leur CPL2 (4,8). Par contre, ils sont légèrement satisfaits des connaissances que le CPL2 a du milieu (5,53), de ses connaissances en pédagogie (5,96) et de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de leur travail d'enseignant (5,27). Enfin, l'énoncé concernant la connaissance ainsi que la maîtrise qu'ont les CPL2 de la langue seconde est celui qui soulève le plus fort taux de satisfaction (6,4).

---

3) Le chiffre entre parenthèses indique la moyenne générale qu'a obtenu l'énoncé.

c. Tâche d'enseignant.

Les enseignants se sont montrés insatisfaits de la préparation qu'ont les élèves pour suivre leurs cours (3,99). Cet énoncé est logiquement relié au classement des élèves. Ceci n'est probablement pas sans effet sur la pédagogie utilisée et sur les apprentissages réalisés par les élèves. A la plupart des autres énoncés, soit l'intérêt manifesté par les élèves (5,26), la facilité avec laquelle ils apprennent la langue seconde (5,03) et la certitude qu'ont les enseignants de bien cerner les attentes des élèves (5,08), les enseignants se montrent légèrement satisfaits. L'énoncé qui soulève le plus de satisfaction (5,92) est celui qui porte sur la facilité avec laquelle les élèves s'adaptent à des méthodes nouvelles d'enseignement.

d. Collaboration des parents.

La collaboration apportée par les parents (4,0) et la possibilité qu'ont les élèves de converser en langue seconde à l'aide des programmes utilisés (3,8) génèrent de l'insatisfaction. La compréhension manifestée par les parents face aux explications que les enseignants leur donnent (4,82) provoque également de l'insatisfaction, mais à un degré moindre.

e. Moyens d'enseignement.

Quant aux énoncés qui portent sur les moyens d'enseignement, ils soulèvent des réactions diverses. Les enseignants se montrent légèrement insatisfaits des locaux de cours (4,12) et des critères servant à classer les élèves dans les différents rythmes d'apprentissage (3,88). Par contre, ils sont légèrement satisfaits du choix du matériel didactique (5,12) et des programmes et des méthodes utilisés dans leur commission scolaire (5,01).

f. Relations entre enseignants.

Le seul énoncé qui soulève de la satisfaction parmi ceux qui portent sur les relations entre enseignants traite de l'entente qui existe entre les enseignants d'un même département (5,48). Ils sont légèrement insatisfaits de la collaboration entre enseignants (4,90) et de l'atmosphère de remise en question existant chez les enseignants (4,74).

3. Sommaire.

En résumé, les énoncés qui soulèvent le plus d'insatisfaction chez les enseignants en langue seconde sont:

308. La quantité de volumes disponibles à la bibliothèque. (3,59)

309. La facilité qu'ont les enseignants de trouver des activités de perfectionnement adaptées à leurs besoins. (3,68)

312. Les critères servant à classer les élèves dans les différents rythmes d'apprentissage. (3,88)

316. La possibilité qu'ont les élèves de converser en langue seconde à l'aide des programmes utilisés. (3,89)

302. La préparation qu'ont les élèves pour suivre leurs cours. (3,99)

B. Analyse différentielle selon les variables indépendantes retenues.

Afin de ne pas allonger inutilement cette partie, nous ne retiendrons que les énoncés où apparaissent des différences significatives.

Le tableau 17 rapporte les énoncés traitant de la satisfaction des enseignants où les trois (3) variables indépendantes retenues produisent des différences significatives. Ces variables sont la région géographique ou administrative, le niveau d'enseignement ainsi que le diplôme détenu par l'enseignant. Des différences significatives apparaissent à dix-huit (18) des vingt-cinq (25) énoncés portant sur la satisfaction des enseignants. Ces différences sont dans la plupart des cas dues à la région ou au niveau. Toutefois, une différence est causée

TABLEAU: 17

NUMERO DES QUESTIONS CONCERNANT LA SATISFACTION DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE POUR LESQUELLES DES DIFFERENCES SIGNIFICATIVES ($p < 0,05$) ONT ETE OBTENUES A L'ANALYSE DE VARIANCE SELON LES TROIS (3) VARIABLES INDEPENDANTES.

Variables dépendantes.	Variables indépendantes.		
	E115[1]	E102[2]	Dip.[3]
E300	E115	E102	Dip.
E301	E115	E102	
E302		E102	
E303		E102	
E304		E102	
E305			
E306			
E307			
E308			
E309			
E310		E102	
E311			
E312	E115	E102	Dip.
E313	E115	E102	Dip.
E314	E115	E102	
E315	E115	E102	
E316	E115	E102	Dip.
E317	E115		Dip.
E318	E115	E102	
E319	E115	E102	Dip.
E320		E102	Dip.
E321	E115	E102	Dip.
E322	E115		
E323	E115		
E324			

1) E115: Région "A" "B" "C"
2) E102: Niveaux élémentaire et secondaire.
3) Dip.: Diplôme (var. composée, voir chapitre 2. A. 1. c.)

N.B. Dans les tableaux, la lettre qui précède un numéro de questions réfère à l'un des trois questionnaires administrés aux enseignants (E), aux CPL2 (C) et à leurs "supérieurs" (S).

TABLEAU [illegible]

ANALYSE DE VARIANCE[1] ET TEST DE DUNCAN

[illegible]

Variable dépendante	Variable indépendante	Moyenne [2]	(Écart-type)	F	dl	p
E300	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	[illegible]
	X107	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E301	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	[illegible]
	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E302	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	[illegible]
	X107	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
E304	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
E305	X107	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
E311	X107	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
E313	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
E314	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
E316	X107	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E318	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	[illegible]
	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	[illegible]

1) Tous les tests d'analyse de variance respectent les conditions sous-jacentes à ces tests (normalité des distributions, homogénéité des variances, etc...)

2) Pour le test de Duncan (à p [illegible]), les groupes [illegible]

[illegible]

[illegible]

Variable dépendante	Variable indépendante	Moyenne	(Écart-type)	F	dl	P
E317	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	X107	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E318	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E319	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et 391	≤,0009
	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et 392	≤,006
E320	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	≤,005
	X107	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	≤,0009
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E321	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E322	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	X102	E: [illegible] S: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	XDip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E323	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E324	X115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

par le diplôme que détiennent les enseignants.

1. Selon le niveau d'enseignement.

A quatorze (14) des quinze (15) énoncés où il existe des différences significatives suivant le niveau d'enseignement, ce sont les enseignants du niveau secondaire qui se montrent plus insatisfaits ou moins satisfaits. Ces résultats sont rapportés au tableau 18.

Les enseignants de ce niveau manifestent plus d'insatisfaction à quatre (4) des énoncés qui concernent la tâche soit:

- l'intérêt manifesté par les élèves face à l'apprentissage de la langue seconde (énoncé 300),
- la facilité avec laquelle les élèves apprennent la langue seconde (énoncé 301),
- la préparation qu'ont les élèves pour suivre les cours en langue seconde (énoncé 302),
- la facilité avec laquelle les élèves s'adaptent à des méthodes nouvelles d'enseignement (énoncé 304).

Les cotes plus élevées d'insatisfaction exprimées par les enseignants du niveau secondaire peuvent être attribuables aux comportements des élèves étudiant à ce niveau. Il n'est pas assuré cependant que ces différences ne soient retrouvées que chez les enseignants en langue seconde. Il se peut qu'une comparaison des indices de satisfaction exprimés par l'ensemble des enseignants de l'élémentaire et du secondaire révèle des différences similaires. Cette remarque vaut aussi pour d'autres énoncés et s'appuie sur le

fait que la plupart des recherches comparant la satisfaction au travail des enseignants travaillant à l'élémentaire ou au secondaire concluent que les enseignants de l'élémentaire sont plus satisfaits.

Par contre, les enseignants de l'élémentaire sont, à l'opposé de ceux du secondaire, insatisfaits de la collaboration qui s'établit avec les autres enseignants en langue seconde (305). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que, d'une part, il n'existe pas de "département" à l'élémentaire et que, d'autre part, les spécialistes en langue seconde à l'élémentaire doivent, dans la plupart des cas, enseigner dans plusieurs écoles. Ils ne peuvent, dans ce cas, collaborer étroitement avec les autres enseignants.

Les enseignants du secondaire sont nettement plus insatisfaits du choix du matériel disponible dans leur école (311) ainsi que des programmes et des méthodes utilisés dans leur commission scolaire (314). Il est cependant difficile d'expliquer ce phénomène. Il est peut-être attribuable au fait que les méthodes sont moins bien adaptées aux besoins des élèves et au budget accordé pour le matériel didactique.

Les enseignants du niveau secondaire sont aussi plus insatisfaits de la facilité avec laquelle les parents comprennent les explications face aux objectifs à atteindre dans l'enseignement d'une langue seconde (313) et de la collaboration apportée par les parents (315). Il est possible que les parents des élèves au niveau

secondaire rencontrent moins les enseignants. Il est également possible que cette plus forte insatisfaction soit causée par les attentes entretenues à l'égard des parents, attentes qui seraient générées par les problèmes rencontrés avec les élèves.

Bien que tous les répondants soient insatisfaits des possibilités qu'ont les élèves de converser en langue seconde à l'aide des programmes utilisés (316), ceux du secondaire montrent le plus d'insatisfaction. Ceci est peut-être attribuable au fait que, selon les enseignants, les élèves devraient avoir appris suffisamment de vocabulaire et de règles de grammaire et que le programme devrait davantage être centré sur la conversation. Même si le degré de satisfaction des enseignants ne peut représenter un critère unique, il y aurait peut-être lieu d'effectuer une recherche sur les apprentissages effectivement réalisés par les élèves à l'aide des programmes actuels.

Enfin, les enseignants du secondaire ont une vision plus négative de leur CPL2 que ceux de l'élémentaire. En effet, ils sont plus insatisfaits du réalisme et de la pertinence des suggestions apportées par leur CPL2 (317), de l'utilisation qu'il fait de leurs suggestions (319), de ce que leur ont apporté les rencontres avec leur CPL2 (320). Bien que l'écart-type de chacun de ces énoncés soit élevé chez les répondants de l'élémentaire, ils se sont en moyenne montrés légèrement satisfaits. La perception négative qu'ont les enseignants du secondaire de leur CPL2 est possiblement due au

fait qu'ils le rencontrent moins souvent que ceux de l'élémentaire.

Bien qu'en général les enseignants soient satisfaits de la connaissance et de la maîtrise qu'a le CPL2 de la langue seconde (321) et de la connaissance que celui-ci a sur le plan de la pédagogie (322), les enseignants du secondaire se montrent encore une fois moins satisfaits. Cette différence est possiblement attribuable aux diplômes qu'ils détiennent.

2. Selon les régions administratives[4].

La région administrative ou géographique affecte le degré de satisfaction exprimé à quatorze (14) des énoncés mesurant la satisfaction. Le tableau 18 rapporte ces données.

Les variables 300 et 301 concernant l'intérêt manifesté par les élèves envers l'apprentissage de la langue seconde ainsi que la facilité avec laquelle les élèves apprennent la langue seconde montrent des différences significatives. Les enseignants de la

---

4) Région A: Abitibi - Lac St-Jean - Côte-Nord - Gaspésie.
Région B: Montréal - Sherbrooke - Hull.
Région C: Québec - Trois-Rivières.

région "C" diffèrent de ceux des deux (2) autres régions, en ce sens qu'ils manifestent de l'insatisfaction à ces deux (2) énoncés. Il est difficile d'expliquer ce résultat, mais il est possible que les élèves de cette région ressentent moins le besoin d'apprendre la langue seconde parce que leur entourage est grandement francophone et qu'il existe dans cette région de grands centres majoritairement francophones[5]. Les enseignants de la région "B" se montrent plus satisfaits de la facilité avec laquelle les parents comprennent les explications face aux objectifs à atteindre dans l'enseignement de la langue seconde (313). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les parents de cette région ont plus de possibilités d'être bilingues que ceux des autres régions, les deux (2) langues y étant plus couramment parlées. Ils sont, de plus, moins insatisfaits que les enseignants de la région "C" face à la préparation qu'ont leurs élèves pour suivre les cours de langue seconde (302). Il apparaît une différence significative au niveau de la collaboration apportée par les parents face à l'enseignement de la langue seconde (315). Bien que tous les enseignants semblent insatisfaits à cet égard, ceux de la région "C" le sont plus que les autres. Ce phénomène est probablement dû aux mêmes raisons que celles mentionnées plus haut: l'environnement urbain fortement francophone.

---

5) Il est à noter que les répondants de cette région sont francophones et proviennent des régions de Québec et de Trois-Rivières.

Quant aux méthodes et aux programmes d'enseignement utilisés dans leur commission scolaire (314), les répondants des régions "B" et "C" ne diffèrent pas d'opinion; ils sont en général légèrement insatisfaits. Par contre, ceux de la région "A" se montrent légèrement satisfaits. Il semble que les programmes et les méthodes utilisés à travers la province soient hétérogènes; cette situation pourrait expliquer cette différence[6]. Cependant l'énoncé concernant les possibilités qu'ont les élèves de converser en langue seconde à l'aide des programmes utilisés (316) montre aussi une différence significative. Même si tous les enseignants sont insatisfaits, ceux des régions "A" et "C" le sont davantage.

Les enseignants de la région "B" ont une vision assez négative de leur CPL2. Ils sont généralement insatisfaits du réalisme et de la pertinence des suggestions de leur CPL2 (317), de la disponibilité de leur CPL2 (318), de l'utilisation que le CPL2 fait de leurs idées (319), ainsi que des résultats des rencontres avec leur CPL2 (320). Il est possible que les CPL2 de la région "B" aient des modes d'intervention différents de ceux des autres régions. Il serait important, si ce problème est la cause de cette insatisfaction, de sensibiliser les CPL2 de cette région à différents styles d'in-

---

6) Les enseignants qui ont participé à la pré-expérimentation du questionnaire ont soulevé ce problème en traitant de cet énoncé.

tervention. Par contre si cette insatisfaction est due au fait que les enseignants ne veulent pas d'intervention de ce genre, il faudrait prévoir une formule de rechange. De plus, les enseignants de la région "B" sont la cause des différences significatives en ce qui concerne la connaissance qu'a leur CPL2 sur le plan de la pédagogie (322), de la connaissance qu'a le CPL2 de leur milieu (323) ainsi que de l'intérêt manifesté par le CPL2 à l'égard de leur travail (324). Bien qu'ils soient satisfaits, ils le sont moins que ceux des autres régions.

3. Selon le diplôme détenu par les répondants.

L'analyse de classification multiple ne révèle qu'une seule différence significative causée par le diplôme lorsque les variables sont ajustées selon le niveau et la région. Les enseignants moins scolarisés se montrent moins insatisfaits que les autres face au réalisme et à la pertinence des suggestions de leur CPL2 (317). Comme ils sont peut-être moins bien préparés pour exercer leurs tâches, il est possible que le CPL2 travaille plus auprès d'eux et ainsi réponde plus à leurs besoins. D'autre part, il est également possible qu'ils soient moins habilités à évaluer les suggestions de leur CPL2.

C. Résumé des résultats.

En général, les enseignants sont insatisfaits du soutien technique qui leur est apporté. De plus, il se montrent légèrement insatisfaits de leur CPL2. Il faut toutefois souligner que cette insatisfaction se manifeste plutôt face à la disponibilité des CPL2 que face à leur compétence technique. Ils sont aussi insatisfaits de la préparation qu'ont les élèves pour suivre leurs cours, des possibilités qu'ont ces derniers de converser à l'aide des programmes utilisés, de la collaboration et de la compréhension des parents. Enfin, ils sont insatisfaits des critères servant à classer les élèves dans les différents rythmes.

A l'analyse de variance sont apparues des différences significatives selon les trois (3) variables indépendantes suivantes: la région, le niveau et la formation. La comparaison du degré de satisfaction exprimé par les enseignants de l'élémentaire et du secondaire montre que ceux du secondaire sont nettement plus insatisfaits que ceux de l'élémentaire. Plus précisément, ils expriment une insatisfaction élevée face à leur CPL2, aux apprentissages réalisés par leurs élèves, à la collaboration et à la compréhension des parents, aux programmes utilisés et au matériel didactique employé.

Les enseignants de la région "B" sont plus insatisfaits du réalisme et de la pertinence des suggestions de leur CPL2, de sa disponibilité, de l'utilisation que le CPL2 fait de leurs idées et suggestions ainsi que des résultats des rencontres avec leur CPL2. Compa-

rativement aux enseignants provenant des autres régions, ils se montrent cependant plus satisfaits de la compréhension des parents et moins insatisfaits des possibilités qu'ont les élèves de converser en langue seconde. D'autre part, les enseignants de la région "C" se montrent plus insatisfaits que ceux des autres régions de l'intérêt manifesté par les élèves, de la facilité avec laquelle ils apprennent la langue seconde et de la collaboration apportée par les parents. Enfin, seuls les enseignants qui oeuvrent dans la région "A" sont satisfaits des programmes utilisés.

Quant au diplôme détenu, il est la cause d'une seule différence significative. En effet, les enseignants moins scolarisés se sont montrés moins insatisfaits face au réalisme et à la pertinence des suggestions apportées par leur CPL2.

D. Recommandations.

Même si l'insatisfaction exprimée par les enseignants ne peut constituer un critère unique d'intervention, nous recommandons:

QUE LES SOURCES D'INSATISFACTION SOULIGNEES DANS CE CHAPITRE FASSENT L'OBJET DE REFLEXION (SOIT DANS DES RENCONTRES DE PETITS GROUPES, SOIT LORS DES JOURNEES PEDAGOGIQUES) DE LA PART DES PERSONNES CONCERNEES.

Ainsi, ces sources d'insatisfaction pourraient être incorporées à un cheminement critique d'intervention et certaines d'entre elles pourraient devenir objet prioritaire de changement. Parmi les sources d'insatisfaction, celles qui ont trait aux apprentissages réalisés par les élèves et celles reliées au comportement des CPL2 pourraient s'avérer prioritaires (énoncés: 302 - 303 - 304 - 312 - 316 - 317 - 320).

CHAPITRE IV

LES TACHES DES CPL2

CHAPITRE IV

Les tâches des CPL2.

INTRODUCTION

Les tâches décrites et retenues dans cette recherche sont tirées d'un premier rapport de recherche intitulé "L'Analyse des activités des CPL2". Dans cette première recherche, effectuée en 1975-1976, les conseillers pédagogiques en langue seconde avaient été interrogés par questionnaire sur la nature de leurs activités au sein de leur commission scolaire. Ils devaient, entre autres, indiquer combien de jours ils consacraient à chacune des tâches qui leur étaient soumises et préciser combien de jours ils voudraient consacrer à ces mêmes tâches.

A partir des données de cette première recherche, certaines tâches ont été retenues en vue d'une évaluation par les trois (3) populations consultées, soit les enseignants, les CPL2 et leurs "supérieurs" immédiats. Les critères utilisés pour retenir ou non une tâche particulière étaient les suivants: il fallait que cette tâche soit rela-

tivement exercée par la majorité des CPL2 ou encore qu'elle soit relativement désirée par les CPL2. Ainsi, les tâches retenues peuvent être, soit très exercées et peu désirées, soit peu exercées mais très désirées. Il faut cependant noter que certaines tâches ont aussi été retenues même si elles étaient peu exercées et peu désirées. C'est le cas, par exemple, de certaines tâches à caractère administratif auxquelles les CPL2 consacrent en moyenne peu de temps (une journée/année) et qu'ils ne désirent guère exercer, mais qui peuvent quand même s'avérer nécessaires dans leur travail. Ces tâches seront présentées de façon plus précise à la fin de ce chapitre.

Dans le questionnaire adressé aux enseignants en langue seconde, seules les tâches que les CPL2 sont susceptibles d'exercer auprès de ceux-ci ont été retenues. Dans celui adressé aux "supérieurs", vingt-six (26) tâches ont été retenues : elles ont trait à la fois aux activités exercées auprès des enseignants et aux tâches administratives qui sont susceptibles d'incomber aux CPL2. Ce chapitre décrira donc la perception des différentes populations face aux tâches exercées et à exercer par les CPL2.

A. Analyse globale des réponses des enseignants en langue seconde.

La partie II du questionnaire destiné aux enseignants porte sur les tâches que les CPL2 sont susceptibles d'exercer auprès d'eux. Trois (3) types de mesures ont été utilisés. Les questions de la série "A" concernent l'aide que les enseignants estiment avoir reçue

de leur CPL2. Les questions de la série "B" concernent le type d'aide que les enseignants aimeraient recevoir. Finalement, un indice d'insatisfaction a été dérivé en soustrayant les questions "B" des questions "A" et en prenant la valeur absolue. Cet indice reflète l'écart entre les désirs des enseignants et leur perception de la réalité à laquelle ils font face.

La figure 6 illustre l'aide que les enseignants estiment recevoir des CPL2 et celle qu'ils désireraient obtenir. A noter que ce sont des moyennes et qu'elles ont été arrondies au nombre entier le plus rapproché.

L'examen de cette figure révèle d'abord que, dans tous les cas, les enseignants désirent obtenir plus d'aide qu'ils disent en avoir reçue. D'autre part, on remarque aussi une plus grande stabilité des réponses ayant trait aux désirs; les écarts-types sont d'ailleurs faibles. Cette stabilité, même si elle peut en partie être attribuable à un effet d'échelle, semble plutôt être causée par le fait que les enseignants ont des désirs qui se ressemblent par rapport aux diverses tâches des CPL2.

Il faut aussi souligner que les écarts-types des questions portant sur la perception de la réalité sont également faibles. Les moyennes représentent donc assez bien les opinions de tous les enseignants.

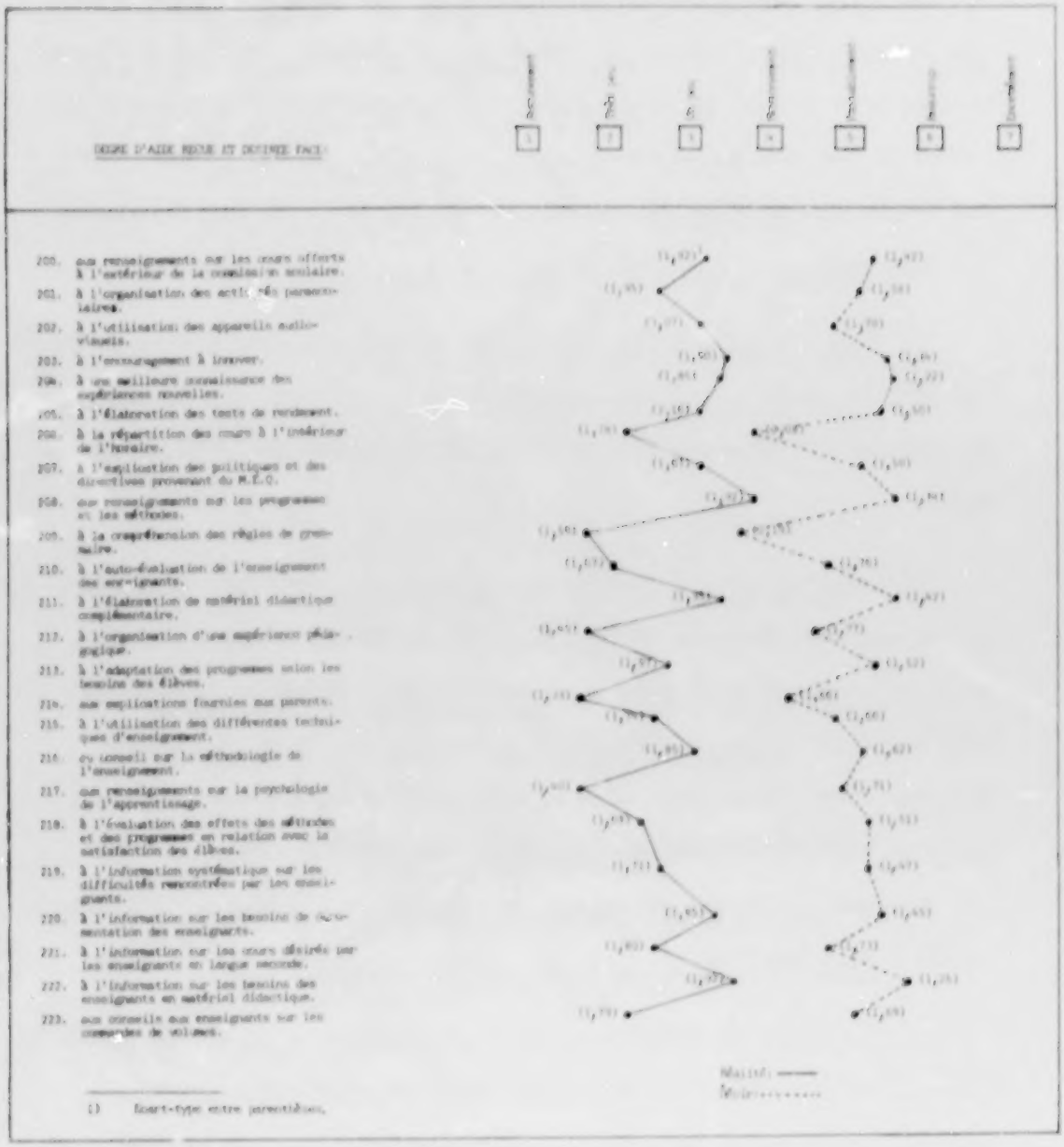

1) Ecart-type entre parenthèses.

FIGURE 6: GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PROFIL DE RÉPONSES DE L'AIDE QUE LES ENSEIGNANTS ESTIMENT AVOIR REÇUE ET QU'ILS DÉTERMINENT OPTIMUM.

Il y a sept (7) tâches qui soulèvent beaucoup d'insatisfaction. Face à ces tâches, les enseignants estiment avoir reçu peu d'aide et désirent en recevoir davantage. Ces tâches sont:

205. l'élaboration de tests de rendement;

210. l'auto-évaluation de leur enseignement;

211. l'élaboration de matériel didactique complémentaire;

212. l'organisation d'expérimentations pédagogiques;

218. l'évaluation des effets des méthodes et des programmes en relation avec la satisfaction des élèves;

217. les renseignements qu'ils reçoivent sur la psychologie de l'apprentissage;

223. les conseils portant sur les commandes de volumes.

Les enseignants souhaitent moins d'aide en ce qui concerne:

204. une meilleure connaissance d'expériences nouvelles;

206. la répartition des cours en langue seconde à l'intérieur de l'horaire;

207. la compréhension des règles de grammaire;

214. l'explication des méthodes et des programmes aux parents.

Parmi les tâches pour lesquelles les enseignants demandent le plus d'intervention, mentionnons:

203. l'encouragement à innover:

211. l'élaboration de matériel didactique complémentaire;

222. l'information recueillie par les CPL2 sur les besoins des enseignants en matériel didactique.

On note huit (8) activités pour lesquelles les enseignants estiment n'avoir reçu que très peu d'aide. Ce sont:

206. la répartition des cours à l'intérieur de l'horaire;

209. la compréhension de certaines règles de grammaire;

210. l'auto-évaluation de leur enseignement;

212. l'organisation d'une expérimentation pédagogique;

214. les explications destinées aux parents face aux méthodes et aux programmes d'enseignement;

217. les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage;

218. l'évaluation des effets, des méthodes et des programmes sur la satisfaction et la motivation des élèves;

223. les conseils sur les commandes de volumes.

B. Analyse globale des réponses des "supérieurs" des CPL2.

La partie III du questionnaire adressé aux "supérieurs" des CPL2 cherche à mesurer l'importance que ceux-ci accordent aux tâches qu'un CPL2 est susceptible d'exercer au sein de leur commission scolaire. Le sujet est appelé à répondre sur une échelle comprenant huit (8) catégories de réponses allant de "extrêmement important que cette tâche soit absente" à "extrêmement important qu'elle soit présente". La figure 7 présente les moyennes et les écarts-types des réponses faites par les "supérieurs" des CPL2 à vingt-six (26) tâches susceptibles d'être exercées par les CPL2.

	1	2	3	4	5	6	7	8
	Extrêmement important que cela soit absent	Très important que cela soit absent	Assez important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit présent	Assez important que cela soit présent	Très important que cela soit présent	Extrêmement important que cela soit présent

LE CPLJ DEVRAIT:

5300. Collaborer à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde.

5301. Proposer aux autorités le matériel d'enseignement à être utilisé pour le secteur de la langue seconde.

5302. Conseiller les autorités de la commission scolaire sur la façon de répartir les cours de la langue seconde dans l'horaire.

5303. Évaluer les résultats apportés par le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire.

5304. Vérifier si les enseignants utilisent les méthodes conformément aux objectifs établis par la commission scolaire.

5305. Aider les enseignants à auto-évaluer leurs façons d'enseigner.

5306. Aider les enseignants à élaborer des tests mesurant les apprentissages des élèves.

5307. Identifier les besoins de perfectionnement des enseignants.

5308. Planifier et organiser des activités de perfectionnement à l'intention des enseignants.

5309. Donner lui-même des sessions de perfectionnement.

5310. Informer les enseignants des activités de perfectionnement hors de la commission scolaire.

5311. Participer à l'élaboration des critères servant à l'engagement des enseignants en langue seconde.

5312. Participer à la sélection des candidats aux postes d'enseignant en langue seconde.

5313. Expliquer aux enseignants les politiques et les directives provenant du M.E.Q. ou de la commission scolaire sur l'enseignement de la langue seconde.

5314. Fournir aux enseignants des renseignements sur le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire.

5315. Aider les enseignants à adapter le programme et les méthodes aux besoins de leurs élèves.

5316. Conseiller les enseignants sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde.

5317. Conseiller les enseignants sur l'utilisation du matériel didactique nouveau.

5318. Aider les enseignants à organiser des activités parascolaires pour leurs élèves.

5319. Faire un inventaire du matériel didactique disponible dans la commission scolaire.

5320. Dégager les besoins en matériel didactique des enseignants.

5321. S'informer du matériel didactique disponible sur le marché.

5322. Conseiller les autorités de la commission scolaire sur l'achat du matériel didactique.

5323. Travailler à l'élaboration de matériel didactique complémentaire.

5324. Encourager les enseignants à innover.

5325. Aider les enseignants à connaître de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques.

5326. Aider les enseignants à organiser des expérimentations pédagogiques.

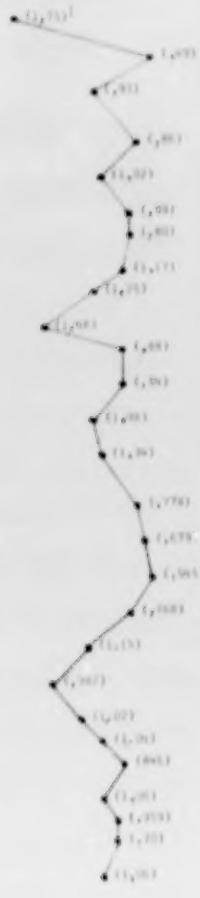

1) Écart-type entre parenthèses.

FIGURE 7: ATTENTES DES "SUPERVISEURS" DES CPLJ FACE AUX TÂCHES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXERCÉES PAR LES CPLJ.

L'examen de cette figure révèle tout d'abord que toutes les tâches se situent dans la partie droite de l'échelle et qu'elles sont donc toutes jugées importantes par les supérieurs. D'autre part, la moyenne globale de toutes les tâches se situe autour de sept (très important que cette tâche soit présente). Les écarts-types très faibles pour toutes les réponses reflètent l'assentiment général des "supérieurs" des CPL2.

Les tâches qui reçoivent les cotes les plus faibles (si plus faible il y a, étant donné l'importance assez grande accordée à toutes les tâches) concernent la collaboration à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde (S300), la participation du CPL2 au perfectionnement des enseignants (en donnant des cours, par exemple) (S309) et, finalement, la mise sur pied d'un inventaire du matériel didactique disponible dans la commission scolaire (S319).

Certaines tâches sont jugées relativement plus importantes par les "supérieurs" des CPL2. Ils jugent, par exemple, très important que ce soit le CPL2 qui propose aux autorités de la commission scolaire le matériel pédagogique à utiliser pour l'enseignement de la langue seconde (S301). Ils accordent aussi beaucoup d'importance à ce que le CPL2 fournisse aux enseignants des renseignements sur le programme et les méthodes (S314), qu'il aide ces derniers à adapter le programme et les méthodes aux besoins particuliers des élèves (S315) et, enfin, qu'il conseille les enseignants sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (S316).

C. Analyse globale des réponses des CPL2.

Dans cette étude, les CPL2 n'ont pas été interrogés sur leurs tâches puisque des données étaient déjà disponibles sur ce sujet. Nous présentons donc un résumé des résultats obtenus lors de la première recherche. Il est possible de référer, pour plus de détails au premier rapport intitulé "L'analyse des activités des CPL2"[1].

Il s'avère que la plupart des CPL2 accomplissent des tâches très variées. Une grande partie d'entre elles ont trait au travail auprès des enseignants. D'ailleurs les tâches les plus exercées par les CPL2 sont celles qui concernent leur travail auprès des enseignants et celles qui ont trait à leur propre perfectionnement. Le tableau 19 reprend ces données.

Parmi les tâches les moins exercées, on note le classement des élèves, le travail d'animateur (auprès de comités, de groupes divers) que peut jouer le CPL2 au sein de sa commission scolaire[2], l'évaluation des enseignants, le travail auprès des parents et des directions d'écoles et finalement la transmission de renseignements au M.E.Q.

---

1) ENAP, 1976, chapitre II.

2) Le contenu de ces réunions n'a aucun rapport avec l'enseignement de la langue seconde.

TABLEAU 19

RELATION ENTRE LES TACHES EXERCEES ET DESIREES PAR LES CPLS

LISTE DES TACHES	EXERCEE		DESIREE		DIFFERENCE
	Moyenne générale	Rang	Moyenne générale	Rang	
300. Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux, etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école (choix de groupes, des enseignants, etc...).	2,66	[illegible]	7,23	13	8
301. Participe à la planification, à l'organisation des activités de perfectionnement (invite les personnes-ressources, réserve les locaux, etc...) à l'intention des enseignants, des chefs de groupe ou des chefs de département.	2,85	13	6,15	21	9
302. Participe à la planification et à l'organisation "d'échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc...).	2,46	29	5,85	30	15
303. Participe à des "échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc...).	[illegible]	41	5,27	42	1
304. Explique aux enseignants l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels (conseil, stimulation, etc...).	2,17	23	5,32	39	18
305. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.	3,82	3	7,28	7	4
306. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	2,07	11	5,70	46	35
307. Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	3,17	8	7,01	11	3
308. Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.	[illegible]	1	7,14	7	2
309. Organise, à l'intention des enseignants, des chefs de groupe, etc... des "études" de nouvelles méthodes, de nouveaux programmes (ateliers, visites dans d'autres commissions scolaires, classes-types, etc...).	[illegible]	12	6,85	18	6
310. Effectue des études (sous forme d'entrevues, de questionnaires, d'observation dans les classes, etc...) en vue de recueillir des renseignements sur la situation vécue par les enseignants dans l'application de programmes, de méthodes d'enseignement (motivation des élèves et des enseignants, utilisation du matériel, formation des maîtres, etc...).	2,95	11	6,70	19	8
311. Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.	3,16	7	6,23	27	20
312. Evalue les résultats apportés (apprentissage, satisfaction des élèves et des enseignants, etc...) par les méthodes et les programmes dans l'enseignement de la langue seconde.	[illegible]	10	6,97	17	7
313. Analyse les problèmes des enseignants face à l'enseignement de la langue seconde.	3,50	9	7,11	5	4
314. Elabore seul des tests de rendement.	2,23	[illegible]	[illegible]	54	20
315. Elabore en collaboration (enseignants, chefs de groupes, etc...) des tests de rendement.	2,53	[illegible]	[illegible]	22	7
316. Aide à organiser un centre de documentation sur l'enseignement de la langue seconde et sur les instruments d'évaluation des apprentissages.	[illegible]	[illegible]	6,17	28	8
317. Fait un inventaire des besoins de perfectionnement des enseignants, des chefs de groupe en langue seconde.	[illegible]	33	6,14	23	10
318. Prépare les programmes, assiste aux réunions des unités administratives de la commission scolaire relatives à la langue seconde.	1,94	16	[illegible]	15	1
319. Etablit un inventaire du matériel pédagogique disponible dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	[illegible]	25	[illegible]	33	[illegible]
320. Sélectionne les candidats aux postes d'enseignant en langue seconde.	[illegible]	47	[illegible]	35	12
321. Collabore à la sélection des candidats aux postes d'enseignant en langue seconde.	2,32	38	7,00	12	26
322. Evalue les enseignants en langue seconde en poste, en vue d'un rapport (verbal ou écrit) aux unités administratives.	1,48	[illegible]	4,38	48	[illegible]
323. Aide à déterminer les tâches et les horaires des enseignants en langue seconde.	1,77	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
324. Collabore à la préparation du budget pour le secteur des langues secondes (matériel, documentation, etc...).	1,75	45	5,87	37	13
325. Prépare des rapports d'activités destinés aux unités administratives de la commission scolaire (rapport annuel, rapport de rencontres).	[illegible]	28	[illegible]	[illegible]	15
326. Effectue des démarches en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire (rencontre les fournisseurs, les maisons d'édition, etc...).	1,78	[illegible]	[illegible]	[illegible]	13

TABLEAU 19 (suite)

RELATION ENTRE LES TACHES EXERCEES ET DESIREES PAR LES CPLS

LISTE DES TACHES	EXERCEE		DESIREE		DIFFERENCE
	Moyenne générale	Rang	Moyenne générale	Rang	
327. Prépare les commandes en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.	1,85	43	2,90	52	7
328. Voit à l'administration et à la compilation d'examens.	1,90	39	4,17	49	10
329. Collabore à la préparation des descriptions de projets à caractère pédagogique.	2,66	22	6,53	24	2
330. Collabore à la préparation et présente aux unités administratives des projets à caractère pédagogique où un budget spécial est nécessaire.	2,26	31	6,43	25	6
331. Approuve les examens préparés par les enseignants.	1,66	49	5,75	34	15
332. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les programmes.	2,83	18	7,13	4	14
333. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux outils d'évaluation.	2,50	25	6,80	17	8
334. Fournit aux parents des renseignements sur les programmes	1,83	42	5,09	37	5
335. Fait parvenir aux enseignants, aux chefs de groupe, aux principaux des documents venant du MEQ ou des AEP.	2,60	23	6,13	29	6
336. Transmet au MEQ des renseignements sur la situation pédagogique de son milieu.	1,60	51	5,09	38	13
337. Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	2,25	32	7,05	8	24
338. Rencontre les autres conseillers pédagogiques de sa(ses) commission(s) scolaire(s) en vue de réunions multidisciplinaires.	4,28	6	6,86	16	10
339. Rencontre les AEP, soit individuellement, soit lors de réunions régionales ou provinciales.	2,96	13	6,95	14	1
340. Rencontre les autres CPLS de la province lors de réunions régionales ou provinciales.	2,87	10	7,09	6	13
341. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPLS: colloques, stages.	2,98	14	7,35	1	13
342. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.	2,16	35	7,06	9	26
343. Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...	3,66	4	7,15	7	2
344. Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier, enrichi.	1,87	48	4,26	48	5
345. Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.	1,50	50	3,30	55	5
346. Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	1,50	57	3,15	55	4
347. Participe comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	1,56	53	3,40	53	0
348. Participe à la planification générale au niveau de la commission scolaire.	2,09	37	5,57	36	1
349. Traduit des documents.	1,70	46	2,68	57	11
350. Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (bandes de chant, supplément de lecture, etc...).	3,45	5	6,21	26	21
351. Supervise des activités parascolaires entre élèves francophones et anglophones.	1,97	40	5,12	43	3
352. Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc...	1,81	50	3,66	52	4
353. Prépare, donne, supervise des cours en langue seconde à l'intention des enseignants de sa(ses) commission(s) scolaire(s).	1,51	54	4,76	47	7
35 . Aide les enseignants, les chefs de groupe, etc... à organiser des ateliers pour les journées pédagogiques.	2,33	28	6,72	20	8
355. Organise, supervise le système de probation des enseignants en langue seconde (renouvellement des permis d'enseignement).	1,29	57	4,49	45	12
356. Aide, conseille les enseignants sur la planification et la répartition de leurs cours à l'intérieur de l'horaire.	2,37	27	5,92	31	4

Les tâches les plus désirées par les CPL2 concernent directement leur travail auprès des enseignants, leurs activités de perfectionnement (des CPL2), leurs relations entre eux et avec les autres conseillers pédagogiques et finalement leur travail de conseiller auprès de leur commission scolaire.

Les tâches les moins désirées par les CPL2 portent sur le classement des élèves, sur l'achat de matériel, sur les rencontres avec les principaux d'école et avec les parents, sur le travail d'animateur au sein de la commission scolaire, sur la traduction de documents et finalement sur l'élaboration d'objectifs particuliers aux programmes d'enseignement.

D. Analyse différentielle des réponses des CPL2.

L'analyse des différentes tâches exercées par les CPL2 selon le niveau (élémentaire - secondaire) et la langue de pratique professionnelle (anglais langue seconde - français langue seconde) a révélé certaines différences significatives ($p < 0,05$) au test "T" de Student.

1. Perception de la réalité.

Les CPL2 travaillant aux deux (2) niveaux d'enseignement disent exercer plus les tâches suivantes que les personnes qui ne

travaillent qu'à l'élémentaire ou au secondaire[3]. De plus, ce sont les CPL2 de l'élémentaire qui disent le moins exercer ces tâches:

201. la planification et l'organisation des activités de perfectionnement destinées aux enseignants,

205. la mise sur pied d'un programme institutionnel,

206. l'élaboration d'objectifs particuliers aux différents programmes enseignés,

207. l'élaboration avec les enseignants d'objectifs particuliers,

217. l'inventaire des besoins de perfectionnement des enseignants,

229. la description de projets à caractère pédagogique,

230. la préparation et la présentation aux unités administratives de projets à caractère pédagogique,

233. les renseignement fournis aux enseignants sur les nouveaux outils d'évaluation,

234. les renseignements fournis aux parents sur les programmes,

235. les documents provenant du MEQ ou des ADP à envoyer aux enseignants,

241. la participation à des activités formelles de perfectionnement.

---

3) Voir tableau 5 , Rapport portant sur l'Analyse des activités des CPL2, 1976, p. 92.

Les CPL2 qui travaillent dans les deux (2) langues disent moins exercer la tâche[4] concernant l'élaboration de tests de rendement (214). Ceux travaillant en français langue seconde affirment rencontrer moins souvent les autres CPL2 (240). Enfin, les CPL2 en anglais langue seconde estiment traduire moins de documents (249) que les autres CPL2.

2. Désirs des CPL2.

Si l'on tient compte des désirs des CPL2, ceux du secondaire désirent moins que les autres exercer les tâches suivantes[5] et ceux de l'élémentaire désirent les exercer plus souvent:

314. l'élaboration de tests de rendement,

323. la détermination des tâches et des horaires des enseignants,

324. les renseignements fournis aux parents sur les programmes.

---

4) Rapport portant sur l'Analyse des activités des CPL2, Chapitre II, tableau 6, p. 95.

5) Rapport portant sur l'Analyse des activités des CPL2, Chapitre II, tableau 9, p. 109.

Par contre, les CPL2 du secondaire veulent passer plus de temps que ceux de l'élémentaire à l'organisation de centres de documentation (316).

Les CPL2 en français langue seconde désirent moins que les autres exercer les tâches suivantes[6]:

306. l'élaboration d'objectifs particuliers,

314. l'élaboration de tests de rendement,

340. les rencontres avec les autres CPL2,

341. la participation à des activités de perfectionnement,

342. l'établissement de contacts avec les autres conseillers pédagogiques,

357. la préparation, la supervision en vue de donner des cours en langue seconde aux enseignants.

---

6) Rapport portant sur l'Analyse des activités des CPL2, Chapitre II, tableau 10, p. 114.

E. Analyse différentielle des réponses des enseignants.

Le tableau 20 indique, parmi les réponses fournies par les enseignants (partie II du questionnaire), celles où il existe des différences significatives (d'après l'analyse de variance) selon l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes: la région administrative, le niveau d'enseignement et le degré de scolarité des enseignants. Lorsque plus d'une variable indépendante produit des différences significatives, une analyse de classificative multiple permet de déterminer l'importance relative de leur contribution.

Comme on peut le constater à l'examen de ce tableau, la région administrative produit des différences significatives à dix-neuf (19) des vingt-quatre (24) questions concernant l'aide que les enseignants estiment avoir reçue de leur CPL2 (partie II A du questionnaire). De même, la région administrative est responsable de presque toutes les différences obtenues à l'indice d'insatisfaction qui a été dérivé en soustrayant les désirs des enseignants (question B) de leurs perceptions de la réalité (question A). Ces dernières diffèrent aussi dans plusieurs cas selon le niveau d'enseignement.

Le tableau 21 présente pour toutes les variables dépendantes de la partie II qui se sont avérées significatives, les résultats des analyses de variance et les tests de Duncan pour comparaisons multiples selon les trois (3) variables indépendantes.

TABLEAU: 20

NUMERO DES QUESTIONS CONCERNANT LES TACHES POUR LESQUELLES DES DIFFERENCES SIGNIFICATIVES ($p < 0,05$) ONT ETE OBTENUES A L'ANALYSE DE VARIANCE SELON LES TROIS (3) VARIABLES INDEPENDANTES.

Variables dépendantes.	Variables indépendantes.			Variables dépendantes	Variables indépendantes.		
E200A	E115[1]			E200B		E102	
E201A	E115			E202B			Dip.
E202A	E115	E102[2]	Dip.[3]	E204B			Dip.
E203A	E115			E207B			Dip.
E204A	E115			E209B	E115	E102	Dip.
E205A	E115	E102	Dip.	E210B		E102	
E206A	E115	E102		E214B	E115		
E209A	E115	E102	Dip.	E216B	E115		Dip.
E210A		E102	Dip.	E218B	E115		
E211A	E115			E222B			Dip.
E213A	E115	E102		E206D			Dip.
E215A	E115			E204D	E115		
E216A	E115	E102	Dip.	E205D	E115		
E217A	E115	E102		E208D	E115		
E218A	E115			E211D	E115		
E219A	E115	E102		E212D	E115		
E220A	E115			E214D	E115		
E221A	E115			E216D		E102	
E222A	E115			E219D	E115		
E223A	E115	E102					

1) E115: Région "A" "B" "C".
2) E102: Niveau élémentaire et Secondaire.
3) Dip.: Diplôme (variable composée voir chapitre 2. A. 1. c.)

TABLEAU 11

RÉSULTATS DES RÉGRESSIONS PAS À PAS
SELON LES TROIS VARIABLES DÉPENDANTES

Variable dépendante	Numéros d'équations	Variables [1]	Coefficients	R^2	R^2 ajusté	F
EDTVA	EQ11	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
EDSCA	EQ12	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
EDCOA	EQ13	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ14	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ15	A B C D E	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{5,[illegible]}$
EDCOA	EQ16	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
EDTVA	EQ17	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
EDTVA	EQ18	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ19	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ20	A B C D E	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{5,[illegible]}$
EDSCA	EQ21	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ22	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
EDSCA	EQ23	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ24	A B C D E	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{5,[illegible]}$
EDCOA	EQ25	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ26	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ27	A B C D E	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{5,[illegible]}$
EDTVA	EQ28	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
	EQ29	A B C	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{3,[illegible]}$
EDTVA	EQ30	A B C D E	0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible] 0,0[illegible]	0,[illegible]	0,[illegible]	$F_{5,[illegible]}$

1) Pour les noms de variables, se référer [illegible] numéros des variables, [illegible].

2) Pour le test de Durbin-[illegible], les résultats [illegible] ne sont [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

TABLEAU 21 (suite)

ANALYSE DE VARIANCE ET TEST DE DUNCAN
SELON LES TROIS VARIABLES INDÉPENDANTES

Variable dépendante	Variable indépendante	Moyenne	(Écart-type)	F	dl	p
E216A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	5,36	2 et [illegible]	≤ ,0009
	E107	E: [illegible] D: [illegible]	[illegible]	11,05	1 et [illegible]	≤ ,001
	Dip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	4 et [illegible]	≤ ,06
E217A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	≤ ,02
	E107	E: [illegible] D: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	≤ ,019
E218A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et	≤ ,005
E219A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	≤ ,0009
	E107	E: [illegible] D: [illegible]	[illegible]	4,64	1 et [illegible]	≤ ,03
E220A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	≤ ,0009
E221A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	≤ ,026
E222A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	≤ ,01
E223A	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	≤ ,0006
	E107	E: [illegible] D: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	≤ ,02
E200B	E107	E: [illegible] D: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	≤ ,0002
E202B	Dip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	4 et [illegible]	≤ ,008
E204B	Dip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	4 et [illegible]	≤ ,05
E207B	Dip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	4 et [illegible]	≤ ,06
E210B	E115	A: [illegible] B: [illegible] C: [illegible]	[illegible]	[illegible]	2 et [illegible]	≤ ,0009
	E102	E: [illegible] D: [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 et [illegible]	≤ ,0009
	Dip.	1: [illegible] 2: [illegible] 3: [illegible] 4: [illegible] 5: [illegible]	[illegible]	[illegible]	4 et [illegible]	≤ ,005

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Nous allons examiner ces différences selon la région, le niveau et le type de diplôme détenu par les enseignants.

1. Selon la région administrative.

Les enseignants de la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke) entretiennent des perceptions nettement différentes de celles des enseignants des autres régions face à l'aide qu'ils disent recevoir des CPL2. Ils estiment avoir reçu significativement moins d'aide que ceux de la région "A" (Abitibi - Lac St-Jean - Côte-Nord - Gaspésie) face aux aspects suivants:

E200A. les renseignements sur les cours offerts à l'extérieur de la commission scolaire (3,07)[7],

E202A. les manières d'intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde (2,92),

E213A. l'adaptation des programmes selon les besoins des élèves (2,78),

E221A. l'information recueillie par les CPL2 sur les cours qu'aimeraient suivre les enseignants en langue seconde (2,74),

E222A. l'information recueillie par les CPL2 sur les besoins des enseignants en matériel didactique (3,37).

---

7) Le chiffre entre parenthèses désigne la moyenne obtenue par cette catégorie de répondants.

Les enseignants de la région "B" jugent avoir reçu moins d'aide que ceux de la région "C" (Québec - Trois-Rivières) face aux aspects suivants:

E201A. l'organisation d'activités parascolaires (2,50),

E203A. l'encouragement à innover (3,34),

E211A. l'élaboration de matériel didactique complémentaire à l'enseignement de la langue seconde (3,16). De plus, face à cet énoncé, les enseignants de la région "B" sont beaucoup plus insatisfaits que ceux de la région "C",

E218A. l'évaluation des effets des méthodes et programmes utilisés en enseignement de la langue seconde (2,22). Cependant, face à cet aspect, les enseignants des régions "B" et "C" désirent plus d'aide que ceux de la région "A".

Enfin, les enseignants de la région "B" estiment avoir reçu moins d'aide que ceux des deux (2) autres régions face aux aspects suivants:

E204A. l'aide apportée pour connaître des expériences nouvelles (3,25). De plus, les enseignants de la région "B" se sont montrés beaucoup plus insatisfaits face à ce type d'aide.

E209A. l'élaboration de tests de rendement (2,81). Face à cet énoncé également, les enseignants de la région "B" se sont montrés nettement plus insatisfaits,

E209A. une meilleure connaissance de l'application de certaines règles de grammaire (1,78). Il faut toutefois noter que les enseignants de la région "B" désirent moins d'aide que ceux des autres régions.

E215A. l'utilisation de diverses techniques d'enseignement (2,37).

E216A. les conseils sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (2,75). Il convient cependant de noter que les enseignants de cette région désirent moins d'aide que ceux des régions "A" et "C".

E217A. les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage et sur la façon de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage (1,75).

E219A. l'information recueillie par les CPL2 sur les difficultés rencontrées par les enseignants en langue seconde (2,49). Les enseignants de la région "B" se sont montrés beaucoup plus insatisfaits que les autres enseignants face à cet énoncé.

E220A. l'information recueillie par les CPL2 sur les besoins de documentation des enseignants en langue seconde (2,74).

E223A. les conseils aux enseignants sur les commandes de volumes.

Ces perceptions différentes entretenues par les enseignants de la région "B" face à l'aide qu'ils disent recevoir sont peut-être causées par leur moins grande réceptivité à l'égard des intervenants externes. D'autre part, il y aurait peut-être lieu d'examiner la façon d'intervenir des CPL2 provenant de cette région.

Il faut noter qu'il y a une relation entre l'aide que les enseignants estiment recevoir et leur degré de satisfaction à l'égard de leur CPL2. Ainsi, il apparait évident à l'examen du tableau 21 que c'est la région "B" qui est la plus insatisfaite des trois (3) régions.

Même si ce sont surtout les enseignants travaillant dans la région "B" qui diffèrent des autres, il y a des aspects où les enseignants provenant des autres régions diffèrent de leurs collègues.

Ainsi, les enseignants de la région "A" se sont montrés plus insatisfaits que ceux de la région "C" face à l'aide qu'ils estiment recevoir lors de l'organisation d'une expérience pédagogique (E212). Cette insatisfaction est peut-être attribuable au grand territoire que doivent parcourir les CPL2 de cette région.

Les enseignants de la région "C" se sont montrés insatisfaits face à l'aide reçue pour expliquer aux parents les programmes et les méthodes utilisés dans la commission scolaire. Il faut aussi noter que les enseignants de cette région sont plus insatisfaits que les autres enseignants de la collaboration apportée par les parents relativement à l'enseignement de la langue seconde. Ces différences ont possiblement rapport aux récentes protestations de parents dans la région de Québec concernant l'enseignement des langues secondes.

2. Selon le niveau d'enseignement.

L'examen du tableau 21 révèle que le niveau d'enseignement cause des différences significatives dans dix (10) cas, mais l'analyse de classification multiple a permis de constater que la différence ne tient plus à l'énoncé E202A (aide concernant l'utilisation d'appareils audio-visuels) et qu'elle est attribuable à une autre variable.

Les enseignants de l'élémentaire estiment recevoir plus d'aide que ceux du secondaire face aux aspects suivants:

E205A. l'élaboration de tests de rendement (3,50 - 2,92)[9].

E206A. la répartition des cours à l'intérieur de l'horaire (2,74 - 1,83).

E209A. une meilleure compréhension des règles de grammaire (2,38 - 1,68). Il convient cependant de noter que les enseignants de l'élémentaire désirent recevoir plus d'aide que ceux du secondaire face à cet aspect.

E210A. l'auto-évaluation de leur enseignement (2,26 - 1,87). Les enseignants de l'élémentaire désirent recevoir plus d'aide concernant cet énoncé.

---

9) Les chiffres entre parenthèses indiquent les moyennes obtenues au niveau élémentaire et au niveau secondaire.

E213A. l'adaptation des programmes aux besoins des élèves (3,19 - 2,80).

E216A. les conseils sur la méthodologie de l'enseignement (3,37 - 2,80).

E217A. les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage et les façons de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage (2,08 - 1,77).

E219A. l'information recueillie par les CPL2 sur les difficultés rencontrées par les enseignants (2,96 - 2,62).

Par contre, les enseignants de l'élémentaire estiment recevoir moins d'aide face à l'aspect suivant:

E223A. les conseils concernant les commandes de volumes (1,97 - 2,36).

Les enseignants du secondaire désirent recevoir plus de renseignements sur les cours offerts à l'extérieur de la commission scolaire concernant l'enseignement de la langue seconde (E200B) et se montrent plus insatisfaits des conseils qu'ils reçoivent sur la méthodologie de l'enseignement (E216D).

En résumé, les enseignants du niveau secondaire estiment recevoir moins d'aide que ceux de l'élémentaire face à plusieurs aspects. De plus, ils se montrent moins satisfaits de leur CPL2 que les enseignants de l'élémentaire. Il convient de rappeler qu'il existe de fortes relations entre l'aide que les enseignants estiment avoir reçue et la satisfaction exprimée à l'égard de leur CPL2.

3. Selon la scolarité des enseignants.

Les enseignants moins scolarisés estiment avoir reçu plus d'aide que les enseignants plus scolarisés face aux aspects suivants:

E205A. l'élaboration de tests de rendement. Les enseignants possédant les diplômes des catégories 1 et 2 estiment avoir reçu plus d'aide que ceux des catégories 3 et 4. Par contre, ils ne diffèrent pas significativement des enseignants de la catégorie 5,[9]

E210A. l'auto-évaluation de leur enseignement.

Face aux énoncés suivants, les enseignants moins scolarisés jugent également avoir reçu plus d'aide que les plus scolarisés. Cependant, il faut bien remarquer qu'ils désirent aussi recevoir plus d'aide en ce sens:

E202A. l'utilisation d'appareils audio-visuels dans l'enseignement de la langue seconde.

E209A. la compréhension des règles de grammaire.

E216A. les conseils sur la méthodologie de l'enseignement.

---

9) Les enseignants possédant les diplômes de la catégorie 1 sont les moins scolarisés des répondants tandis que ceux de la catégorie 5 sont les plus scolarisés.

Enfin, les enseignants moins scolarisés désirent recevoir plus d'aide en ce qui concerne:

E204B. une meilleure connaissance d'expériences nouvelles,

E207B. les explications face aux politiques et directives provenant du MEQ ou de la commission scolaire,

E222B. l'information recueillie par le CPL2 concernant les besoins des enseignants en matériel didactique.

Il y a lieu de noter que les enseignants de la catégorie 5, qui sont considérés comme très scolarisés, ne donnent pas des réponses qui diffèrent significativement de celles des autres enseignants.

Il est possible que ce profil de réponses soit attribuable au fait que les enseignants de la catégorie 5 travaillent en étroite collaboration avec leur CPL2 à la mise sur pied de nouvelles expériences, à l'élaboration d'un programme institutionnel, ce qui nécessiterait des rencontres beaucoup plus fréquentes avec le CPL2.

F. Résumé des résultats et conclusions.

Les observations suivantes peuvent être dégagées des réponses fournies par les enseignants en langue seconde. Dans tous les cas, ils désirent obtenir plus d'aide qu'ils n'estiment en avoir reçue. Les écarts-types plutôt faibles indiquent que les enseignants sont assez unanimes dans leurs réponses. Il convient toutefois de faire les remarques suivantes. D'une part, le degré d'aide que les enseignants estiment avoir reçue indique qu'ils profitent, malgré certaines limites, de la présence d'un CPL2. D'autre part, le degré d'aide qu'ils souhaitent recevoir représente, pour la majorité des enseignants rejoints, un indice démontrant un besoin de perfectionnement qui peut être comblé par un conseiller pédagogique.

En deuxième lieu, lorsque des différences s'avèrent significatives selon la région géographique, ce sont surtout les enseignants de la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke) qui estiment avoir reçu moins d'aide que ceux provenant des deux (2) autres régions. Lorsque c'est le niveau d'enseignement qui est pris en considération, ce sont les enseignants de l'élémentaire qui disent avoir reçu plus d'aide que ceux du secondaire. Enfin, il arrive souvent que les enseignants moins scolarisés estiment avoir reçu plus d'aide que les enseignants plus scolarisés.

Il est important de souligner que le niveau d'aide perçu par les enseignants est relié à la satisfaction qu'ils expriment à l'égard de leur CPL2. Les enseignants provenant de la région "B" et ceux qui travaillent au niveau secondaire sont d'ailleurs moins satisfaits de leur CPL2. Il est cependant difficile de déterminer dans quel sens va la causalité. Il est, d'une part, possible que les perceptions qu'ils entretiennent à l'égard de l'aide qu'ils reçoivent provoquent de l'insatisfaction à l'égard de leur CPL2. Il est, par contre, également possible que le fait d'être insatisfaits de leur CPL2 les amène à moins entrer en relation avec leur CPL2 et ainsi à percevoir un degré d'aide moins élevé.

En troisième lieu, les réponses fournies par les "supérieurs" ont révélé qu'ils jugent importantes toutes les tâches que les CPL2 pourraient exercer.

Les tâches que les CPL2 disent le plus exercer ont trait à la consultation auprès des enseignants et à leurs propres activités de perfectionnement. Les données recueillies auprès des enseignants révèlent cependant qu'ils estiment en général avoir reçu assez peu d'aide de la part de leur CPL2 dans certains domaines pour lesquels les CPL2, quant à eux, considèrent avoir exercé leurs activités. Même si les données fournies par les CPL2 et les enseignants ne sont pas nécessairement fournies par des groupes qui sont appelés à travailler

ensemble, elles méritent attention. Il est en effet possible qu'il existe des différences quant au schème de références utilisé par les deux (2) groupes, les enseignants jugeant que ce qu'ils ont eu ne correspond pas à leurs besoins alors que les CPL2 considèrent que l'aide qu'ils ont donnée, comparativement à leur temps de disponibilité, est relativement élevée. Pour réduire l'écart entre les perceptions entretenues par les deux (2) groupes, il pourrait s'avérer intéressant d'examiner plus en profondeur les stratégies d'intervention utilisées par les CPL2. Afin de diminuer l'insatisfaction exprimée par les enseignants, il pourrait s'avérer utile que les CPL2 précisent davantage auprès des enseignants quelles sont leurs contraintes (de temps, de mandat, etc...), leur disponibilité sous la forme d'un contrat psychologique, d'un calendrier d'intervention.

G. Recommandations.

Les recommandations et les suggestions proposées dans ce chapitre proviennent des résultats obtenus de deux (2) études effectuées auprès des conseillers pédagogiques en langue seconde. Elles reposent sur les souhaits des trois (3) populations concernées dans cette étude, soit les enseignants en langue seconde, les conseillers pédagogiques et leurs "supérieurs" immédiats. Rappelons enfin que le cadre utilisé pour élaborer ces propositions repose sur la figure 2 de l'introduction de ce rapport.

FIGURE 8 GRAPHIQUE DES FONCTIONS, DES ATTRIBUTIONS ET DES TACHES D'UN CPL[2]

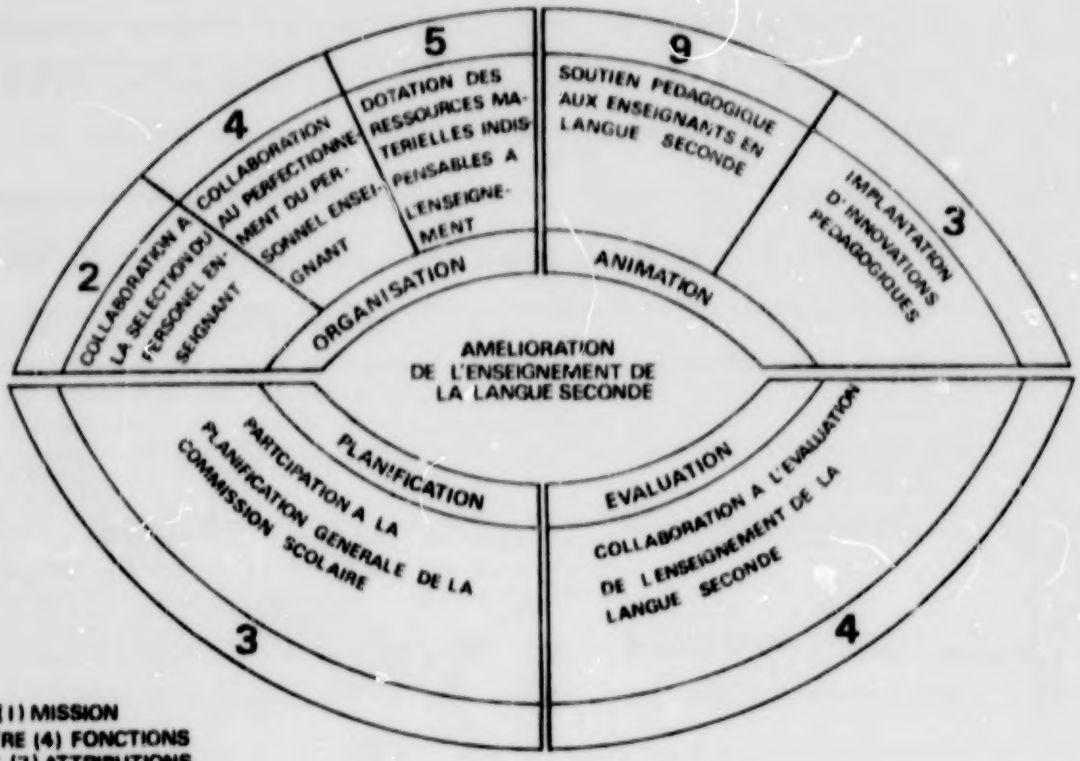

UNE (1) MISSION
QUATRE (4) FONCTIONS
SEPT (7) ATTRIBUTIONS
TRENTE (30) TÂCHES

TABLEAU V

DESCRIPTION DES TACHES DES CPLE SELON SONTAL (1)

FONCTIONS ET SOUS (?) ATTRIBUTIONS

A. PLANIFICATION

I. "Participe à la planification générale de la commission scolaire":

1. En collaborant à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde.
2. En proposant aux autorités compétentes de la commission scolaire le matériel d'enseignement à utiliser dans l'enseignement de la langue seconde.
3. En conseillant les autorités compétentes de la commission scolaire sur la façon de répartir les cours en langue seconde dans l'horaire.

B. ORGANISATION

II. "Collabore à la sélection du personnel enseignant":

4. En participant à l'élaboration des critères servant à l'engagement des enseignants en langue seconde.
5. En participant à la sélection des candidats aux postes d'enseignant en langue seconde.

III. "Collabore au perfectionnement du personnel enseignant":

6. En identifiant leurs besoins de perfectionnement grâce à des observations en classe, des inventaires de besoins, etc...
7. En planifiant et en organisant des activités de perfectionnement à l'intention des enseignants.
8. En livrant l'horaire des sessions de perfectionnement (e.g. cours en langue seconde).
9. En informant les enseignants de l'existence d'activités de perfectionnement (stages, cours offerts par des organismes externes (CEEP, Université).

IV. "Collabore à la dotation des ressources matérielles indispensables à l'enseignement de la langue seconde":

10. En faisant un inventaire du matériel didactique disponible dans la commission scolaire.
11. En dégageant quels sont les besoins des enseignants en matière de matériel didactique.
12. En s'informant du matériel didactique disponible sur le marché.
13. En conseillant les autorités compétentes de la commission scolaire sur l'achat du matériel didactique (matériel audio-visuel, livres, etc..).
14. En travaillant à l'élaboration de matériel didactique complémentaire.

C. ANIMATION - CONSEIL

V. "Aide les enseignants en langue seconde sur le plan pédagogique":

15. En les conseillant sur l'utilisation de diverses techniques d'enseignement, comme le travail de groupe, le travail individuel, etc...
16. En les renseignant sur la psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde et sur la façon de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage.
17. En les aidant à mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde.
18. En leur expliquant les politiques et les directives provenant du ministère de l'Éducation ou de la commission scolaire sur l'enseignement de la langue seconde.
19. En leur fournissant des renseignements sur le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire pour l'enseignement de la langue seconde.
20. En les aidant à adapter aux besoins des élèves le programme et les méthodes d'enseignement de la langue seconde utilisés dans la commission scolaire.
21. En les conseillant sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (planification du contenu, variation des techniques, motivation des élèves, etc...).
22. En les conseillant sur l'utilisation du matériel didactique nouveau dans l'enseignement de la langue seconde.
23. En les aidant à organiser des activités parascolaires (échanges linguistiques, voyages, rencontres, etc...) pour les élèves.

TABLEAU 27 (suite)

DESCRIPTION DES TACHES DES CPEJ SELON QUATRE (4) FONCTIONS ET SEPT (7) ATTRIBUTIONS

C. ANIMATION - CONSEIL

V. "Collabore à l'implantation d'innovations pédagogiques":

24. En encourageant les enseignants à innover i.e. à rechercher de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques dans l'enseignement de la langue maternelle.

25. En aidant les enseignants à connaître de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques en enseignement de la langue maternelle.

26. En aidant les enseignants à organiser des expérimentations pédagogiques, i.e. des expériences reposant sur des bases scientifiques qui comprennent, par exemple, des hypothèses, des objectifs, un plan d'évaluation.

D. EVALUATION

VI. "Collabore à l'évaluation de l'enseignement de la langue maternelle":

27. En évaluant les résultats apportés par le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire.

28. En vérifiant si les enseignants utilisent les méthodes conformément aux objectifs du programme et des méthodes choisis par la commission scolaire.

29. En aidant les enseignants à auto-évaluer leurs façons d'enseigner, leurs comportements en classe, etc...

30. En aidant les enseignants à élaborer des tests mesurant les apprentissages des élèves.

1. Description des tâches.

A partir de la mission confiée aux CPL2 dans le Plan de Développement de l'Enseignement des langues (voir à l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde) et de la première étude empirique des tâches des CPL2, nous avons dégagé, comme le montre la figure 8, quatre (4) grandes fonctions d'où découlent sept (7) attributions qui se traduisent en trente (30) tâches. Ces dernières, qui sont décrites au tableau 22, sont déjà exercées par les CPL2 et très désirées par leurs "supérieurs" et les enseignants en langue seconde. Nous recommandons:

QUE CETTE DESCRIPTION DE TACHES SOIT CONSIDEREE COMME UNE DEFINITION-TYPE DU TRAVAIL D'UN CPL2.

La fonction de planification est, croyons-nous, essentielle au travail du CPL2. Dans tout projet, une partie importante du travail est consacrée à la connaissance, à la définition des buts à atteindre et au choix des moyens à prendre pour atteindre les objectifs fixés. Plus précisément, cette fonction de planification implique la connaissance du matériel d'enseignement en vue de propositions destinées aux unités administratives, la préparation du budget et la répartition du temps (choix des horaires de cours) consacré à l'apprentissage de la langue seconde.

Ensuite, le CPL2 peut se pencher sur l'organisation des ressources humaines et matérielles. Cette fonction suppose la collaboration à la sélection du personnel enseignant, à son perfectionnement ainsi qu'à la dotation de ressources matérielles indispensables à son travail.

Par sa fonction d'animateur et de conseiller, le CPL2 doit pouvoir donner des renseignements et des conseils à ses différentes clientèles sur les objectifs, les programmes, les méthodes et les moyens d'action à prendre. De plus, il peut travailler à orienter et à stimuler l'action des agents éducatifs de son milieu.

Enfin, le CPL2 a pour fonction d'évaluer les résultats des activités éducatives entreprises dans la discipline où il travaille. L'évaluation est nécessaire en ce sens qu'elle peut amener, s'il y a lieu, le déclenchement d'actions correctives qui permettront de rétablir l'harmonie entre les objectifs et leur réalisation.

Ces quatre (4) fonctions sont interdépendantes. Elles n'ont pas d'existence séparée et forment un tout constitutif de la mission d'ensemble: l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde. Il convient toutefois de noter que ces fonctions n'ont pas une égale importance quant à l'investissement de temps qu'elles exigent.

Chaque fonction requiert de la part des CPL2 des connaissances, des habiletés et des aptitudes. Le profil d'exigences qui s'en dégagent a servi à proposer le programme de formation qui est soumis plus loin dans le rapport. De même, les caractéristiques requises pour exercer ces différentes fonctions pourront servir de critères d'admissibilité au poste de CPL2.

4. Clarification des attentes.

Les résultats dégagés dans les deux (2) recherches montrent:

a. Que les CPL2 disent consacrer peu de temps à l'exercice de tâches à caractère administratif comme, par exemple, la préparation du budget affecté à l'enseignement de la langue seconde, la sélection du personnel enseignant, etc...

b. Que les "supérieurs" des CPL2 accordent une importance élevée à ce type de tâches.

c. Que les attentes des CPL2 et celles de leurs "supérieurs" varient à l'égard de ces tâches.

d. Que les enseignants formulent des exigences élevées à l'égard de ces tâches des CPL2, ce qui réduit d'autant le temps à accorder aux tâches de type administratif.

Compte tenu de ces résultats et compte tenu que les écarts entre les tâches exercées par les CPL2 et les attentes de leurs "supérieurs" peuvent engendrer de l'insatisfaction chez ces personnes, nous recommandons:

QUE LES CPL2 ET LEURS "SUPERIEURS" CLARIFIENT, SI CE N'EST DEJA FAIT, LEURS ATTENTES A L'EGARD DU TRAVAIL DES CPL2.

La description de tâches rapportée plus tôt et les recommandations qui suivent pourraient servir à cette fin.

3. Tâches prioritaires.

Cette recherche a permis de constater qu'il existe des différences, face à diverses tâches, entre l'aide que les enseignants estiment avoir reçue et l'aide qu'ils désirent recevoir. Les tâches où les écarts les plus élevés sont observés peuvent constituer, du moins à court terme, des objets prioritaires d'intervention de la part des CPL2. Nous recommandons:

QUE LES CPL2 ACCORDENT UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX TACHES SUIVANTES LORS DE LEURS PROCHAINES ANNEES D'ACTIVITE:

. l'encouragement à innover,

. l'élaboration de tests de rendement,

. l'auto-évaluation par les enseignants de leur enseignement,

. l'élaboration de matériel didactique complémentaire,

. l'organisation d'expérimentations pédagogiques.

- les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage,
- l'évaluation des effets des méthodes et des programmes en relation avec la satisfaction et l'apprentissage des élèves,
- les conseils portant sur les commandes de volumes,
- la cueillette d'informations sur les besoins des enseignants en matériel didactique.

Cependant, plutôt que de servir de norme unique, la priorité à accorder aux tâches précédentes devra en outre être adaptée aux besoins différents de chacun des milieux de travail où oeuvrent les CPL2. La recherche a montré que des variables comme la région administrative, le niveau d'enseignement et la formation des enseignants occasionnent des différences significatives qui peuvent commander de la part des CPL2 l'exercice de tâches particulières. C'est pourquoi nous recommandons:

QUE, SI LES CPL2 SE FIXENT DES TACHES PRIORITAIRES, QU'ILS LE FASSENT EN TENANT COMPTE DES DIFFERENCES DE BESOINS SELON LES MILIEUX PARTICULIERS OU ILS TRAVAILLENT.

Voici quelques jalons en ce qui concerne l'identification des tâches que les CPL2 devraient privilégier selon leurs milieux de travail.

Dans la région "B", les aspects face auxquels les enseignants estiment avoir reçu moins d'aide, désirent en recevoir plus et semblent plus insatisfaits sont:

- l'intégration des appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde,
- l'encouragement à innover,
- une connaissance des expériences nouvelles,
- l'élaboration de tests de rendement,
- la façon de répartir les cours à l'intérieur de l'horaire,
- une meilleure connaissance des règles de grammaire,
- l'élaboration de matériel didactique complémentaire,
- l'utilisation de nouvelles techniques d'enseignement,
- les conseils sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde,
- les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage et les façons de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage,
- l'évaluation des programmes et des méthodes utilisés en enseignement de la langue seconde,
- l'information recueillie par les CPL2 sur les difficultés rencontrées par les enseignants,
- l'information recueillie par les CPL2 sur les besoins en documentation des enseignants,
- l'information sur les cours que les enseignants aimeraient suivre en ce qui concerne l'enseignement de la langue seconde,
- l'information sur les besoins des enseignants en matériel didactique,
- les conseils à donner aux enseignants sur les commandes de volumes.

Pour les CPL2 qui travaillent auprès d'enseignants du niveau secondaire, les aspects suivants méritent d'être retenus:

- l'intégration des appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde,
- l'élaboration de tests de rendement,
- la répartition des cours à l'intérieur de l'horaire,
- l'explication de règles de grammaire,
- l'auto-évaluation de l'enseignement,
- l'adaptation des programmes aux besoins des élèves,
- la méthodologie de l'enseignement,
- la psychologie de l'apprentissage et les moyens de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage,
- les difficultés rencontrées par les enseignants.

Quant aux CPL2 qui travaillent au niveau élémentaire, ce sont:

- les conseils à donner sur les commandes de volumes,
- les explications à fournir sur les règles de grammaire,
- l'auto-évaluation de l'enseignement.

Enfin, les CPL2 travaillant auprès des enseignants moins scolarisés pourraient prêter une attention particulière aux aspects suivants:

- l'intégration d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde,
- une meilleure connaissance des expériences nouvelles,
- l'élaboration de tests de rendement,
- les politiques et directives provenant du MEQ ou de la commission scolaire,

- l'explication de règles de grammaire,
- la méthodologie de l'enseignement,
- les besoins des enseignants en matière de matériel pédagogique pour l'enseignement de la langue seconde.

4. Intégration du travail des CPL2 à un modèle global d'intervention.

La description de tâches et les priorités suggérées ci-dessus représentent des modèles d'action à privilégier à court terme. A moyen terme, cependant, il serait important d'intégrer le travail du CPL2 à une problématique d'intervention plus globale comme nous le verrons au chapitre V recommandation # 2, page 161.

CHAPITRE V

LE PERFECTIONNEMENT ET LA FORMATION DES CPL2

CHAPITRE V

Le perfectionnement et la formation des CPL2.

INTRODUCTION

Après avoir souligné l'importance de la formation et du perfectionnement des CPL2, nous mentionnerons quelles sont les données qui ont permis d'étudier ces objets. Nous préciserons enfin ce que nous entendons par formation et perfectionnement.

Importance de la formation et du perfectionnement.

La formation et le perfectionnement des CPL2 représentent, à notre avis, une question fondamentale dans la mise sur pied et la poursuite du projet CPL2. Cette remarque peut aussi s'appliquer aux autres conseillers pédagogiques. La création de ce type de poste ne s'est pas faite postérieurement ou parallèlement à la mise sur pied d'un programme de formation pertinent aux tâches à exercer. Il convient d'ailleurs de noter qu'aucune université au Québec n'offre actuellement un programme de cours destiné à former des conseillers pédagogiques. Un tel vide rendrait d'ailleurs difficile l'évaluation des conseillers pédagogiques

et une prise de décision au maintien, à l'expansion, à la restriction ou à l'abolition de ce type de poste puisque certaines des conditions fondamentales d'implantation n'ont pas été respectées. Afin d'accroître l'efficacité de la fonction "conseiller pédagogique"[1] et plus particulièrement celle de CPL2, nous souhaitons que le ministère de l'Education, de concert avec les universités, se penche sur la formation et le perfectionnement de ces personnes. Les données qui suivent pourraient d'ailleurs servir de canevas de travail.

Mais avant d'amorcer l'étude des besoins de formation et de perfectionnement, il est important de souligner que les CPL2 souhaitent recevoir des activités de perfectionnement qui sont créditées et c'est là une des raisons qui nous incitent à mettre l'accent sur un programme académique de niveau universitaire. Cette remarque avait d'ailleurs été rapportée dans la première étude portant sur les CPL2.

Source de données.

L'étude des besoins de formation ou de perfectionnement que nous avons effectuée se fonde sur les données suivantes:

---

1) Il convient de faire remarquer que plusieurs des observations et conclusions mentionnées ici sont probablement pertinentes pour les autres conseillers pédagogiques.

Une description ou un modèle de tâches.

Ce modèle a été élaboré à partir:

. des tâches qu'exercent et que souhaitent exercer les CPL2,

. de l'aide (traduite en terme de tâches) que veulent recevoir les enseignants de la part de leur CPL2,

. des souhaits entretenus par les supérieurs immédiats des CPL2 face aux tâches de ces derniers,

. de la satisfaction des enseignants face à certains aspects de leurs tâches et de leurs conditions de travail. Cette source de données peut fournir des renseignements indirects sur l'importance de certaines tâches.

Une analyse de tâches:

Les données recueillies découlent:

. d'une analyse logique des connaissances requises pour exercer les tâches mentionnées,

. d'une étude des problèmes que les CPL2 disent rencontrer dans l'exercice de certaines tâches,

. d'une étude des exigences que les enseignants et les "supérieurs" immédiats des CPL2 formulent à l'égard des CPL2.

La satisfaction des enseignants à l'égard de leur CPL2:

. cette source de données peut fournir des renseignements indirects sur les besoins de perfectionnement perçus.

Formation et perfectionnement: définition.

Etant donné que cette étude traite à la fois de formation et du perfectionnement, il s'avère important de préciser ce que ces deux (2) termes signifient pour nous. La figure 9 illustre ces définitions.

Par formation, nous entendons l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'aptitudes nécessaires à l'exercice de la fonction CPL2. Comme nous venons de le préciser, cette formation doit être un programme académique de niveau universitaire. Etant donné qu'une bonne partie des CPL2 n'ont pas reçu une formation correspondant aux exigences de leurs fonctions (ou se fondant sur le modèle de tâches à exercer et sur les exigences formulées par les trois (3) populations étudiées), il existe donc des CPL2 qui ont des besoins de formation. Nous sommes conscients cependant qu'il n'existe pas présentement de programme académique destiné à la formation des CPL2.

D'autre part, il existe certains besoins à combler à court terme. La réponse à ces besoins, en terme d'activités de perfectionnement, devrait donc s'inscrire à notre avis dans le cadre défini plus haut; c'est-à-dire qu'elle soit créditable à long terme. Le premier sens attribué au mot perfectionnement devient donc, en réalité, une extension de la formation.

Il existe aussi d'autres types de besoins de nature plus concrète, plus immédiate, qui s'insèrent moins dans un plan d'ensemble. La réponse à ces besoins peut constituer des activités de perfectionnement

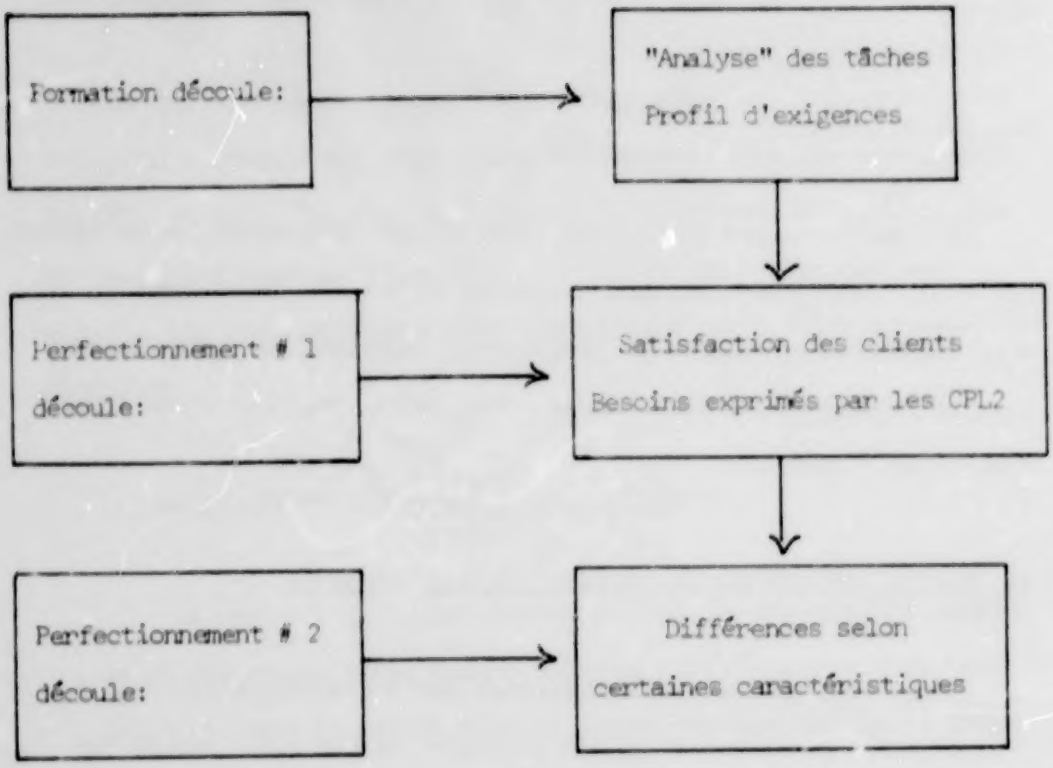

FIGURE: 9 Formation et perfectionnement: définition.

"ad hoc"; c'est donc là le deuxième sens accordé au mot perfectionnement.

A. Tâches des CPL2.

La première source de données retenues est la description de tâches des CPL2. Ces tâches, qui sont inscrites au tableau 22 du chapitre IV, sont regroupées en quatre (4) fonctions. Rappelons que cette description se fonde sur les souhaits des enseignants, des CPL2 et de leurs "supérieurs" immédiats.

B. Besoins spécifiques de perfectionnement des CPL2.

L'étude des perceptions entretenues par les enseignants, face à l'aide qu'ils reçoivent et qu'ils désirent, révèle qu'il existe des différences significatives selon la région administrative, le niveau d'enseignement et le diplôme détenu par les enseignants. Si les CPL2 décident de tenir compte de ces différences pour établir des priorités d'action (telles que notées au chapitre IV, p.122), il pourrait s'avérer utile que chacun des CPL2 concernés réévalue ses propres besoins de perfectionnement, à la lumière de ces différences qui peuvent être attribuables aux clientèles rejointes, aux CPL2 eux-mêmes ou au milieu de travail. Cette auto-évaluation pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une activité de perfectionnement.

C. Qualifications exigées des CPL2.

Une des parties de chacun des questionnaires utilisés dans cette recherche a demandé aux populations concernées, soit les enseignants, les CPL2 et leurs "supérieurs" immédiats, de déterminer quelles sont les qualifications qu'ils exigent d'un CPL2. La partie qui suit rapporte les résultats obtenus et les analyse selon diverses caractéristiques.

1. Exigences formulées par les enseignants.

La partie V du questionnaire destiné aux enseignants demande de répartir cent (100) points entre un certain nombre d'énoncés (cinq (5) dans le cas de E500 et quatre (4) dans le cas de E501) qui décrivent des attributs (comportements, attitudes, connaissances, habiletés) d'un CPL2. Le tableau 23 rapporte le nombre de points que les enseignants accordent à chacun de ces énoncés. Etant donné que la question D400A traite du nombre de rencontres que les enseignants disent avoir eu avec leur CPL2, nous avons jugé intéressant de noter, en plus des moyennes générales accordées à chacun des attributs des questions E500 et E501, les moyennes accordées à ces mêmes énoncés en tenant compte du nombre de rencontres que les enseignants disent avoir eu avec leur CPL2. Ces données sont elles aussi reprises au tableau 23.

TABLEAU [illegible]

QUALITÉS DÉSIRÉES D'UN CPLS PAR LES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE
SELON LE NOMBRE DE RENCONTRES QU'ILS ONT EUES AVEC LEUR CPLS.

Variable dépendante	Moyenne globale	Aucune rencontre antérieure avec un CPLS	Six (6) rencontres et plus	Onze (11) rencontres et plus
ES001. Qu'il soit réceptif à l'égard de mes problèmes, de mes idées et qu'il montre du respect à l'égard de ce que je fais.	16,74	15,4	17,[illegible]	13,1
ES002. Qu'il soit capable de faire des suggestions réalistes et pertinentes.	17,[illegible]	21,[illegible]	17,67	16,7
ES003. Qu'il soit un spécialiste en pédagogie, i.e. capable d'adapter les programmes, les méthodes d'enseignement et qu'il connaisse bien diverses techniques d'enseignement comme, par exemple, le travail en équipe, etc...	21,18	21,4	24,[illegible]	19,5
ES004. Qu'il connaisse et maîtrise très bien la langue seconde.	19,29	18,[illegible]	[illegible]	19,8
ES005. Qu'il soit disponible.	18,49	17,[illegible]	19,[illegible]	19,[illegible]
ES011. Qu'il soit reconnu avoir été un bon enseignant.	30,[illegible]	[illegible]	[illegible]	28,3
ES012. Qu'il ait une formation académique équivalente ou supérieure à la mienne.	26,[illegible]	[illegible]	[illegible],25	28,2
ES013. Qu'il connaisse très bien mon milieu de travail.	30,[illegible]	[illegible]	[illegible]	28,6
ES014. Qu'il provienne de mon milieu de travail.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	13,8
	N.: [illegible]	N.: [illegible]	N.: [illegible]	N.: [illegible]

Avant de présenter ces résultats, il convient de noter que le total des points répartis à E500 et E501 doit être égal à cent (100). La moyenne des points accordés à chaque énoncé peut donc se situer autour de vingt (20) lorsqu'il y a cinq (5) énoncés (E500) et de vingt-cinq (25) lorsqu'il y a quatre (4) énoncés (E501), si les répondants jugent tous ces énoncés également importants.

L'examen des moyennes globales indique que les enseignants accordent plus d'importance au fait que le CPL2 soit un spécialiste en pédagogie (E5003). Ils accordent beaucoup d'importance au fait que le CPL2 soit reconnu avoir été un bon enseignant (E5011), de même qu'au fait que le CPL2 connaisse très bien le milieu de travail de l'enseignant (E5015).

Les enseignants trouvent moins important que le CPL2 soit réceptif à l'égard de leurs problèmes (E5001). Ils n'accordent pratiquement pas d'importance au fait que le CPL2 provienne de leur milieu de travail (E5013).

a. Selon la région géographique.

L'examen du tableau 24 révèle que deux (2) énoncés seulement ont des différences significatives selon la région. Ainsi les enseignants de la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke) accordent moins d'importance au fait que le CPL2 connaisse et maîtrise très bien la langue seconde (E5004). Cette différence peut être attribuable au fait que la connaissance de la langue

TABLEAU 24

ANALYSE DE VARIANCE ET TEST

DE DUNCAN SELON DEUX (2) VARIABLES INDÉPENDANTES

Variable dépendante	Variable indépendante	Moyenne	(Écart-type)	F	dl	p
E5004. Qu'il connaisse et maîtrise très bien la langue seconde.	E115	A: 21,60^a B: 18,10^b C: 25,79^a	(12,83) (12,27) (10,50)	3,91	2 et 597	≤ ,02
E5012. Qu'il ait une formation académique équivalente ou supérieure à la mienne.	E115	A: 30,06^a B: 22,11^b C: 28,75^a	(14,78) (14,58) (14,24)	12,79	2 et 597	≤ ,0009
E5001. Qu'il soit réceptif à l'égard de mes problèmes, de mes idées et qu'il montre du respect à l'égard de ce que je fais.	E102	E: 18,17^a S: 14,47^b	(11,13) (9,98)	27,12	1 et 598	≤ ,0009
E5003. Qu'il soit un spécialiste en pédagogie, i.e. capable d'adapter les programmes, les méthodes d'enseignement et qu'il connaisse bien diverses techniques d'enseignement comme, par exemple, le travail en équipe, etc...	E102	E: 23,68^a S: 20,67^b	(11,05) (12,73)	6,10	1 et 598	≤ ,01
E5004. Qu'il connaisse et maîtrise très bien la langue seconde.	E102	E: 17,97^a S: 20,12^b	(10,83) (12,87)	3,95	1 et 598	≤ ,05
E3013. Qu'il connaisse très bien mon milieu de travail.	E102	E: 32,57^a S: 28,98^b	(17,88) (15,15)	5,67	1 et 598	≤ ,01

1) Toutes les conditions sous-jacentes à l'analyse de variance ont été respectées (normalité des distributions, homogénéité des variances, etc...).

2) Pour le test de Duncan, les groupes qui ont au moins une lettre en commun ne sont pas différents significativement entre eux.

seconde serait un pré-requis dans ce milieu où il existe un plus fort taux de bilinguisme.

Ce sont aussi les enseignants de la région "B" qui accordent le moins d'importance au fait que le CPL2 ait une formation académique équivalente ou supérieure à la leur (E5012). Les enseignants de la région "A" (Abitibi - Gaspésie - Lac St-Jean - Côte-Nord) accordent plus d'importance à cet énoncé que ceux de la région "C" (Québec - Trois-Rivières).

Il peut être intéressant de rappeler, d'une part, que les enseignants de la région "B", même s'ils accordent autant d'importance que les autres aux connaissances en pédagogie que devrait posséder leur CPL2 (E5003), sont d'autre part moins satisfaits des connaissances que manifestent leur CPL2 sur ce plan (cf. chapitre III sur la satisfaction).

b. Selon le niveau d'enseignement.

Le tableau 24 révèle que les enseignants de l'élémentaire, comparativement à ceux du secondaire, accordent significativement plus de points à l'énoncé sur la réceptivité du CPL2 à l'égard de leurs problèmes (E5001) et à celui concernant la bonne connaissance de leur milieu de travail (E5013). Par contre, ceux du secondaire valorisent davantage le fait que le CPL2 soit un spécialiste en pédagogie (E5003) et qu'il maîtrise très bien la langue seconde (E5004).

Deux (2) types de CPL2 semblent se dégager selon le niveau d'enseignement. Les enseignants de l'élémentaire veulent davantage une "présence", un conseiller à qui confier leurs problèmes, alors que ceux du secondaire désirent un expert, quelqu'un qui soit un spécialiste.

c. Selon le nombre de rencontres avec le CPL2.

Le tableau 23 permet de voir quelles sont les qualités attendues d'un CPL2 par des enseignants qui n'ont jamais rencontré leur CPL2 et par d'autres qui l'ont rencontré.

Alors que la première colonne du tableau 23 présente les moyennes aux divers énoncés pour tous les sujets, les colonnes suivantes présentent les moyennes pour les enseignants qui n'ont jamais rencontré leur CPL2, ceux qui l'ont vu six (6) fois et plus et ceux qui l'ont vu onze (11) fois et plus.

Le profil de réponses des cent soixante-cinq (165) enseignants qui n'ont jamais rencontré leur CPL2 ressemble au profil général, mais s'en écarte sur divers plans. Premièrement, ces personnes accordent plus d'importance au fait que leur CPL2 soit capable de faire des suggestions réalistes et pertinentes (E5002).

Deuxièmement, ces enseignants accordent un peu plus d'importance au fait que leur CPL2 connaisse très bien leur milieu

de travail (E5013).

Enfin, ces enseignants trouvent moins important que l'ensemble des répondants que leur CPL2 soit disponible (E5005). Il est donc probable que ce ne soit pas le manque de disponibilité de leur CPL2 qui les ait empêchés de le rencontrer.

Les enseignants qui ont rencontré leur CPL2 onze (11) fois et plus accordent une plus grande importance que l'ensemble des répondants au fait que le CPL2 soit un spécialiste en pédagogie (E5003). Ils accordent une moins grande importance à sa réceptivité à l'égard de leurs problèmes (E5001).

Quant au nombre de rencontres individuelles ou de groupe que les enseignants souhaitent avoir avec leur CPL2 (questions E400B et E401B), la comparaison des souhaits manifestés indique que les enseignants préfèrent très nettement les rencontres individuelles aux rencontres de groupe.

2. Exigences formulées par les CPL2.

Après avoir abordé les réponses des enseignants, nous nous penchons maintenant sur celles des CPL2.

Les questions C503 et C504 de la partie V du questionnaire destiné aux CPL2 concernent l'importance que ces derniers accordent à certaines qualités ou compétences que devrait posséder un CPL2.

Comme dans le cas des enseignants, ils ont eu à répartir cent (100) points entre cinq (5) énoncés. Si ces derniers sont jugés également désirables par les CPL2, la moyenne des points pour chaque énoncé devrait se situer autour de vingt (20) points. Les résultats sont décrits au tableau 25.

A la question C503, les CPL2 accordent très peu d'importance au fait qu'un CPL2 ait la capacité d'implanter un changement pédagogique (C503e). Il est possible, compte tenu des besoins du milieu, que le CPL2 soit amené à poser des actions prioritaires d'aide dans le milieu et que de ce fait il privilégie moins le changement. Il se peut, d'autre part, que les autres attributs présentés aient été jugés plus importants que celui-ci.

A la question C504, les CPL2 accordent moins d'importance à l'énoncé relatif à la planification d'un programme d'activités. Ils préfèrent accorder plus de points à l'énoncé affirmant que le CPL2 devrait faire preuve d'initiative et d'ingéniosité. L'importance que les CPL2 accordent à la planification d'activités diffère, comme nous le verrons plus loin, des cotes que leurs "supérieurs" immédiats attribuent à ce même aspect.

En résumé, les CPL2 accordent plus d'importance au fait qu'ils devraient avoir une bonne connaissance des programmes et des méthodes utilisés en enseignement de la langue seconde, une bonne connaissance de la langue seconde et de bonnes connaissances en pédagogie. De plus, d'après eux, le CPL2 devrait surtout être réceptif

Comme dans le cas des enseignants, ils ont eu à répartir cent (100) points entre cinq (5) énoncés. Si ces derniers sont jugés également désirables par les CPL2, la moyenne des points pour chaque énoncé devrait se situer autour de vingt (20) points. Les résultats sont décrits au tableau 25.

A la question C503, les CPL2 accordent très peu d'importance au fait qu'un CPL2 ait la capacité d'implanter un changement pédagogique (C503e). Il est possible, compte tenu des besoins du milieu, que le CPL2 soit amené à poser des actions prioritaires d'aide dans le milieu et que de ce fait il privilégie moins le changement. Il se peut, d'autre part, que les autres attributs présentés aient été jugés plus importants que celui-ci.

A la question C504, les CPL2 accordent moins d'importance à l'énoncé relatif à la planification d'un programme d'activités. Ils préfèrent accorder plus de points à l'énoncé affirmant que le CPL2 devrait faire preuve d'initiative et d'ingéniosité. L'importance que les CPL2 accordent à la planification d'activités diffère, comme nous le verrons plus loin, des cotes que leurs "supérieurs" immédiats attribuent à ce même aspect.

En résumé, les CPL2 accordent plus d'importance au fait qu'ils devraient avoir une bonne connaissance des programmes et des méthodes utilisés en enseignement de la langue seconde, une bonne connaissance de la langue seconde et de bonnes connaissances en pédagogie. De plus, d'après eux, le CPL2 devrait surtout être réceptif

TABLEAU 25

QUALITES DESIREES D'UN CPLJ PAR LES CPLJ (EX-AEMO)

Questions	Enoncés	Moyenne	Ecart-type	Nombre
C603. Plusieurs facteurs peuvent aider un CPLJ à obtenir de bons résultats dans son travail d'encadrement de l'enseignement de la langue seconde. Parmi les qualités et compétences suivantes, quelles sont celles qui ont influencé le plus favorablement votre travail de CPLJ?	a) Bonne connaissance de la langue seconde et maîtrise de son usage.	21,16	(1),91)	71
	b) Bonne connaissance des programmes et des méthodes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde ainsi que des supérieures tendues en cette matière.	21,77	(1),00)	71
	c) Bonne connaissance en pédagogie et en évaluation de l'enseignement: techniques d'enseignement, psychologie de l'apprentissage, élaboration d'instruments de mesure, etc...	21,16	0,51	71
	d) Bonne capacité d'animer des groupes de travail, d'effectuer des entrevues.	19,74	2,30	71
	e) Bonne capacité pour pouvoir implanter un changement pédagogique.	17,17	0,79	71
C604. Distribuez 100 points parmi les compétences et les qualités que devrait avoir un CPLJ selon vous.	a) Le CPLJ devrait être réceptif aux idées et aux suggestions des autres.	25,05	1,05	71
	b) Le CPLJ devrait faire preuve de réalisme dans ses suggestions.	19,50	0,79	71
	c) Le CPLJ devrait faire preuve de diplomatie dans ses relations.	19,79	0,55	71
	d) Le CPLJ devrait faire preuve d'initiative et d'ingéniosité.	21,60	0,09	71
	e) Le CPLJ devrait pouvoir planifier un programme d'activités.	10,40	7,50	71

aux idées et suggestions des autres et faire preuve d'initiative et d'ingéniosité.

L'examen plus détaillé des choix de réponse révèle des choses intéressantes. Par exemple, 35% des CPL2 accordent peu d'importance à ce qu'un CPL2 ait une bonne connaissance de la langue seconde et maîtrise son usage (C503A). De même, 32% des CPL2 accordent quinze (15) points et moins à la question C503b (bonne connaissance des programmes et méthodes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde et des expériences tentées dans cette matière). De plus, 28% des CPL2 accordent moins de quinze (15) points à la question C503c (bonne connaissance en pédagogie et en évaluation de l'enseignement). L'image que les CPL2 ont des attributs nécessaires à l'exercice de leurs tâches est donc loin d'être homogène.

3. Exigences formulées par les "supérieurs".

Les "supérieurs" immédiats des CPL2 ont également eu à juger des attributs d'un CPL2. Le tableau 26 indique les moyennes accordées aux différents attributs que ces personnes ont évalués.

Les "supérieurs" (tout comme les CPL2 auparavant) trouvent moins important qu'un CPL2 soit capable d'implanter un changement pédagogique (S70005). Ils valorisent surtout le fait qu'un CPL2 possède de bonnes connaissances en pédagogie et en évaluation de

TABLEAU [illegible]

QUALITÉS DÉSIRÉES D'UN CPLJ PAR LE "SUPERVISEUR" DES CPLJ

Questions	Énoncés	Moyenne	(Écart-type)	Nombre
[illegible]. Distribuez 100 points parmi les compétences ou qualités suivantes que vous souhaiteriez voir chez un CPLJ.	1) Le CPLJ devrait bien connaître la langue seconde et en maîtriser l'usage.	21,[illegible]	(11,11)	40
	2) Le CPLJ devrait bien connaître les programmes et les méthodes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde ainsi que les expériences tentées en cette matière.	21,1[illegible]	(8,17)	40
	3) Le CPLJ devrait posséder de bonnes connaissances en pédagogie et évaluation de l'enseignement: techniques d'enseignement, psychologie de l'apprentissage, élaboration d'instruments de mesure, techniques d'évaluation des enseignements, etc...	2[illegible],[illegible]7	(9,48)	40
	4) Le CPLJ devrait être capable d'animer des groupes de travail, d'effectuer des entrevues.	19,25	(9,27)	40
	5) Le CPLJ devrait être capable d'implanter un changement pédagogique.	15,77	(8,88)	40
[illegible]. Distribuez 100 points parmi les compétences ou qualités que vous souhaiteriez voir chez un CPLJ.	1) Le CPLJ devrait être réceptif aux idées et aux suggestions des autres.	17,[illegible]	(6,78)	40
	2) Le CPLJ devrait faire preuve de réalisme dans ses suggestions.	18,17	(6,09)	40
	3) Le CPLJ devrait faire preuve de diplomatie dans ses relations.	18,25	(7,64)	40
	4) Le CPLJ devrait faire preuve d'initiative et d'ingéniosité.	22,25	(9,26)	40
	5) Le CPLJ devrait pouvoir planifier un programme d'activités.	2[illegible],[illegible]	(10,76)	40

l'enseignement (S7003), qu'il connaisse et maîtrise bien la langue seconde (S7001) (quoiqu'il existe des écarts très forts face à l'importance accordée à cet énoncé) et, finalement, qu'il connaisse bien les programmes et méthodes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde.

Contrairement aux CPL2, les "supérieurs" immédiats accordent plus d'importance au fait que le CPL2 puisse planifier un programme d'activités (S7015). Ils accordent moins d'importance au fait que le CPL2 soit réceptif aux idées et suggestions des autres (S7011) et fasse preuve de réalisme dans ses suggestions (S7012).

Cet écart de perception peut à la longue engendrer des conflits entre les CPL2 et leurs "supérieurs". Il serait important d'ajuster, entre ces deux (2) populations, l'image qu'ils se font d'un CPL2.

D. Perceptions des CPL2 à l'égard de leurs besoins de perfectionnement.

La partie IV du questionnaire destiné aux CPL2 a pour but spécifique de recueillir des données sur les besoins de perfectionnement des CPL2. La figure 19 illustre le profil des réponses des CPL2. A noter la tendance du graphique à se situer au centre et vers la gauche de l'échelle. Ce type de distribution est probablement attribuable à la désirabilité sociale des questions utilisées. Il est en effet difficile d'avouer avoir besoin d'aide pour remplir ses tâches. Les données seront donc analysées selon leur position dans la figure.

Aide désirée par les CPLJ:

Pas du tout	Peu d'aide	Aide	Passablement	Beaucoup	Énormément
1	2	3	4	5	6

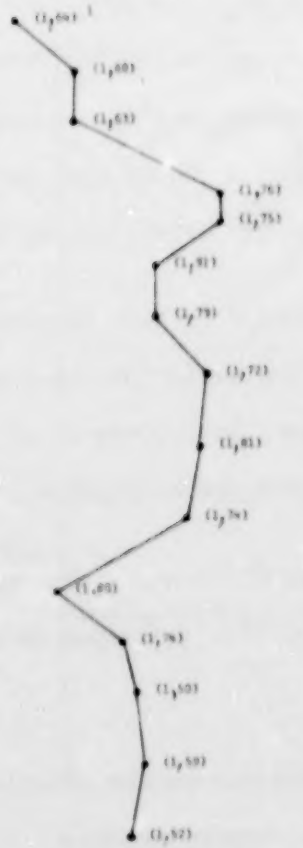

401. Pour choisir les méthodes d'enseignement. (1,60)

402. Pour mieux connaître les avantages et les inconvénients de répartition des cours dans l'horaire. (1,63)

403. Pour l'évaluation des programmes. (1,76)

404. Pour aider les enseignants à auto-évaluer leur enseignement. (1,75)

405. Pour aider les enseignants à élaborer des tests de rendement. (1,91)

406. Pour identifier les besoins de perfectionnement des enseignants. (1,79)

407. Pour élaborer un programme de perfectionnement pour les enseignants. (1,72)

408. Pour organiser et pour dispenser un programme de perfectionnement destiné aux enseignants. (1,81)

409. Pour évaluer les programmes de perfectionnement destinés aux enseignants. (1,76)

410. Pour effectuer la sélection des enseignants en langue seconde. (1,88)

411. Pour mieux expliquer les méthodes d'enseignement aux enseignants. (1,78)

412. Pour mieux être capable d'adapter les programmes et les méthodes aux besoins des élèves. (1,50)

413. Pour mieux connaître la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde. (1,59)

414. Pour mieux connaître l'utilisation du matériel didactique varié. (1,52)

---

1) Ecart-type entre parenthèses.

FIGURE 10: PERCEPTIONS DES CPLJ À L'ÉGARD DE LEURS BESOINS DE PERFECTIONNEMENT

1. Analyse globale des résultats.

Une analyse factorielle avec rotation de type varimax a été effectuée sur ces données afin de voir si elles se regroupaient dans un ensemble homogène. Les résultats sont présentés au tableau 27 . Quatre (4) facteurs distincts ont été identifiés. Cette structure factorielle rejoint les regroupements de tâches mentionnés plus tôt et peut servir à définir des regroupements d'activités de perfectionnement.

Le premier facteur concerne l'aspect "recherche" du travail du CPL2: l'évaluation des programmes, des méthodes, des résultats apportés par les programmes et l'identification des besoins de perfectionnement des enseignants.

Le second facteur porte sur l'élaboration, l'organisation et la diffusion d'un programme de perfectionnement destiné aux enseignants.

La connaissance des méthodes et des techniques dans l'enseignement des langues secondes (l'expertise) constitue le troisième facteur.

Finalement, le quatrième facteur concerne le rôle de conseiller auprès des unités administratives, à propos de la sélection du personnel, de la préparation du budget et du choix des méthodes à être utilisées dans la commission scolaire.

TABLEAU 27

RESULTATS DE L'ANALYSE FACTORIELLE

(VARIMAX) EN RELATION AVEC LES BESOINS DE PERFECTIONNEMENT DES ENS...

Facteurs	Tâches	Description
1	Q01. Pour évaluer les résultats obtenus par les(s) programme(s) et les méthodes d'enseignement de la langue seconde dans votre commission scolaire. Q09. Pour aider les enseignants à auto-évaluer leurs façons d'enseigner, leurs comportements en classe, etc... Q05. Pour aider les enseignants à élaborer des tests mesurant les apprentissages des élèves. Q08. Pour identifier les besoins de perfectionnement des enseignants grâce à des observations en classe, des inventaires de besoins, etc...	Evaluation des programmes, méthodes et identification des besoins de perfectionnement Recherche.
2	Q07. Pour élaborer un programme de perfectionnement destiné aux enseignants. Q06. Pour organiser et dispenser un programme de perfectionnement destiné aux enseignants. Q04. Pour évaluer les programmes de perfectionnement destinés aux enseignants.	Perfectionnement des enseignants Enseignement.
3	Q11. Pour mieux expliquer les méthodes d'enseignement aux enseignants. Q12. Pour mieux être capable d'adapter les programmes et les méthodes d'enseignement aux besoins des élèves. Q13. Pour mieux connaître la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (classification du contenu, variation des techniques, motivation des élèves, etc...). Q14. Pour mieux connaître l'utilisation du matériel didactique nouveau dans l'enseignement de la langue seconde.	Connaissance des méthodes et techniques Expertise.
4	Q10. Pour collaborer à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde. Q15. Pour choisir les méthodes d'enseignement à être utilisées dans votre commission scolaire en vue de les proposer aux unités administratives. Q02. Pour mieux connaître les avantages et les inconvénients de différentes formes de répartition des cours à l'intérieur de l'horaire. Q16. Pour effectuer la sélection des enseignants en langue seconde.	Tâches administratives (sélection de personnel, budget, choix des méthodes) Conseiller.

C'est face aux tâches du facteur "1" que les CPL2 estiment avoir le plus besoin d'aide, notamment en ce qui regarde l'évaluation des résultats apportés par le(s) programme(s), de même que l'évaluation de la façon d'enseigner des enseignants (404). L'autre facteur pour lequel les CPL2 ont besoin d'aide concerne tout ce qui est relatif au perfectionnement des enseignants (facteur "2"), particulièrement les tâches portant sur l'élaboration (C407) et l'organisation (C408) d'un programme de perfectionnement destiné aux enseignants.

Les tâches pour lesquelles les CPL2 disent avoir moins besoin d'aide sont celles du facteur "4" (tâches administratives). Finalement, les tâches du troisième facteur (l'expertise) reçoivent des cotes intermédiaires.

2. Analyse différentielle des résultats[2].

Le tableau 28 présente l'influence que certaines caractéristiques des CPL2 exercent sur les perceptions qu'ils entretiennent à l'égard de leurs besoins de perfectionnement.

---

2) Etant donné que seulement trois (3) différences significatives sont apparues, elles sont toutes étudiées dans la même section.

TABLEAU 29

ANALYSE DE VARIANCE ET TEST DE DUNCAN

SELON DEUX (2) VARIABLES INDEPENDANTES

Variable dépendante	Variable indépendante	Moyenne [1]	(Ecart-type)	F [2]	dl	p
C600. Pour collaborer à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde.	Dip.	1: 2,40^a	(1,14)			
		2: 4,40^b	(1,64)			
		3: 2,86^a	(1,52)	3,64	4 et 45	<,01
		4: 2,27^a	(1,62)			
		5: 1,77^a	(1,48)			
C601. Pour choisir les méthodes d'enseignement à être utilisées dans votre commission scolaire en vue de les proposer aux unités administratives.	C102	E: 2,28^a	(1,38)			
		D: 3,62^b	(1,92)	3,50		<,05
		E/D: 3,10^ab	(2,20)			
C604. Pour aider les enseignants à auto-évaluer leurs façons d'enseigner, leurs comportements en classe, etc...	Dip.	1: 5,60^c	(1,07)			
		2: 3,36^a	(1,79)			
		3: 5,14^bc	(1,46)	2,85	4 et 61	<,05
		4: 4,10^ab	(1,76)			
		5: 4,67^abc	(1,85)			

1) Pour le test de Duncan, deux (2) groupes qui ont au moins une lettre en commun ne sont pas différents significativement entre eux.

2) Les conditions sous-jacentes à l'analyse de variance ont été respectées.

Les CPL2 moins scolarisés (catégorie 2) estiment avoir besoin de plus d'aide que les CPL2 plus scolarisés pour collaborer à la préparation du budget de leur secteur d'activités. De plus, les CPL2 peu scolarisés (catégorie 1) disent avoir plus besoin d'aide pour aider les enseignants à élaborer des tests mesurant les apprentissages des élèves (C404). Ces résultats concordent avec certaines données antérieures concernant le degré de scolarisation des enseignants: les personnes moins scolarisées estiment avoir besoin de plus d'aide.

Enfin, les CPL2 du secondaire estiment avoir besoin de plus d'aide pour choisir les méthodes d'enseignement à être utilisées dans leur commission scolaire en vue de les proposer aux unités administratives (C401). Ce résultat est peut-être attribuable au fait que des méthodes plus nombreuses sont disponibles pour le niveau secondaire.

E. Etude des diplômes des CPL2.

Le chapitre II de ce rapport est consacré à l'étude des répondants et cette partie comprend la description des catégories de diplômes détenus par les CPL2. Les tableaux 29 et 30 décrivent les résultats obtenus. Ces tableaux révèlent que, dans les régions "A" et "B", moins de 50%[3] des

---

3) Ces répondants détiennent les diplômes des catégories "4" et "5" (voir page 44 qui décrit ces deux (2) catégories).

TABLEAU: 29

REPARTITION DES CPL2 SELON LES CATEGORIES DE DIPLOMES.

Catégorie de diplômes.	Région géographique.			
	A	B	C	Total
1	4	3	3	10
2	1	5	1	7
3	3	10	1	14
4	5	8	6	19
5	2	6	8	16

TABLEAU: 30

REPARTITION DES CPL2 SELON LES CATEGORIES DE DIPLOMES ET SELON LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT.

Catégorie de diplômes	Niveau			
	E	S	ES	Total
1	3	6	1	10
2	5	0	2	7
3	8	4	2	14
4	10	4	5	19
5	4	5	7	16

répondants détiennent des diplômes qui, selon nous, devraient être exigés lors de l'engagement d'un CPL2. Ces répondants détiennent à la fois une formation poussée en pédagogie, soit un deuxième cycle, ainsi qu'une formation spécialisée en enseignement de la langue seconde. Il semble, d'après les diplômes détenus par les CPL2 de la région "C", que certaines commissions scolaires aient exigé cette formation.

Des résultats semblables se retrouvent lorsque la scolarisation des CPL2 est abordée selon le niveau d'enseignement où ils travaillent. Chez les CPL2 qui travaillent aux deux (2) niveaux d'enseignement, 70,59% d'entre eux se situent dans ces catégories de diplômes, alors que 46,67% des CPL2 de l'élémentaire et 47,37% de ceux du secondaire détiennent ces types de diplômes.

Il convient enfin de signaler que, lors de la première étude concernant les CPL2, des entrevues de groupe ont permis de constater que leur formation représente un sujet d'intérêt pour eux. Plusieurs semblent avoir l'impression de perdre de leur crédibilité auprès des enseignants lorsqu'ils ont une scolarité égale ou moindre que celle des enseignants. De plus, dans le modèle de confiance soumis aux enseignants, ces derniers ont accordé une certaine importance au fait que le CPL2 devait détenir une scolarité équivalente ou supérieure à la leur et cela surtout dans la région "A" (Abitibi - Gaspésie - Lac St-Jean - Côte-Nord).

F. Résumé des résultats et conclusions.

Les données sur l'aide que les enseignants estiment avoir obtenue ou désirent obtenir de la part de leur CPL2 ont révélé que dans tous les cas l'aide obtenue était moindre que l'aide désirée.
Les domaines à l'égard desquels il y a le plus d'insatisfaction (i.e. là où se trouve le plus grand écart entre la perception de la réalité et les désirs) concernent l'élaboration de tests de rendement, l'auto-évaluation de leur enseignement, l'élaboration de matériel didactique complémentaire, l'évaluation des effets des méthodes et des programmes et finalement les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage.

Parallèlement, parmi les besoins de perfectionnement identifiés par les CPL2, le facteur "1" est noté comme le plus important. Il concerne l'évaluation des résultats apportés par les programmes et les méthodes utilisés, l'auto-évaluation de la façon d'enseigner du professeur de même que l'élaboration de tests de rendement. Le facteur "2" représente un autre besoin important de perfectionnement. Il a trait au perfectionnement des enseignants en langue seconde: l'élaboration, l'organisation et la planification de programmes de perfectionnement en langue seconde.

Il semble donc y avoir un besoin à combler de part et d'autre: l'insatisfaction exprimée par les enseignants (l'écart entre l'aide reçue et désirée) indique qu'ils ont surtout besoin d'aide dans certains domaines; les CPL2 semblent incapables de leur procurer l'aide désirée dans ces domaines.

L'analyse de l'aide que les enseignants estiment avoir reçue de leur CPL2 a révélé que les enseignants provenant de la région "B" jugent dans plusieurs cas avoir reçu significativement moins d'aide que les enseignants des autres régions. C'est pourtant dans cette région qu'il y a le plus de CPL2. Une étude plus attentive de cette région serait utile pour déterminer pourquoi les services d'un CPL2 semblent moins mis en application dans cette région. Quoiqu'il en soit, il conviendrait sûrement de repenser le mode d'intervention des CPL2 dans cette région et ceci peut devenir une priorité de perfectionnement.

Par ailleurs, les trois (3) populations interrogées ont eu à préciser quels attributs elles désirent retrouver chez un CPL2.

Les enseignants accordent beaucoup d'importance à la formation académique du CPL2. Pour eux, le CPL2 doit être un spécialiste en pédagogie, capable d'adapter les programmes et les méthodes d'enseignement; il doit posséder une bonne connaissance des diverses techniques d'enseignement. De plus, le CPL2 doit avoir la réputation d'avoir été un bon enseignant et doit bien connaître le milieu de travail de l'enseignant (voir tableau 23). Par contre, les enseignants accordent moins d'importance au fait que le CPL2 soit réceptif aux idées et suggestions des enseignants. Il n'est pas important pour eux que le CPL2 provienne de leur milieu de travail, pourvu qu'il le connaisse bien.

Pour leur part, les CPL2 insistent plus sur d'autres attributs que sur les aptitudes à implanter un changement pédagogique et à planifier un programme d'activités. Ils valorisent l'initiative et l'ingéniosité du CPL2, sa réceptivité face aux problèmes des enseignants. Ils valorisent également la compétence académique des CPL2 en matière de pédagogie et d'évaluation de l'enseignement, de même que la connaissance des programmes et des méthodes utilisés en langue seconde.

Finalement, les "supérieurs" des CPL2 accordent beaucoup d'importance à la formation académique en pédagogie, à la connaissance technique des programmes et des méthodes utilisés en langue seconde. Par contre, ils accordent moins d'importance à la capacité d'implanter un changement pédagogique. De plus, ils accordent de l'importance au fait que le CPL2 puisse planifier un programme d'activités, qu'il fasse preuve d'initiative et d'ingéniosité dans son travail. Ils trouvent moins important que le CPL2 soit réceptif aux idées des enseignants et fasse preuve de réalisme dans ses suggestions.

Pour rencontrer les attentes des trois (3) types de répondants, il faudrait donc qu'un CPL2 possède les qualités ou les compétences suivantes: il devrait se révéler un spécialiste en pédagogie et avoir une bonne connaissance technique des programmes, des méthodes utilisées dans l'enseignement des langues secondes de même que des expériences tentées dans ce domaine. Il serait bon qu'il soit reconnu avoir été un bon enseignant. De plus, il devrait bien connaître le milieu de travail des

enseignants. Il devrait de plus pouvoir planifier un programme d'activités. Le CPL2 devrait aussi faire preuve d'initiative et d'ingéniosité dans son travail. Finalement, mais de façon moins prépondérante, le CPL2 devrait être réceptif aux idées et aux suggestions des autres, faire preuve de réalisme dans ses suggestions et être disponible aux enseignants.

A l'examen des observations précédentes, il est clair que des améliorations dans les services donnés par les CPL2 sont nécessaires, si les attentes de ces trois (3) types de répondants doivent être respectées. Ainsi, des activités de perfectionnement seraient souhaitables dans les domaines suivants: l'évaluation de programme, l'autoévaluation de l'enseignement, l'élaboration d'objectifs en vue, par exemple, de construire des tests de rendement. De plus, il y aurait lieu de sensibiliser davantage les CPL2 aux relations humaines (techniques de relation d'aide) en vue d'accroître la qualité de leurs rapports avec les enseignants. Finalement, il est primordial que le CPL2 ait la formation académique et la compétence technique minimales pour exercer ses fonctions.

G. Recommandations.

1. Programme de formation et de perfectionnement des CPL2.

Les recommandations qui suivent tiennent compte des observations suivantes:

Il n'y a pas eu jusqu'à maintenant, à notre connaissance, de description-type des tâches que devraient exercer les CPL2.

. Il n'existe pas présentement un programme de formation destiné aux conseillers pédagogiques.

. Les CPL2 ont exprimé le désir de participer à des cours de perfectionnement qui leur soient crédités.

En vue d'aider les CPL2 à améliorer leur travail auprès des enseignants, il est possible de dégager des sujets d'étude qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement. Comme mentionné plus tôt, ce programme découle du modèle de tâches des CPL2, de l'analyse de leurs tâches et des besoins exprimés par les enseignants.

Le tableau 31 présente des sujets de cours destinés aux CPL2 en relation avec les besoins exprimés par les répondants. Les raisons pour lesquelles ces cours ont été choisis proviennent des données recueillies dans la première et la deuxième recherche en ce qui concerne les besoins de perfectionnement des CPL2, les tâches qu'exercent et veulent exercer les CPL2 et enfin les tâches pour lesquelles les enseignants ont estimé avoir besoin d'aide.

Il serait préférable, à notre avis, que le programme réponde aux conditions suivantes:

. que ce soit un programme de maîtrise (compte tenu du niveau de scolarité déjà acquis par les personnes susceptibles de s'y inscrire),

TABLEAU [illegible]

TITRE DES COURS DE PERFECTIONNEMENT DESTINÉS AUX CPL2
EN RELATION AVEC LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES RÉPONDANTS.

	Sujet d'étude	Raisons de ce choix.
	1. Analyse des besoins de formation et de perfectionnement.	Les enseignants ont exprimé des désirs face à leur perfectionnement (tâches 2[illegible] - 206). De plus, ils se sont montrés insatisfaits de la facilité avec laquelle ils peuvent trouver des activités de perfectionnement adaptées à leurs besoins. Enfin, les CPL2 estiment avoir besoin d'aide pour accomplir les tâches reliées au perfectionnement des enseignants (énoncés 406 à 409).
	2. Mise sur pied d'une expérience pédagogique, stratégie et méthodes d'évaluation d'une telle expérience.	Les enseignants estiment avoir besoin d'aide afin de connaître et d'organiser une expérimentation pédagogique (206 - 217).
Bloc "Évaluation et auto-évaluation"	3. Évaluation des apprentissages, élaboration des tests de rendement.	Les enseignants estiment avoir besoin d'aide en ce qui concerne l'évaluation de l'enseignement (205 - 718). Il en est de même pour le CPL2 (403 - 404 - 405).
	4. Techniques d'auto-évaluation de l'enseignement: élaboration de questionnaires, utilisation du magnétoscope (techniques d'analyse de l'enseignement).	Les enseignants estiment avoir besoin d'aide afin d'auto-évaluer leur enseignement (709 - 719). Les CPL2 ont exprimé des besoins en ce qui concerne l'auto-évaluation de l'enseignement (404). De plus, ce besoin a été dégagé lors de la première étude du projet CPL2 (énoncé [illegible]).
	5. Formulation d'objectifs pédagogiques.	Les enseignants semblent n'avoir reçu que peu d'aide en ce sens et désirent en recevoir plus (712 - 716). Les CPL2, lors de la première étude, ont jugé ce besoin important (515). De plus, la tâche (307) concernant l'élaboration des objectifs a été dégagée comme tâche très exercée et très désirée par les CPL2.
Bloc "Didactique et techniques d'enseignement"	6. Psychologie de l'apprentissage et plus particulièrement psychologie de l'apprentissage de la langue seconde.	Les enseignants ont exprimé le besoin d'être aidés sur ce plan (217). Les CPL2, lors de la première étude, ont exprimé le désir d'être aidés en ce sens (519 - 502).
	7. Didactique de l'enseignement des langues secondes.	Les tâches (208 - 213) concernant les programmes et méthodes d'enseignement en langue seconde font partie des tâches pour lesquelles les enseignants veulent le plus d'aide. De plus, les CPL2 ont jugé ce besoin très important dans la première recherche (518 -525). Enfin, les tâches concernant l'explication des programmes, méthodes (232) et la mise sur pied d'un programme institutionnel (205) ont été jugées très importantes par les CPL2.
	8. Techniques d'entrevue, relation d'aide.	A cause de la nature de leur travail, soit l'aide-conseil, les CPL2 ont exprimé des besoins en ce sens lors de la première étude (522 - 511 - 504).
Bloc "Intervention"	9. Planification du changement, stratégies d'intervention.	Les enseignants veulent connaître des expériences nouvelles et aussi être encouragés à innover (203 - 204). L'année dernière ces besoins ont aussi été dégagés chez les CPL2 (523). La nature des tâches à exercer (intervention à distance) et la présence d'écarts de perception face aux tâches à exercer (entre enseignants, CPL2 et leurs supérieurs immédiats) contribuent aussi à justifier la présence d'un tel sujet d'étude.
	10. Planification rationnelle du travail.	Comme les CPL2 ont en général beaucoup d'enseignants à rencontrer et beaucoup d'écoles à visiter, il est important qu'on leur laisse de la liberté dans leur travail et qu'ils soient habilités à planifier leur travail. De plus, les supérieurs immédiats des CPL2 jugent cet attribut important. Enfin, l'an dernier, les CPL2 se sont montrés très intéressés à recevoir de l'aide en ce sens (522).
	11. Fonctions, tâches et rôle d'un conseiller pédagogique.	Étant donné la complexité de ce type de poste et le fait que la description des tâches fournie aux conseillers pédagogiques est souvent imprécise, une telle activité peut s'avérer fondamentale.
Bloc "Administration"	12. [illegible] de sélection, préparation de budget dans la commission scolaire.	Il convient de noter que les tâches "administratives" sont moins valorisées par les CPL2 que par leurs supérieurs immédiats.

. que les sujets étudiés intègrent théorie et pratique selon, par exemple, le cycle d'apprentissage de Woodruff. Cette affirmation s'appuie sur la nature même du travail à exercer et des clientèles susceptibles de s'inscrire au programme,

. que ce soit un programme disponible dans diverses régions du Québec. Cette affirmation s'appuie sur le fait que les personnes susceptibles de s'y inscrire sont répandues dans l'ensemble du Québec,

. que les conditions d'admission et la reconnaissance d'équivalence soient souples.

Il faudrait joindre à ce programme de cours, un stage pratique; dans le cas des conseillers pédagogiques en poste, une évaluation de leurs propres activités ou un projet précis d'intervention pourrait être offert.

Une bonne partie du programme suggéré peut également s'adresser aux conseillers pédagogiques en d'autres matières que la langue seconde. Il faudrait d'ailleurs que la programmation prévoit une telle éventualité afin d'assurer une stabilité et un marché plus vaste. Nous émettons enfin l'hypothèse que ce programme pourrait aussi s'adresser aux chefs de groupe.

Quant à l'inscription des conseillers actuellement en fonction, il faudrait prévoir une activité de perfectionnement qui leur

permette de s'auto-évaluer par rapport aux connaissances, habiletés, attitudes à acquérir dans leurs fonctions actuelles. Ce type d'activité s'avère d'ailleurs fondamental car la situation de chaque conseiller varie (diplôme déjà détenu, caractéristiques de sa clientèle, etc...).

Avant de mettre un tel programme en pratique, il faudrait déterminer l'importance relative de chacun des sujets abordés, préciser le contenu à élaborer dans chacun des sujets d'étude et la démarche d'enseignement favorisée, formuler des critères d'admission et faire des prévisions de clientèles.

L'ensemble de cette démarche devrait être effectuée par les entités suivantes:

- le ministère de l'Education,
- l'université ou les universités concernées,
- les représentants des conseillers pédagogiques,
- les représentants des commissions scolaires.

Cette suggestion s'appuie sur les données suivantes: il est essentiel que ce programme soit axé sur un modèle de tâches à exercer, d'objectifs à atteindre et la participation de ces différents agents constitue un pré-requis pour atteindre ce but. En conséquence, nous recommandons:

- QUE LE MINISTERE DE L'EDUCATION ETABLISSE, DE CONCERT AVEC L'UNIVERSITE OU LES UNIVERSITES

CONCERNÉS, UN PROGRAMME DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CPL2.

. QUE LE MODÈLE PROPOSÉ ICI SERVE DE GRILLE DE TRAVAIL DANS L'ÉLABORATION DE CE PROGRAMME ACADÉMIQUE DE NIVEAU UNIVERSITAIRE.

2. Perfectionnement s'inscrivant dans le cadre d'un plan global de développement.

Les recommandations qui suivent reposent sur les postulats suivants:

. les enseignants souhaitent recevoir un perfectionnement qui leur soit crédité et ce souhait est renforcé par la structure de rémunération utilisée dans l'enseignement,

. les enseignants ont manifesté des attentes que les CPL2 peuvent difficilement combler seuls (compte tenu du temps que les CPL2 peuvent consacrer à leurs tâches auprès des enseignants): le nombre d'interventions individuelles que les enseignants exigent de leur CPL2 s'avère présentement difficilement réalisable dans le contexte actuel,

. certaines des tâches attendues des CPL2 (par exemple, l'aide relative à la méthodologie de l'enseignement, les techniques d'enseignement l'auto-évaluation de l'enseignement, la psychologie de l'apprentissage, l'expérimentation pédagogique, l'utilisation des appareils audio-visuels et l'élaboration de tests de rendement) peuvent être remplies par un autre agent que le CPL2, soit l'université. La rareté des ressources amène d'ailleurs à suggérer l'hypothèse d'un partage et d'une complémentarité des responsabilités et des rôles si l'on veut maximiser l'efficacité du projet CPL2,

- ce qui constitue l'objet original de l'intervention d'un CPL2, c'est la possibilité de rencontrer individuellement l'enseignant en relation avec son travail. Des agents externes, comme l'université, peuvent difficilement remplir ce rôle aussi adéquatement que le CPL2,

- les besoins de perfectionnement des CPL2 dégagés dans cette recherche pourraient être intégrables dans un plan de formation à long terme et ainsi être créditables. Les domaines pour lesquels les enseignants ont exprimé le plus d'insatisfaction à l'égard des services reçus des CPL2 concernent les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage, l'élaboration de matériel didactique et de tests de rendement, l'auto-évaluation de l'enseignement et finalement l'évaluation des effets des méthodes et des programmes. De plus, les CPL2 ont exprimé avoir besoin d'aide, en termes d'activités de perfectionnement, pour mieux rendre service en ce qui concerne l'utilisation des techniques d'enseignement, l'auto-évaluation de l'enseignement et enfin l'évaluation des effets des méthodes et des programmes,

- le travail des CPL2 est actuellement isolé des "circuits" traditionnels de perfectionnement et les enseignants reçoivent peu d'incitations en provenance de l'organisation pour participer aux activités que leur offre le CPL2. D'ailleurs, les CPL2 se plaignent du manque de disponibilité des enseignants face aux activités qu'ils offrent,

- le modèle d'intervention proposé ici, est actuellement expérimenté au niveau collégial dans le cadre du projet PERFORMA. Une évaluation de ce projet a été effectuée et il faudrait examiner les recommandations qui suivent à la lumière de cette évaluation.

En conséquence de ces postulats, nous recommandons:

- QU'IL Y AIT ELABORATION CONJOINTE PAR LES UNIVERSITES ET LE MINISTERE DE L'EDUCATION (EN COLLABORATION AVEC LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES ET LES ENSEIGNANTS) D'UN PLAN DE PERFECTIONNEMENT DESTINE AUX ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE.

- QU'UNE PARTIE IMPORTANTE DU TRAVAIL DU CPL2 SOIT CONSACREE AU "DIAGNOSTIC" PEDAGOGIQUE AUPRES DES ENSEIGNANTS ET QUE LE CPL2 DEVIENNE AINSI UN INTERMEDIAIRE ENTRE L'UNIVERSITE ET LES ENSEIGNANTS.

- QUE LE CPL2 DEVIENNE UN AGENT ACCREDITE PAR L'UNIVERSITE POUR DIFFUSER CERTAINES ACTIVITES DE PERFECTIONNEMENT (DONT L'ACTIVITE DE "DIAGNOSTIC" PEDAGOGIQUE QUI POURRAIT ETRE CREDITABLE POUR LES ENSEIGNANTS, CETTE ACTION ETANT INTEGREE AU PLAN DE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE).

Une méthode telle que PAC ou DACUM pourrait être utilisée pour déterminer les besoins de perfectionnement des enseignants. Un questionnaire du type "questionnaire PERPE" et des grilles d'observation comme celles de Flanders pourraient aussi être uti-

lisés comme outils diagnostiques. Il convient d'ailleurs de noter que le projet PERFORMA repose lui aussi sur l'utilisation d'outils diagnostiques.

Si une partie importante du travail du CPL2 est consacrée au "diagnostic" pédagogique auprès des enseignants, il est évident que toutes les tâches contenues dans la définition-type de tâches des CPL2 ne pourront pas être exercées en même temps par un même CPL2 auprès de tous ses clients.

L'accréditation des CPL2 par l'université présuppose évidemment qu'ils répondent à certains critères de compétence professionnelle qui restent à être déterminés. Le plan de formation et de perfectionnement suggéré pour les CPL2 peut s'avérer un outil de travail important face à cet aspect.

Le scénario suivant d'implantation de ce projet devrait être examiné. Même si les dates ne sont pas sans importance, c'est surtout sur le cheminement logique de ces diverses étapes que nous voulons insister ici.

. janvier 1978: Comité conjoint entre l'université ou les universités concernées et le M.E.Q. relativement:

- au plan de perfectionnement des CPL2;
- au plan de perfectionnement des enseignants en langue seconde tel que proposé plus tôt.

- juillet 1978: Formulation d'un programme concernant le perfectionnement des CPL2 (en collaboration avec les CPL2).

- juillet 1978 à juin 1979: Poursuite des étapes menant à l'adoption de ce programme.

- septembre 1978: Début de certaines activités de perfectionnement offertes aux CPL2 (et autres conseillers pédagogiques). Ces activités de perfectionnement devraient surtout être reliées au "diagnostic" pédagogique.

- juillet 1978 à janvier 1979: Formulation d'un programme-cadre de perfectionnement destiné aux enseignants en langue seconde.

- janvier 1979 à juin 1980: Poursuite des étapes menant à l'adoption de ce programme.

- septembre 1979 à juin 1980: Perfectionnement des CPL2 et évaluation des résultats apportés par ce programme de perfectionnement. Un plan d'évaluation devra avoir été formulé au préalable.

. septembre 1980: Mise en opération du programme de perfectionnement destiné aux enseignants: le premier semestre devrait être consacré à l'activité de "diagnostic" pédagogique.

. janvier 1982 à septembre 1982: Evaluation des premières expériences de perfectionnement destiné aux enseignants. Un schème d'évaluation devrait avoir été formulé avant la mise en application du programme.

CHAPITRE VI

LE FINANCEMENT DU PROJET CPL2

CHAPITRE VI

Le financement du projet CPL2.

INTRODUCTION

Le mode de financement actuel du projet CPL2 semble provoquer de l'insatisfaction dans les milieux scolaires. Un modèle de financement basé sur le nombre d'élèves inscrits dans une commission scolaire pose certains risques, parce que ce système est susceptible de défavoriser les petites et moyennes commissions scolaires[1]. Les choix qui s'offrent à ces commissions scolaires sont de se regrouper et de partager les services d'un CPL2 ou d'offrir les services d'un CPL2 à leurs enseignants sous un régime d'engagement à temps partiel. Dans ces conditions, il est possible que ces types d'engagement ne permettent pas une action

---

1) Il convient de rappeler que les commissions scolaires peuvent engager un CPL2 grâce à des subventions du M.E.Q.: $3 000,00 de base plus 45 cents par élève. "Plan de Développement de l'Enseignement des Langues, c'est quoi au juste", 2ième trimestre, 1974.

suivie dans le milieu ou provoquent des inégalités en ce qui concerne la somme de travail échue à chaque CPL2.

Ce chapitre n'a pas pour but immédiat d'analyser le financement du projet CPL2 ou de faire des suggestions portant sur cet aspect du projet, mais d'étudier la situation vécue par différents agents de l'éducation en tenant compte des modalités actuelles de financement du projet CPL2.

A. La situation vécue par les enseignants.

1. Analyse globale.

Il convient de rappeler que la deuxième partie du questionnaire destiné aux enseignants leur demande quelle est l'aide qu'ils estiment avoir reçue (sous forme de tâches) de leur CPL2 et l'aide qu'ils souhaitent obtenir de ce dernier. Les résultats[2] montrent que, en général, les enseignants en langue seconde souhaitent recevoir plus d'aide qu'ils n'en reçoivent présentement.

De plus, la quatrième partie du questionnaire adressé aux enseignants a pour but de connaître la perception et les désirs

---

2) Voir chapitre IV, figure 6 p. 86.

qu'ont les enseignants face aux interventions[3] effectuées par les CPL2. Les résultats de cette partie du questionnaire indiquent que les enseignants voudraient rencontrer plus souvent leur CPL2 individuellement.

2. Analyse différentielle.

a. Selon la région administrative.

Il n'y a pas de différences significatives en ce qui concerne le nombre d'interventions individuelles rapportées et désirées selon les régions administratives[4]. En général, les répondants de chacune de ces régions veulent voir augmenter ce type d'intervention.

Par contre, la région est la cause de différences significatives lorsqu'il s'agit d'interventions de groupe. Ce sont les répondants de la région "A" qui disent être le plus

---

3) Deux (2) modes d'intervention ont été retenus, soit des interventions individuelles ou en groupe.

4) Région "A": Abitibi - Lac St-Jean - Côte-Nord - Gaspésie.
Région "B": Montréal - Hull - Sherbrooke.
Région "C": Québec - Trois-Rivières.

souvent rencontrés de cette façon. En effet, 85,2% des enseignants de cette région mentionnent avoir rencontré leur CPL2 de cette façon, comparativement à 61,1% dans la région "B" et 70,9% dans la région "C". Il est possible que ce mode d'intervention soit privilégié dans les régions éloignées des grands centres parce que, compte tenu des distances, il peut être difficile de rencontrer individuellement les enseignants.

Il existe également une différence significative en ce qui concerne le nombre de rencontres de groupe désirées par les répondants. Ce sont, là aussi, les répondants provenant de la région "A" qui voudraient voir plus souvent leur CPL2 de cette manière: 57,5% des enseignants provenant de cette région souhaitent rencontrer un CPL2 en groupe onze (11) fois et plus par année, comparativement à 39% dans la région "B" et 44% dans la région "C". Il est malaisé d'expliquer ce résultat. Il est possible que les enseignants des régions éloignées travaillent dans des petites et moyennes commissions scolaires et, de ce fait, rencontrent moins souvent d'autres enseignants en langue seconde qu'ils ne le voudraient. Il se peut aussi qu'il leur soit difficile de rencontrer leur CPL2 autrement qu'en groupe.

b. Selon le niveau d'enseignement.

Enfin, des différences significatives apparaissent selon le niveau d'enseignement des répondants. Ainsi, 38,5% des enseignants du niveau secondaire disent n'avoir jamais rencontré individuellement leur CPL2, alors que 25,5% des enseignants de l'élémentaire font une telle affirmation. Ce résultat s'explique possiblement par le fait que les enseignants de l'élémentaire ont plus besoin d'aide que les autres, parce qu'il y a moins de spécialistes à ce niveau. Par contre, il n'y a pas de différence significative quant au nombre de rencontres individuelles que les enseignants souhaitent avoir avec leur CPL2. Tous désirent d'ailleurs le rencontrer plus souvent.

Le nombre de rencontres de groupe que les enseignants des niveaux élémentaire et secondaire affirment avoir eues diffère aussi significativement: les CPL2 semblent intervenir plus souvent de cette manière auprès des enseignants du secondaire qu'auprès de ceux de l'élémentaire. En effet, 42,3% des répondants de l'élémentaire disent ne pas avoir eu l'occasion de rencontrer leur CPL2 en groupe, comparativement à 26,9% au secondaire. Il est certainement plus facile pour les CPL2 de réunir les enseignants du secondaire puisqu'il existe des départements à ce niveau. Il n'y a cependant pas de différence quant au nombre de rencontres de groupe désirées selon le niveau d'enseignement.

c. Selon le secteur linguistique.

Il faut noter que le secteur linguistique ne cause pas de différences significatives en ce qui concerne les modalités d'intervention.

B. La situation vécue par les conseillers pédagogiques en langue seconde.

1. Analyse globale.

Cette partie présente une image de la somme de travail que les CPL2 disent avoir à effectuer.

L'analyse des questionnaires remplis par les CPL2 révèle que trente-quatre (34) des soixante-treize (73) répondants, soit 46,5%, exercent leurs fonctions de CPL2 à temps partiel. La plupart des CPL2 qui travaillent sous un régime d'engagement à temps partiel cumulent, en plus de leurs tâches de CPL2, un poste d'enseignant ou de conseiller pédagogique dans une autre matière. Il faut souligner aussi que cinquante-neuf (59) CPL2, soit 80,8% d'entre eux, exercent leurs fonctions dans une (1) commission scolaire[6].

---

6) Chapitre II, partie B 1, p. 51.

Le tableau 32 décrit la répartition des CPL2 selon le territoire à parcourir, le nombre d'enseignants à encadrer et le nombre d'écoles à couvrir. Afin de faciliter la lecture, les catégories ont été regroupées. Il ressort de ce tableau que 34,2% des CPL2 ont un territoire d'une étendue de trente (30) milles et moins, ont cinquante-cinq (55) enseignants et moins à encadrer et vingt-cinq (25) écoles et moins à couvrir. Par contre, 6,8% des répondants doivent parcourir un territoire de plus de soixante-dix (70) milles, couvrir seize (16) écoles et plus et enfin aider plus de trente (30) enseignants.

Les enseignants que doivent encadrer les CPL2 sont généralement plus spécialisés en enseignement des langues secondes au niveau secondaire qu'à l'élémentaire. Ce résultat est peu surprenant, car les enseignants du niveau secondaire n'ont souvent qu'une matière à enseigner[7]. Par ailleurs, les chefs de groupe ou de département dans cette discipline ne sont pas nécessairement spécialisés en enseignement des langues secondes. Il est possible que cette situation soit attribuable au fait que, dans les écoles où le nombre d'enseignants est faible ou moyen, il y ait peu de personnes par département, ce qui amène des regrou-

---

7) Voir aussi le tableau 8 . Répartition des diplômes selon le niveau d'enseignement et la région administrative, Chapitre II, A, p. 46.

TABLEAU: 12

REPARTITION DES CPEJ SELON LE TERRITOIRE A PARCOURIR, LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS A ENCADRER, LE NOMBRE D'ECOLES A COUVRIR.

Territoire	0-30 milles			31-70 milles			71-♦ milles			
Nombre d'enseignants / Nombre d'écoles	1-10	11-55	56-♦	1-10	11-55	56-♦	1-10	11-55	56-♦	Total
	Enseignants			Enseignants			Enseignants			
1-15	14	6	7	4	2	4	4	3	2	41
16-25	1	4	5	2	0	3	0	0	2	17
26-♦	1	0	6	0	3	1	1	2	1	15
Total:	16	10	13	6	5	8	5	5	5	73

pements de disciplines[8].

Les CPL2 privilégient les rencontres individuelles comme modalité d'intervention; viennent ensuite les rencontres de groupe, les communications téléphoniques, les lettres circulaires et, en dernier lieu, les lettres personnelles. Cette situation peut contribuer à expliquer le fait que les CPL2 rencontrent les enseignants seulement une (1) fois plutôt que de façon régulière.

Certaines contraintes peuvent empêcher les CPL2 de mener à bien leur travail. Une analyse factorielle a permis de regrouper ces obstacles par facteur; la figure 11 décrit les résultats obtenus par cette technique d'analyse. Cette figure révèle que le manque de disponibilité des enseignants est leur plus grand problème. Il serait urgent de se pencher au plus tôt sur cette question et de prévoir des modalités de rencontres entre les conseillers pédagogiques et les enseignants en dehors du système de journées pédagogiques.

Un autre problème ressort. Il semble que les CPL2 n'ont que peu de pouvoir pour faire appliquer leurs recommandations. Si

---

8) La nomination d'un chef de département dépend aussi du ratio maître-élèves.

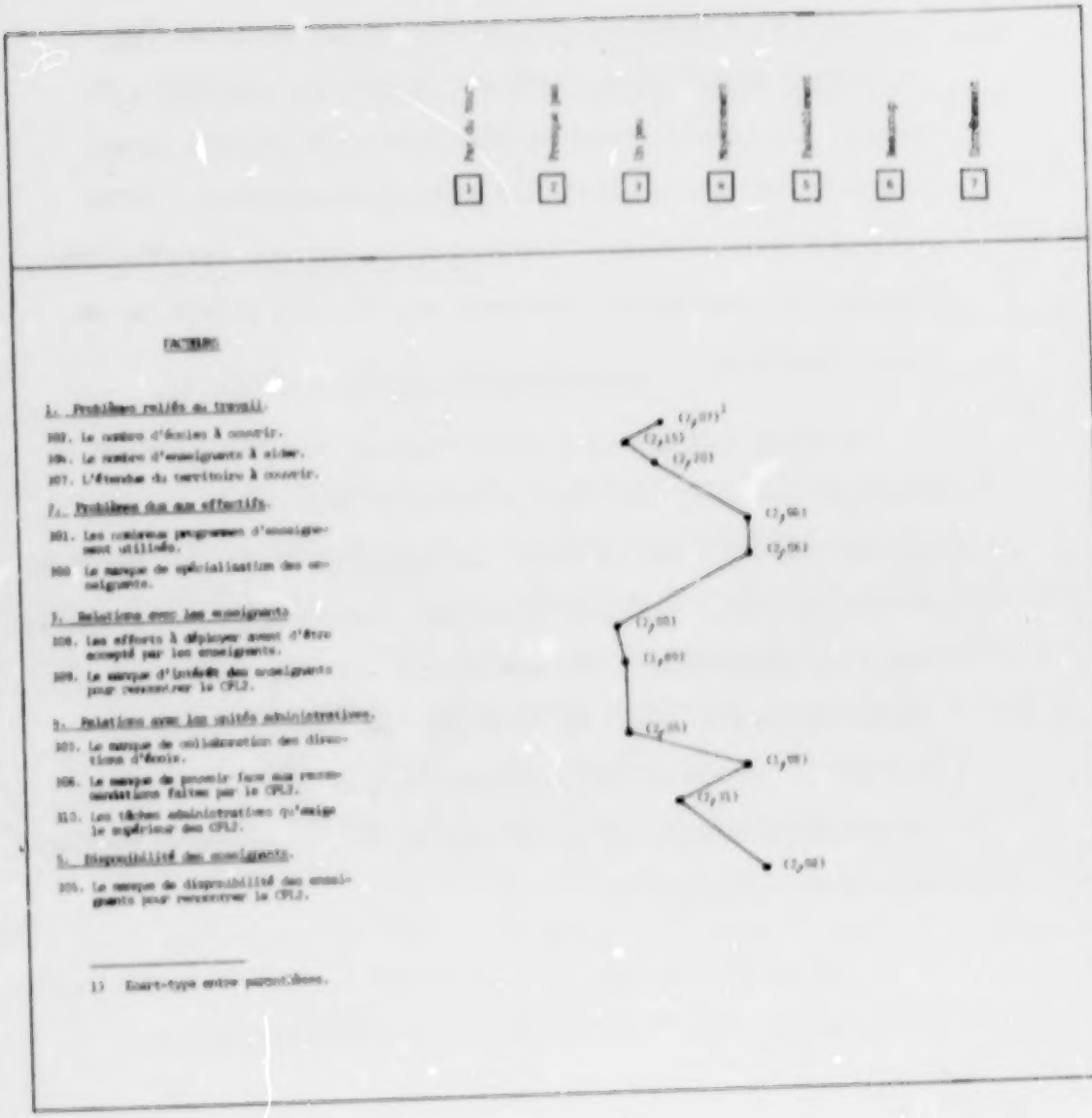

FIGURE 11: CONTRAINTES DE TRAVAIL PERÇUES PAR LES CPLJ ET REGROUPÉES EN FACTEUR

celles-ci concernent le choix des programmes et méthodes à utiliser ainsi que le choix du personnel à engager, il serait évidemment utile de prendre ces recommandations en considération, puisque les CPL2 sont censés jouer un rôle d'expert dans leur commission scolaire.

2. Analyse différentielle.

a. Selon la région administrative.

Le tableau 33 donne la répartition des CPL2 par région administrative selon le territoire à parcourir, le nombre d'enseignants à encadrer ainsi que le nombre d'écoles à couvrir. A la lecture de ce tableau, on constate que la proportion des CPL2 qui ont un grand territoire à couvrir est plus élevée dans la région "A": 38% des CPL2 de la région "A" doivent parcourir plus de soixante et onze (71) milles pour leur travail alors que seulement 13,5% des CPL2 de la région "B" et 20% des CPL2 de la région "C" vivent la même situation.

La proportion est assez égale entre les régions en ce qui concerne le pourcentage de CPL2 qui n'ont que peu de territoire à parcourir, peu d'écoles à couvrir et peu d'enseignants à aider (31,2% région "A", 35,1% région "B", 35% région "C").

TABLEAU [illegible]

RÉPARTITION DES CELS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE SELON LE TERRITOIRE À PARCOURIR, LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS À ENCADRER AINSI QUE LE NOMBRE D'ÉCOLES À COUVRIR.

RÉGION "A"

Territoire	0-30 milles			31-70 milles			71- + milles			Total
Nombre d'enseignants	1-30	31-55	56- +	1-30	31-55	56- +	1-30	31-55	56- +	
	Enseignants			Enseignants			Enseignants			
Nombre d'écoles										
1-15	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
16-25	[illegible]	[illegible]				[illegible]		[illegible]		[illegible]
26- +					[illegible]			[illegible]		[illegible]
Total:	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

RÉGION "B"

Territoire	0-30 milles			31-70 milles			71- + milles			Total
Nombre d'enseignants	1-30	31-55	56- +	1-30	31-55	56- +	1-30	31-55	56- +	
	Enseignants			Enseignants			Enseignants			
Nombre d'écoles										
1-15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
16-25		[illegible]	[illegible]							[illegible]
26- +			[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]			[illegible]
Total:	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

RÉGION "C"

Territoire	0-30 milles			31-70 milles			71- + milles			Total
Nombre d'enseignants	1-30	31-55	56- +	1-30	31-55	56- +	1-30	31-55	56- +	
	Enseignants			Enseignants			Enseignants			
Nombre d'écoles										
1-15	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]			[illegible]	[illegible]
16-25				[illegible]					[illegible]	[illegible]
26- +	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total:	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]

Enfin, aucun répondant de la région "B" ne doit parcourir plus de soixante et onze (71) milles, encadrer plus de trente et un (31) enseignants et visiter plus de seize (16) écoles. Par contre, 12,5% des CPL2 de la région "A" et 15% des CPL2 de la région "C" ont de telles conditions de travail.

b. Selon le niveau d'enseignement.

Le tableau 34 décrit la répartition des CPL2 par niveau d'enseignement selon le territoire à parcourir, le nombre d'enseignants à aider ainsi que le nombre d'écoles à couvrir. Le pourcentage de CPL2 qui ont un petit territoire à couvrir, peu d'enseignants à aider et peu d'écoles à visiter est beaucoup plus élevé à l'élémentaire qu'aux autres niveaux, soit 40% à l'élémentaire, 29,16% au secondaire et 26,31% chez ceux qui travaillent aux deux niveaux.

Les CPL2 qui exercent leurs fonctions aux deux niveaux d'enseignement semblent avoir une charge de travail plus lourde: 15,4% de ceux-ci parcourent un grand territoire, rencontrent plus de trente et un (31) enseignants et visitent plus de seize (16) écoles; seulement 4,1% des CPL2 du niveau secondaire vivent cette situation ainsi que 3,3% de ceux de l'élémentaire.

TABLEAU N°

REPARTITION DES ECOLES PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SELON LE TERRITOIRE, LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS ET L'EFFECTIF GLOBAL DE LA POPULATION SCOLAIRE

ELEMENTAIRE

Territoire / Nombre d'enseignants / Nombre d'écoles	0-30 milles: 1-10	0-30 milles: 11-55	0-30 milles: 56- +	31-70 milles: 1-10	31-70 milles: 11-55	31-70 milles: 56- +	71- + milles: 1-10	71- + milles: 11-55	71- + milles: 56- +	Total
	Enseignants			Enseignants			Enseignants			
1 - 15	11			3	1		1			16
16 - 25	1	1	2	2		1				4
26 - +	1				2		1		1	5
Total:	13	1	2	5	3	1	2		1	30

SECONDAIRE

Territoire / Nombre d'enseignants / Nombre d'écoles	0-30 milles: 1-20	0-30 milles: 21-55	0-30 milles: 56- +	31-70 milles: 1-10	31-55	56- +	71- + milles: 1-10	11-55	56- +	Total
		Enseignants			Enseignants			Enseignants		
1-15	2	1	2	1	4		2	2	1	20
16-25			1							3
26- +			2							2
Total:	2	1	5	1	4		2	2	3	24

EDUC. NIVEAU

Territoire / Nombre d'enseignants / Nombre d'écoles	0-30 milles: 1-10	0-30 milles: 11-55	0-30 milles: 56- +	31-70 milles: 1-10	31-55	56- +	71- + milles: 1-10	11-55	56- +	Total
		Enseignants			Enseignants			Enseignants		
1-15	1	1		1			1	1	1	6
16-25		1	2							3
26- +			4	1		1		1	1	10
Total:	1	2	6	2		1	1	2	2	19

c. Selon le régime d'engagement.

Le régime d'engagement des CPL2 est la cause de différences significatives en ce qui concerne le nombre d'écoles à fréquenter et le nombre d'enseignants à visiter. En effet, les répondants engagés sous un régime à temps plein ont plus d'écoles à couvrir que les autres et plus d'enseignants à aider.

Par contre, les CPL2 à temps partiel parcourent un aussi grand territoire que les CPL2 engagés à temps plein. Il est possible que ce résultat explique le fait que les contraintes de travail rencontrées par les répondants à temps plein et à temps partiel ne diffèrent guère. En effet, la surcharge de travail occasionnée par les déplacements fait qu'il est possible que la somme de travail des CPL2 à temps partiel ne soit pas différente de celle des CPL2 engagés à temps plein.

Il n'y a pas non plus de différence significative entre le régime d'engagement et le pourcentage d'enseignants que les CPL2 disent rencontrer de façon régulière. Le tableau 35 décrit ce résultat.

C. La situation vécue par les "supérieurs" immédiats des CPL2.

Comme il y a peu de "supérieurs" des CPL2 qui ont répondu au questionnaire, il a été impossible de faire des traitements statistiques

TABLEAU: 35

DISTRIBUTION DES REPONDANTS SELON LEUR REGIME D'ENGAGEMENT EN RELATION AVEC LE POURCENTAGE D'ENSEIGNANTS RENCONTRES DE FACON REGULIERE.

Pourcentage d'enseignants rencontrés. / Régime d'engagement.	0 - 25%	26 - 50%	51 - 75%	76 - 100%	Total
100%	3	8	13	14	38
76 - 99%	1	2	0	0	3
50 - 75%	4	5	2	5	16
26 - 49%	2	2	0	3	7
25% et -	3	1	2	2	8
					72

$X^2 = 14,72$ 12dl p. $= 0,2566$

autres que des distriburions de fréquence et des moyennes. Les données qui suivent sont donc de nature descriptive.

TABLEAU: 36

NOMBRE DE CPL2 DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES OU TRAVAILLENT LES REPONDANTS

Nombre de CPL2 / Régime d'engagement	0	1	2	3	Total des répondants
Temps plein	18	20	2	0	40
Temps partiel et autre fonction	25	15	0	0	40
Temps partiel et autre commission scolaire.	33	7	0	0	40
Total des CPL2 dans la commission scolaire.	2	31	6	1	40

Sur trente-huit (38) répondants qui ont des CPL2 dans leur commission scolaire, il y en a vingt-deux (22) qui ont recours aux services de CPL2 à temps plein. Lorsqu'une commission scolaire ne peut engager un CPL2 à temps plein, il semble que la solution de rechange privilégiée est celle de dégager partiellement un enseignant, un chef de groupe ou un conseiller pédagogique dans une autre matière et de lui confier les tâches d'un CPL2.

TABLEAU: 37

NOMBRE DE CPL2 PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES OU TRAVAILLENT LES REPONDANTS.

Nombre de CPL2 / Niveau d'enseignement	0	1	2	Total des répondants.
Elémentaire	23	17	0	40
Secondaire	23	16	1	40
Deux niveaux	33	4	3	40

En général, les commissions scolaires locales ou régionales ont recours aux services d'un (1) seul CPL2; par contre, certaines commissions scolaires intégrées offrent à leurs enseignants l'aide de deux (2) CPL2.

Les "supérieurs" des CPL2 ont été appelés à donner une estimation du pourcentage d'enseignants spécialisés[9] en langue seconde par niveau d'enseignement. D'après eux, le pourcentage d'enseignants spécialisés en enseignement de la langue seconde est plus élevé au secondaire qu'à l'élémentaire.

TABLEAU: 38

POURCENTAGE D'ENSEIGNANTS SPECIALISES

SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Niveau	Moyenne	Ecart-type*
Elémentaire	37,82	36,89
Secondaire	53,43	29,96

* Le pourcentage d'enseignants spécialisés varie beaucoup dans les commissions scolaires; c'est pourquoi l'écart-type des répondants est aussi élevé.

9) Spécialisé signifie ici qu'un enseignant possède un diplôme en enseignement de la langue seconde.

D. Résumé des résultats.

L'étude du mode de financement du projet CPL2 et du statut des CPL2 a été effectuée en tenant compte des caractéristiques suivantes:

- des problèmes rencontrés par les CPL2,
- des attentes des "supérieurs" face aux CPL2,
- des souhaits des clients face à l'accessibilité des services offerts par les CPL2,
- de l'influence de diverses variables sur la satisfaction des clients,
- des tâches désirées par les CPL2 et l'influence des diverses variables sur ces tâches.

La figure 3 comprise dans l'introduction de ce rapport illustre cette démarche.

Les enseignants en langue seconde qui ont répondu au questionnaire qui leur était destiné souhaitent recevoir plus d'aide de leur CPL2 qu'ils en ont présentement. De plus, ils désirent rencontrer plus souvent individuellement leur CPL2 qu'ils ne le font actuellement. Enfin, ils sont légèrement insatisfaits de la disponibilité des CPL2.

Par contre, les CPL2 se plaignent du manque de disponibilité des enseignants. C'est auprès des enseignants des régions périphériques que les CPL2 effectuent le plus souvent des rencontres de groupe. Enfin, les CPL2 semblent avoir plus de facilité à rencontrer en groupe les enseignants du niveau secondaire, bien qu'ils préfèrent rencontrer les enseignants individuellement.

Certaines contraintes empêchent les CPL2 de mener à bien leur travail. Les principaux problèmes qu'ils rencontrent sont dûs non seulement au manque de disponibilité des enseignants, mais aussi au peu de pouvoir dont disposent les CPL2 pour faire appliquer leurs recommandations, au manque de spécialisation des enseignants ainsi qu'aux nombreux programmes utilisés dans les commissions scolaires.

Le mode de financement actuel occasionne des inégalités dans la somme de travail des divers CPL2 selon le statut d'engagement, le niveau d'enseignement et la région géographique:

- les CPL2 engagés à plein temps ont une charge de travail plus lourde que les CPL2 à temps partiel en ce qui concerne le nombre d'écoles et d'enseignants à encadrer;
- les CPL2 engagés à temps partiel doivent parcourir un aussi grand territoire et estiment rencontrer de façon régulière la même proportion d'enseignants que les CPL2 à plein temps;
- les CPL2 travaillant au niveau élémentaire ont une charge de travail moins lourde que les CPL2 oeuvrant au niveau secondaire en ce qui concerne l'étendue du

territoire, le nombre d'écoles et d'enseignants à encadrer. En plus, les enseignants de l'élémentaire estiment recevoir plus d'aide de leurs CPL2 et semblent les rencontrer plus souvent individuellement que les enseignants du secondaire.

- les CPL2 qui s'occupent des enseignants du niveau secondaire ont l'avantage de travailler auprès d'une clientèle plus spécialisée en enseignement des langues secondes. Ils rencontrent les enseignants en groupe plus que les autres CPL2. Les enseignants de ce niveau estiment recevoir moins d'aide que ceux de l'élémentaire;

- les CPL2 dispensant leurs services aux deux (2) niveaux ont une charge plus lourde de travail que les autres CPL2 en ce qui concerne l'étendue du territoire, le nombre d'écoles et d'enseignants à encadrer;

- les CPL2 de la région "A" (Abitibi - Lac St-Jean - Côte-Nord) doivent parcourir un plus grand territoire que les CPL2 des autres régions. Ils rencontrent les enseignants en groupe plus souvent que les autres CPL2;

- les CPL2 de la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke) ont une charge de travail moins lourde que les CPL2 des autres régions en ce qui concerne l'étendue du territoire, le nombre d'écoles et d'enseignants à visiter. De plus, les enseignants de cette région estiment recevoir moins d'aide que ceux des autres régions.

E. Recommandations.

Les différents résultats obtenus amènent l'équipe de recherche à formuler les remarques et recommandations suivantes.

1. Le financement du projet CPL2.

Compte tenu de la somme inégale de travail que les CPL2 semblent avoir à assumer, il pourrait s'avérer utile d'examiner une hypothèse de financement qui ne soit pas fondée que sur le nombre d'étudiants. Si jamais des crédits additionnels étaient disponibles pour le projet CPL2, nous souhaitons que les critères mentionnés plus haut servent à la distribution de ces fonds. L'hypothèse suivante de financement pourrait être examinée:

- financement comprenant un montant fixe par commission scolaire, un montant attaché au nombre d'étudiants par commission scolaire et un montant attaché à certains indices définissant les besoins du milieu,

- financement de projets ad hoc soumis par le milieu (suite à une étude de besoins faite dans le milieu et à condition qu'il y ait évaluation des résultats apportés par le projet).

Les indices définissant les besoins du milieu pourraient être les ressources auxquelles les enseignants du milieu peuvent recourir (exemple: présence ou absence d'une université diffusant des cours pertinents) et les diplômes détenus par les enseignants. Ainsi, une commission scolaire située à proximité d'une université

pourrait être susceptible de recevoir un montant d'argent moindre qu'une commission scolaire éloignée des universités, malgré un nombre d'élèves identique dans les deux (2) cas. Une telle politique présuppose cependant qu'il y ait eu entente préalable avec les universités concernées quant au perfectionnement des enseignants.

Si des décisions devaient être prises par le ministère de l'Education face à la masse monétaire consacrée au projet CPL2, nous souhaitons que cette décision se fasse à la lumière des questions suivantes:

. quel a été l'impact de l'hétérogénéité des tâches et de l'absence d'un schème collectif et intégré d'intervention sur l'efficacité des actions posées par les CPL2?

. quel a été l'impact du manque de formation de plusieurs CPL2 comme conseillers pédagogiques (intervenants internes) sur l'efficacité des actions qu'ils ont posées et sur l'intérêt des enseignants à collaborer avec eux?

. quel a été l'impact du manque de préparation du milieu à recevoir de tels agents (temps disponible, préparation psychologique) sur l'efficacité des actions accomplies par les CPL2?

. quel serait l'impact des recommandations formulées plus tôt (page 163) sur l'efficacité des actions posées par les CPL2?

Nous recommandons:

. QUE LES DECISIONS PRISES PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION, RELATIVEMENT AU MODE DE FINANCEMENT DU PROJET CPL2, TIENNENT COMPTE DU MODELE A COURT TERME ET A MOYEN TERME SUR LES TACHES ET SUR LES MODALITES D'INTERVENTION DU CPL2.

2. Le statut d'emploi des CPL2.

Cette recherche a permis d'aborder le problème du statut d'emploi du CPL2. Les données recueillies nous permettent de formuler les remarques suivantes:

. sans qu'il s'agisse de la qualification la plus importante exigée d'un CPL2, les enseignants estiment tout de même qu'un CPL2 doit jouir d'une bonne réputation comme enseignant. Cette remarque apparaît d'autant plus importante lorsque le CPL2 est engagé à temps partiel.

Dans un tel cas, un CPL2 qui connaîtrait des difficultés dans son enseignement ne passerait probablement pas la rampe comme conseiller pédagogique.

. lorsqu'une commission scolaire ne possède le budget que pour engager un conseiller pédagogique à temps partiel, il apparaît préférable de lui faire cumuler un poste d'enseignant plutôt que de lui faire exercer la fonction de conseiller pédagogique dans plusieurs commissions scolaires. Cette observation se fonde sur l'hypothèse que le conseiller risque alors d'être plus près des enseignants et des problèmes qu'ils vivent. Il convient de noter que cette remarque n'a rien de prescriptif, qu'elle est générale et que son application doit tenir compte des particularités de chacun des milieux de travail.

Les données que nous avons recueillies nous permettent de formuler l'hypothèse que l'engagement de deux (2) conseillers pédagogiques à temps partiel n'est pas nécessairement moins efficace que l'engagement d'un (1) seul conseiller pédagogique à temps plein. Cette observation se fonde principalement sur les renseignements fournis par les CPL2 quant au nombre de rencontres qu'ils ont avec les enseignants.

Il convient d'ailleurs de rappeler les remarques faites, dans la première recherche, sur l'engagement de conseillers pédagogiques à temps plein. Nous avons alors souligné le problème du plan de carrière de ces personnes. Il peut être très difficile de réinsérer dans l'enseignement un conseiller pédagogique qui a quitté l'enseignement depuis quelques années. L'engagement de conseillers pédagogiques à temps partiel peut donc présenter moins de problèmes face au plan de carrière des individus. Mentionnons toutefois que la décision finale quant au régime d'engagement d'un CPL2 ne peut être faite qu'à la lumière des personnes disponibles et des particularités de chacun des milieux de travail.

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE VII

Conclusions et recommandations.

A. Conclusions.

Cette partie du rapport comprend des observations, des conclusions ainsi que des recommandations qui découlent des deux (2) études effectuées auprès des trois (3) populations concernées par l'institution des CPL2, soit les enseignants en langue seconde, les conseillers pédagogiques eux-mêmes et leurs "supérieurs" immédiats dans les commissions scolaires.

Afin de recueillir des données auprès de ces populations, trois (3) questionnaires ont été élaborés. L'envoi des questionnaires par courrier a été retenu comme modalité de cueillette des données. Le tableau 38 décrit les parties des questionnaires envoyés aux trois (3) populations.

Cette étude visait à fournir des recommandations portant sur une description-type de tâches destinées aux CPL2, sur des indices de perfectionnement et de formation des CPL2, sur des critères (comme, par exemple, des attributs, des qualifications, des attitudes) servant à l'engagement des CPL2 et enfin sur des indications portant sur le mode de financement actuel.

Cette étude ne constitue pas une évaluation normative du projet CPL2. Bien que cette évaluation eut été intéressante en soi, elle était impossible à réaliser dans le cadre de cette recherche parce que certaines

TABLEAU: 38

DESCRIPTION DES TROIS (3) QUESTIONNAIRES.

PARTIES	QUESTIONNAIRES		
	ENSEIGNANTS	CPL2	SUPERIEURS
I	Renseignement généraux	Renseignements généraux	Renseignements généraux
II	Perception de l'aide reçue et désirée face aux tâches des CPL2.	Interventions auprès des enseignants.	Questions portant sur les CPL2.
III	Satisfaction des enseignants.	Contraintes de travail.	Les attentes des "supérieurs" face aux tâches à exercer par les CPL2.
IV	Interventions effectuées et désirées auprès des enseignants.	Besoins de perfectionnement.	Evaluation des activités des CPL2.
V	Qualifications exigées d'un CPL2.	Modes d'intervention et qualifications exigées d'un CPL2.	Rencontres avec les CPL2.
VI			Qualités exigées d'un CPL2.

données importantes n'étaient pas à la disposition des agents chargés de cette étude. Lors de la réalisation de cette recherche, il n'existait pas de description-type de tâches reliée, par exemple, à des plans de perfectionnement et de formation. Enfin, il était impossible de procéder à une évaluation de l'efficacité des CPL2 en relation avec les apprentissages des élèves.

Les observations suivantes peuvent être dégagées des réponses fournies par les enseignants en langue seconde. Dans tous les cas, ils désirent obtenir plus d'aide qu'ils n'estiment en avoir reçue. Les écarts-types plutôt faibles indiquent que les enseignants sont assez unanimes dans leurs réponses. Il convient toutefois de faire les remarques suivantes. D'une part, le degré d'aide que les enseignants estiment avoir reçue indique qu'ils profitent, malgré certaines limites, de la présence d'un CPL2. D'autre part, le degré d'aide qu'ils souhaitent recevoir représente, pour la majorité des enseignants rejoints, un indice démontrant un besoin de perfectionnement qui peut être comblé par un conseiller pédagogique.

En deuxième lieu, lorsque des différences s'avèrent significatives selon la région géographique, ce sont surtout les enseignants de la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke) qui estiment avoir reçu moins d'aide que ceux provenant des deux (2) autres régions. Lorsque c'est le niveau d'enseignement qui est pris en considération, ce sont les en-

seignants de l'élémentaire qui disent avoir reçu plus d'aide que ceux du secondaire. Enfin, il arrive souvent que les enseignants moins scolorisés estiment avoir reçu plus d'aide que les enseignants plus scolarisés.

Il est important de souligner que le niveau d'aide perçu par les enseignants est relié à la satisfaction qu'ils expriment à l'égard de leur CPL2. Les enseignants provenant de la région "B" et ceux qui travaillent au niveau secondaire sont d'ailleurs moins satisfaits de leur CPL2. Il est cependant difficile de déterminer dans quel sens va la causalité. Il est, d'une part, possible que les perceptions qu'ils entretiennent à l'égard de l'aide qu'ils reçoivent provoquent de l'insatisfaction à l'égard de leur CPL2. Il est, par contre, également possible que le fait d'être insatisfaits de leur CPL2 les amène à moins entrer en relation avec leur CPL2 et ainsi à percevoir un degré d'aide moins élevé.

En troisième lieu, les réponses fournies par les "supérieurs" ont révélé qu'ils jugent importantes toutes les tâches que les CPL2 pourraient exercer.

Les tâches que les CPL2 disent le plus exercer ont trait à la consultation auprès des enseignants et à leurs propres activités de perfectionnement. Les données recueillies auprès des enseignants révèlent cependant qu'ils estiment en général avoir reçu assez peu d'aide de la

part de leur CPL2 dans certains domaines pour lesquels les CPL2, quant à eux, considèrent avoir exercé leurs activités. Même si les données fournies par les CPL2 et les enseignants ne sont pas nécessairement fournies par des groupes qui sont appelés à travailler ensemble, elles méritent attention. Il est en effet possible qu'il existe des différences quant au schème de références utilisé par les deux (2) groupes, les enseignants jugeant que ce qu'ils ont eu ne correspond pas à leurs besoins, alors que les CPL2 considèrent que l'aide qu'ils ont donnée, comparativement à leur temps de disponibilité, est relativement élevée. Pour réduire l'écart entre les perceptions entretenues par les deux (2) groupes, il pourrait s'avérer intéressant d'examiner plus en profondeur les stratégies d'intervention utilisées par les CPL2. Afin de diminuer l'insatisfaction exprimée par les enseignants, il pourrait s'avérer utile que les CPL2 précisent davantage auprès des enseignants quelles sont leurs contraintes (de temps, de mandat, etc...), leur disponibilité sous la forme d'un contrat psychologique, d'un calendrier d'intervention.

Parallèlement, parmi les besoins de perfectionnement identifiés par les CPL2, le facteur "1" est noté comme le plus important. Il concerne l'évaluation des résultats apportés par les programmes et les méthodes utilisés, l'auto-évaluation de la façon d'enseigner du professeur de même que l'élaboration de tests de rendement. Le facteur "2" représente un autre besoin important de perfectionnement. Il a trait

au perfectionnement des enseignants en langue seconde: l'élaboration, l'organisation et la planification de programmes de perfectionnement en langue seconde.

Il semble donc y avoir un besoin à combler de part et d'autre: l'insatisfaction exprimée par les enseignants (l'écart entre l'aide reçue et désirée) indique qu'ils ont surtout besoin d'aide dans certains domaines; les CPL2 semblent incapables de leur procurer l'aide désirée dans ces domaines.

L'analyse de l'aide que les enseignants estiment avoir reçue de leur CPL2 a révélé que les enseignants provenant de la région "B" jugent dans plusieurs cas avoir reçu significativement moins d'aide que les enseignants des autres régions. C'est pourtant dans cette région qu'il y a le plus de CPL2. Une étude plus attentive de cette région serait utile pour déterminer pourquoi les services d'un CPL2 semblent moins mis en application dans cette région. Quoiqu'il en soit, il conviendrait sûrement de repenser le mode d'intervention des CPL2 dans cette région et ceci peut devenir une priorité de perfectionnement.

Par ailleurs, les trois (3) populations interrogées ont eu à préciser quels attributs elles désirent retrouver chez un CPL2.

Les enseignants accordent beaucoup d'importance à la formation académique du CPL2. Pour eux, le CPL2 doit être un spécialiste en pédagogie, capable d'adapter les programmes et les méthodes d'enseignement; il doit posséder une bonne connaissance des diverses tech-

niques d'enseignement. De plus, le CPL2 doit avoir la réputation d'avoir été un bon enseignant et doit bien connaître le milieu de travail de l'enseignant. Par contre, les enseignants accordent moins d'importance au fait que le CPL2 soit réceptif aux idées et suggestions des enseignants. Il n'est pas important pour eux que le CPL2 provienne de leur milieu de travail, pour qu'il le connaisse bien.

Pour leur part, les CPL2 insistent plus sur d'autres attributs que sur les aptitudes à implanter un changement pédagogique et à planifier un programme d'activités. Ils valorisent l'initiative et l'ingéniosité du CPL2, sa réceptivité face aux problèmes des enseignants. Ils valorisent également la compétence académique des CPL2 en matière de pédagogie et d'évaluation de l'enseignement, de même que la connaissance des programmes et des méthodes utilisés en langue seconde.

Finalement, les "supérieurs" des CPL2 accordent beaucoup d'importance à la formation académique en pédagogie, à la connaissance technique des programmes et des méthodes utilisés en langue seconde. Par contre, ils accordent moins d'importance à la capacité d'implanter un changement pédagogique. De plus ils accordent de l'importance au fait que le CPL2 puisse planifier un programme d'activités, qu'il fasse preuve d'initiative et d'ingéniosité dans son travail. Ils trouvent moins important que le CPL2 soit réceptif aux idées des enseignants et fasse preuve de réalisme dans ses suggestions.

Pour rencontrer les attentes des trois (3) types de répondants, il faudrait donc qu'un CPL2 possède les qualités ou les compétences suivan-

tes: il devrait se révéler un spécialiste en pédagogie et avoir une bonne connaissance technique des programmes, des méthodes utilisées dans l'enseignement des langues secondes de même que des expériences tentées dans ce domaine. Il serait bon qu'il soit reconnu avoir été un bon enseignant. De plus, il devrait bien connaître le milieu de travail des enseignants. Il devrait de plus pouvoir planifier un programme d'activités. Le CPL2 devrait aussi faire preuve d'initiative et d'ingéniosité dans son travail. Finalement, mais de façon moins prépondérante, le CPL2 devrait être réceptif aux idées et aux suggestions des autres, faire preuve de réalisme dans ses suggestions et être disponible aux enseignants.

A l'examen des observations précédentes, il est clair que des améliorations dans les services donnés par les CPL2 sont nécessaires, si les attentes de ces trois (3) types de répondants doivent être respectées. Ainsi, des activités de perfectionnement seraient souhaitables dans les domaines suivants: l'évaluation de programme, l'auto-évaluation de l'enseignement, l'élaboration d'objectifs en vue, par exemple, de construire des tests de rendement. De plus, il y aurait lieu de sensibiliser davantage les CPL2 aux relations humaines (techniques de relation d'aide) en vue d'accroître la qualité de leurs rapports avec les enseignants. Finalement, il est primordial que le CPL2 ait la formation académique et la compétence technique minimales pour exercer ses fonctions.

L'étude du mode de financement du projet CPL2 et du statut des CPL2 a été effectuée en tenant compte des caractéristiques suivantes:

- des problèmes rencontrés par les CPL2,
- des attentes des "supérieurs" face aux CPL2,
- des souhaits des clients face à l'accessibilité des services offerts par les CPL2,
- de l'influence de diverses variables sur la satisfaction des clients,
- des tâches désirées par les CPL2 et l'influence des diverses variables sur ces tâches.

La figure 3 comprise dans l'introduction de ce rapport illustre cette démarche.

Les enseignants en langue seconde qui ont répondu au questionnaire qui leur était destiné souhaitent recevoir plus d'aide de leur CPL2 qu'ils en ont présentement. De plus, ils désirent rencontrer plus souvent individuellement leur CPL2 qu'ils ne le font actuellement. Enfin, ils sont légèrement insatisfaits de la disponibilité des CPL2.

Par contre, les CPL2 se plaignent du manque de disponibilité des enseignants. C'est auprès des enseignants des régions périphériques que les CPL2 effectuent le plus souvent des rencontres de groupe. Enfin, les CPL2 semblent avoir plus de facilité à rencontrer en groupe les enseignants du niveau secondaire, bien qu'ils préfèrent rencontrer les enseignants individuellement.

Certaines contraintes empêchent les CPL2 de mener à bien leur travail. Les principaux problèmes qu'ils rencontrent sont dûs non seulement au manque de disponibilité des enseignants, mais aussi au peu de pouvoir dont disposent les CPL2 pour faire appliquer leurs

recommandations, au manque de spécialisation des enseignants ainsi qu'aux nombreux programmes utilisés dans les commissions scolaires.

Le mode de financement actuel occasionne des inégalités dans la somme de travail des divers CPL2 selon le statut d'engagement, le niveau d'enseignement et la région géographique:

- les CPL2 engagés à plein temps ont une charge de travail plus lourde que les CPL2 à temps partiel en ce qui concerne le nombre d'écoles et d'enseignants à encadrer;

- les CPL2 engagés à temps partiel doivent parcourir un aussi grand territoire et estiment rencontrer de façon régulière la même proportion d'enseignants que les CPL2 à plein temps;

- les CPL2 travaillant au niveau élémentaire ont une charge de travail moins lourde que les CPL2 oeuvrant au niveau secondaire en ce qui concerne l'étendue du territoire, le nombre d'écoles et d'enseignants à encadrer. En plus, les enseignants de l'élémentaire estiment recevoir plus d'aide de leurs CPL2 et semblent les rencontrer plus souvent individuellement que les enseignants du secondaire.

- les CPL2 qui s'occupent des enseignants du niveau secondaire ont l'avantage de travailler auprès d'une clientèle plus spécialisée en enseignement des langues secondes. Ils rencontrent les enseignants en groupe plus que les autres CPL2. Les enseignants de ce niveau estiment recevoir moins d'aide que ceux de l'élémentaire;

- les CPL2 dispensant leurs services aux deux (2) niveaux ont une charge plus lourde de travail que les autres CPL2 en ce qui concerne l'étendue du territoire, le nombre d'écoles et d'enseignants à encadrer;

- les CPL2 de la région "A" (Abitibi - Lac St-Jean - Côte-Nord) doivent parcourir un plus grand territoire que les CPL2 des autres régions. Ils rencontrent les enseignants en groupe plus souvent que les autres CPL2;

- les CPL2 de la région "B" (Montréal - Hull - Sherbrooke) ont une charge de travail moins lourde que les CPL2 des autres régions en ce qui concerne l'étendue du territoire, le nombre d'écoles et d'enseignants à visiter. De plus, les enseignants de cette région estiment recevoir moins d'aide que ceux des autres régions.

B. Recommandations.

1. Satisfaction des enseignants en langue seconde.

Même si l'insatisfaction exprimée par les enseignants ne peut constituer un critère unique d'intervention, nous recommandons:

QUE LES SOURCES D'INSATISFACTION SOULIGNEES DANS CE RAPPORT FASSENT L'OBJET DE REFLEXION (SOIT DANS DES RENCONTRES DE PETITS GROUPES, SOIT LORS DES JOURNEES PEDAGOGIQUES) DE LA PART DES PERSONNES CONCERNEES.

Ainsi, ces sources d'insatisfaction pourraient être incorporées à un cheminement critique d'intervention et certaines d'entre elles pourraient devenir objet prioritaire de changement. Parmi les sour-

ces d'insatisfaction, celles qui ont trait aux apprentissages réalisés par les élèves et celles reliées au comportement des CPL2 pourraient s'avérer prioritaires (énoncés: 302 - 303 - 304 - 312 - 316 - 317 - 320).[1]

2. Les tâches des conseillers pédagogiques en langue seconde.

Les recommandations et les suggestions proposées dans ce chapitre proviennent des résultats obtenus de deux (2) études effectuées auprès des conseillers pédagogiques en langue seconde. Elles reposent sur les souhaits des trois (3) populations concernées dans cette étude, soit les enseignants en langue seconde, les conseillers pédagogiques et leurs "supérieurs" immédiats. Rappelons enfin que le cadre utilisé pour élaborer ces propositions repose sur la figure 2 de l'introduction de ce rapport.

Description des tâches.

A partir de la mission confiée aux CPL2 dans le Plan de Développement de l'Enseignement des langues (voir à l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde) et de la première étude empirique des tâches des CPL2, nous avons dégagé, comme le montre la figure 8, quatre (4) grandes fonctions d'où découlent sept (7) attributions qui se traduisent en trente (30) tâches. Ces dernière-

---

1) Voir pages 255 - 256 - 257.

FIGURE 8 GRAPHIQUE DES FONCTIONS, DES ATTRIBUTIONS ET DES TACHES D'UN CPL[2]

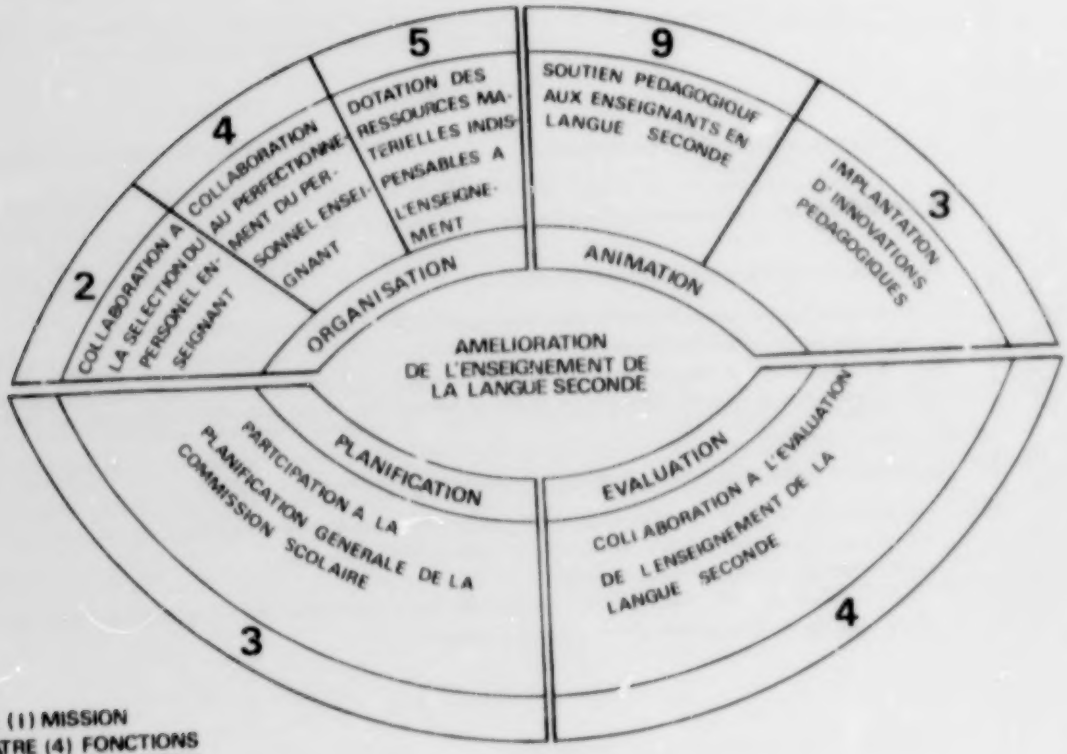

UNE (1) MISSION
QUATRE (4) FONCTIONS
SEPT (7) ATTRIBUTIONS
TRENTE (30) TÂCHES

TABLEAU [illegible]

DESCRIPTION DES TACHES DES CPLS SELON QUATRE (4)

FONCTIONS ET SEPT (7) ATTRIBUTIONS

A. PLANIFICATION

I. "Participe à la planification générale de la commission scolaire":

1. En collaborant à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde.
2. En proposant aux autorités compétentes de la commission scolaire le matériel d'enseignement à utiliser dans l'enseignement de la langue seconde.
3. En conseillant les autorités compétentes de la commission scolaire sur la façon de répartir les cours en langue seconde dans l'horaire.

B. ORGANISATION

II. "Collabore à la sélection du personnel enseignant":

4. En participant à l'élaboration des critères servant à l'engagement des enseignants en langue seconde.
5. En participant à la sélection des candidats aux postes d'enseignant en langue seconde.

III. "Collabore au perfectionnement du personnel enseignant":

6. En identifiant leurs besoins de perfectionnement grâce à des observations en classe, des inventaires de besoins, etc...
7. En planifiant et en organisant des activités de perfectionnement à l'intention des enseignants.
8. En donnant lui-même des sessions de perfectionnement (e.g. cours en langue seconde).
9. En informant les enseignants de l'existence d'activités de perfectionnement (stages, cours offerts par des organismes externes (CLEF, Université).

IV. "Collabore à la dotation des ressources matérielles indispensables à l'enseignement de la langue seconde":

10. En faisant un inventaire du matériel didactique disponible dans la commission scolaire.
11. En dégageant quels sont les besoins des enseignants en matière de matériel didactique.
12. En s'informant du matériel didactique disponible sur le marché.
13. En conseillant les autorités compétentes de la commission scolaire sur l'achat du matériel didactique (matériel audio-visuel, livres, etc..).
14. En travaillant à l'élaboration de matériel didactique complémentaire.

C. ANIMATION - CONSEIL

V. "Aide les enseignants en langue seconde sur le plan pédagogique":

15. En les conseillant sur l'utilisation de diverses techniques d'enseignement, comme le travail de groupe, le travail individuel, etc...
16. En les renseignant sur la psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde et sur la façon de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage.
17. En les aidant à mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde.
18. En leur expliquant les politiques et les directives provenant du ministère de l'Education ou de la commission scolaire sur l'enseignement de la langue seconde.
19. En leur fournissant des renseignements sur le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire pour l'enseignement de la langue seconde.
20. En les aidant à adapter aux besoins des élèves le programme et les méthodes d'enseignement de la langue seconde utilisés dans la commission scolaire.
21. En les conseillant sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (planification du contenu, variation des techniques, motivation des élèves, etc...).
22. En les conseillant sur l'utilisation du matériel didactique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.
23. En les aidant à organiser des activités parascolaires (échanges linguistiques, voyages, rencontres, etc...) pour les élèves.

TABLEAU 27 (suite)

DESCRIPTION DES TACHES DES CPL2 SELON QUATRE (4)
FONCTIONS ET SEPT (7) ATTRIBUTIONS

C. ANIMATION - CONSEIL

VI. "Collabore à l'implantation d'innovations pédagogiques":

24. En encourageant les enseignants à innover i.e. à rechercher de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques dans l'enseignement de la langue seconde.

25. En aidant les enseignants à connaître de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques en enseignement de la langue seconde.

26. En aidant les enseignants à organiser des expérimentations pédagogiques, i.e. des expériences reposant sur des bases scientifiques qui comprennent, par exemple, des hypothèses, des objectifs, un plan d'évaluation.

D. ÉVALUATION

VII. "Collabore à l'évaluation de l'enseignement de la langue seconde":

27. En évaluant les résultats apportés par le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire.

28. En vérifiant si les enseignants utilisent les méthodes conformément aux objectifs du programme et des méthodes choisis par la commission scolaire.

29. En aidant les enseignants à auto-évaluer leurs façons d'enseigner, leurs comportements en classe, etc...

30. En aidant les enseignants à élaborer des tests mesurant les apprentissages des élèves.

res, qui sont décrites au tableau 22, sont déjà exercées par les CPL2 et très désirées par leurs "supérieurs" et les enseignants en langue seconde. Nous recommandons:

QUE CETTE DESCRIPTION DE TACHES SOIT CONSIDEREE COMME UNE DEFINITION-TYPE DU TRAVAIL D'UN CPL2.

La fonction de planification est, croyons-nous, essentielle au travail du CPL2. Dans tout projet, une partie importante du travail est consacrée à la connaissance, à la définition des buts à atteindre et au choix des moyens à prendre pour atteindre les objectifs fixés. Plus précisément, cette fonction de planification implique la connaissance du matériel d'enseignement en vue de propositions destinées aux unités administratives, la préparation du budget et la répartition du temps (choix des horaires de cours) consacré à l'apprentissage de la langue seconde.

Ensuite, le CPL2 peut se pencher sur l'organisation des ressources humaines et matérielles. Cette fonction suppose la collaboration à la sélection du personnel enseignant, à son perfectionnement ainsi qu'à la dotation de ressources matérielles indispensables à son travail.

Par sa fonction d'animateur et de conseiller, le CPL2 doit pouvoir donner des renseignements et des conseils à ses différentes clientèles sur les objectifs, les programmes, les méthodes et les moyens d'action à prendre. De plus, il peut travailler à orienter et à stimuler l'action des agents éducatifs de son milieu.

Enfin, le CPL2 a pour fonction d'évaluer les résultats des activités éducatives entreprises dans la discipline où il travaille. L'évaluation est nécessaire en ce sens qu'elle peut amener, s'il y a lieu, le déclenchement d'actions correctives qui permettront de rétablir l'harmonie entre les objectifs et leur réalisation.

Ces quatre (4) fonctions sont interdépendantes. Elles n'ont pas d'existence séparée et forment un tout constitutif de la mission d'ensemble: l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde. Il convient toutefois de noter que ces fonctions n'ont pas une égale importance quant à l'investissement de temps qu'elles exigent.

Chaque fonction requiert de la part des CPL2 des connaissances, des habiletés et des aptitudes. Le profil d'exigences qui s'en dégagent a servi à proposer le programme de formation qui

est soumis plus loin dans ce chapitre. De même, les caractéristiques requises pour exercer ces différentes fonctions pourront servir de critères d'admissibilité au poste de CPL2.

Clarification des attentes.

Les résultats dégagés dans les deux (2) recherches montrent:

a. Que les CPL2 disent consacrer peu de temps à l'exercice de tâches à caractère administratif comme, par exemple, la préparation du budget affecté à l'enseignement de la langue seconde, la sélection du personnel enseignant, etc...

b. Que les "supérieurs" des CPL2 accordent une importance élevée à ce type de tâches.

c. Que les attentes des CPL2 et celles de leurs "supérieurs" varient à l'égard de ces tâches.

d. Que les enseignants formulent des exigences élevées à l'égard des tâches des CPL2, ce qui réduit d'autant le temps à accorder aux tâches de type administratif.

Compte tenu de ces résultats et compte tenu que les écarts entre les tâches exercées par les CPL2 et les attentes de leurs "supérieurs" peuvent engendrer de l'insatisfaction chez ces personnes, nous recommandons:

QUE LES CPL2 ET LEURS "SUPERIEURS" CLARIFIENT, SI CE N'EST DEJA FAIT, LEURS ATTENTES A L'EGARD DU TRAVAIL DES CPL2.

La description de tâches rapportée plus tôt et les recommandations qui suivent pourraient servir à cette fin.

Tâches prioritaires.-

Cette recherche a permis de constater qu'il existe des différences, face à diverses tâches, entre l'aide que les enseignants estiment avoir reçue et l'aide qu'ils désirent recevoir. Les tâches où les écarts les plus élevés sont observés peuvent constituer, du moins à court terme, des objets prioritaires d'intervention de la part des CPL2. Nous recommandons:

QUE LES CPL2 ACCORDENT UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX TACHES SUIVANTES LORS DE LEURS PROCHAINES ANNEES D'ACTIVITE:

. l'encouragement à innover,
. l'élaboration de tests de rendement,
. l'auto-évaluation par les enseignants de leur enseignement,
. l'élaboration de matériel didactique complémentaire,
. l'organisation d'expérimentations pédagogiques,

- les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage,
- l'évaluation des effets des méthodes et des programmes en relation avec la satisfaction et l'apprentissage des élèves,
- les conseils portant sur les commandes de volumes,
- la cueillette d'informations sur les besoins des enseignants en matériel didactique.

Cependant, plutôt que de servir de norme unique, la priorité à accorder aux tâches précédentes devra en outre être adaptée aux besoins différents de chacun des milieux de travail où oeuvrent les CPL2. La recherche a montré que des variables comme la région administrative, le niveau d'enseignement et la formation des enseignants occasionnent des différences significatives qui peuvent commander de la part des CPL2 l'exercice de tâches particulières. C'est pourquoi nous recommandons:

QUE, SI LES CPL2 SE FIXENT DES TACHES PRIORITAIRES, QU'ILS LE FASSENT EN TENANT COMPTE DES DIFFERENCES DE BESOINS SELON LES MILIEUX PARTICULIERS OU ILS TRAVAILLENT.

Voici quelques jalons en ce qui concerne l'identification des tâches que les CPL2 devraient privilégier selon leurs milieux de travail.

Dans la région "B", les aspects face auxquels les enseignants estiment avoir reçu moins d'aide, désirent en recevoir plus et semblent plus insatisfaits sont:

. l'intégration des appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde,

. l'encouragement à innover,

. une connaissance des expériences nouvelles,

. l'élaboration de tests de rendement,

. la façon de répartir les cours à l'intérieur de l'horaire,

. une meilleure connaissance des règles de grammaire,

. l'élaboration de matériel didactique complémentaire,

. l'utilisation de nouvelles techniques d'enseignement,

. les conseils sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde,

. les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage et les façons de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage,

. l'évaluation des programmes et des méthodes utilisés en enseignement de la langue seconde,

. l'information recueillie par les CPL2 sur les difficultés rencontrées par les enseignants,

. l'information recueillie par les CPL2 sur les besoins en documentation des enseignants,

. l'information sur les cours que les enseignants aimeraient suivre en ce qui concerne l'enseignement de la langue seconde,

. l'information sur les besoins des enseignants en matériel didactique,

. les conseils à donner aux enseignants sur les commandes de volumes.

Pour les CPL2 qui travaillent auprès d'enseignants du niveau secondaire, les aspects suivants méritent d'être retenus:

- l'intégration des appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde,
- l'élaboration de tests de rendement,
- la répartition des cours à l'intérieur de l'horaire,
- l'explication de règles de grammaire,
- l'auto-évaluation de l'enseignement,
- l'adaptation des programmes aux besoins des élèves,
- la méthodologie de l'enseignement,
- la psychologie de l'apprentissage et les moyens de s'y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage,
- les difficultés rencontrées par les enseignants.

Quant aux CPL2 qui travaillent au niveau élémentaire, ce sont:

- les conseils à donner sur les commandes de volumes,
- les explications à fournir sur les règles de grammaire,
- l'auto-évaluation de l'enseignement.

Enfin, les CPL2 travaillant auprès des enseignants moins scolarisés pourraient prêter une attention particulière aux aspects suivants:

- l'intégration d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde,
- une meilleure connaissance des expériences nouvelles,
- l'élaboration de tests de rendement,
- les politiques et directives provenant du MEQ ou de la commission scolaire,

- l'explication de règles de grammaire,
- la méthodologie de l'enseignement,
- les besoins des enseignants en matière de matériel pédagogique pour l'enseignement de la langue seconde.

Intégration du travail des CPL2 à un modèle global d'intervention.

La description de tâches et les priorités suggérées ci-dessus représentent des modèles d'action à privilégier à court terme. A moyen terme, cependant, il serait important d'intégrer le travail du CPL2 à une problématique d'intervention plus globale.

3. Le perfectionnement et la formation des CPL2.

Programme de formation et de perfectionnement des CPL2.

Les recommandations qui suivent tiennent compte des observations suivantes:

- Il n'y a pas eu jusqu'à maintenant, à notre connaissance, de description-type des tâches que devraient exercer les CPL2.
- Il n'existe pas présentement un programme de formation destiné aux conseillers pédagogiques.
- Les CPL2 ont exprimé le désir de participer à des cours de perfectionnement qui leur soient créditées.

En vue d'aider les CPL2 à améliorer leur travail auprès des enseignants, il est possible de dégager des sujets d'étude qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement. Comme mentionné plus tôt, ce programme découle du modèle de tâches des CPL2, de l'analyse de leurs tâches et des besoins exprimés par les enseignants.

Le tableau 31 présente des sujets de cours destinés aux CPL2 en relation avec les besoins exprimés par les répondants. Les raisons pour lesquelles ces cours ont été choisis proviennent des données recueillies dans la première et la deuxième recherche en ce qui concerne les besoins de perfectionnement des CPL2, les tâches qu'exercent et veulent exercer les CPL2 et enfin les tâches pour lesquelles les enseignants ont estimé avoir besoin d'aide.

Il serait préférable, à notre avis, que le programme réponde aux conditions suivantes:

- que ce soit un programme de maîtrise (compte tenu du niveau de scolarité déjà acquis par les personnes susceptibles de s'y inscrire),
- que les sujets étudiés intègrent théorie et pratique selon, par exemple, le cycle d'apprentissage de Woodruff. Cette affirmation s'appuie sur la nature même du travail à exercer et des clientèles susceptibles de s'inscrire au programme,

Bloc "Evaluation et auto-évaluation"	a. Analyse des besoins de formation et de perfectionnement.	
	b. Mise en place d'une compétence d'évaluation, formation et développement de cette compétence.	
	c. Evaluation des apprentissages, fonction des tests de connaissance.	
	d. Recherche d'autoévaluation de l'enseignement. Elaboration de questionnaires, utilisation de magnétoscope. Incidence d'emploi de l'enseignement.	
Bloc "Didactique et ingénierie d'enseignement"	a. Formulation d'objectifs d'évaluation.	
	b. Psychologie de l'apprentissage et plus particulièrement psychologie de l'apprentissage de la langue seconde.	
	c. Didactique de l'enseignement des langues secondes.	
Bloc "Communication"	d. Sociologie d'entreprise, structure d'accueil.	
	e. Planification de programmes, conception d'instruments.	
	f. Planification personnelle de carrière.	
	g. Conception, mise en place d'un système d'information.	
Bloc "Administration"	h. Gestion de ressources informatiques en vue de leur utilisation optimale.	

. que ce soit un programme disponible dans diverses régions du Québec. Cette affirmation s'appuie sur le fait que les personnes susceptibles de s'y inscrire sont répandues dans l'ensemble du Québec,

. que les conditions d'admission et la reconnaissance d'équivalence soient souples.

Il faudrait joindre à ce programme de cours, un stage pratique; dans le cas des conseillers pédagogiques en poste, une évaluation de leurs propres activités ou un projet précis d'intervention pourrait être offert.

Une bonne partie du programme suggéré peut également s'adresser aux conseillers pédagogiques en d'autres matières que la langue seconde. Il faudrait d'ailleurs que la programmation prévoit une telle éventualité afin d'assurer une stabilité et un marché plus vaste. Nous émettons enfin l'hypothèse que ce programme pourrait aussi s'adresser aux chefs de groupe.

Quant à l'inscription des conseillers actuellement en fonction, il faudrait prévoir une activité de perfectionnement qui leur

permette de s'auto-évaluer par rapport aux connaissances, habiletés, attitudes à acquérir dans leurs fonctions actuelles. Ce type d'activité s'avère d'ailleurs fondamental car la situation de chaque conseiller varie (diplôme déjà détenu, caractéristiques de sa clientèle, etc...).

Avant de mettre un tel programme en pratique, il faudrait déterminer l'importance relative de chacun des sujets abordés, préciser le contenu à élaborer dans chacun des sujets d'étude et la démarche d'enseignement favorisée, formuler des critères d'admission et faire des prévisions de clientèles.

L'ensemble de cette démarche devrait être effectuée par les entités suivantes:

- le ministère de l'Education,
- l'université ou les universités concernées,
- les représentants des conseillers pédagogiques,
- les représentants des commissions scolaires.

Cette suggestion s'appuie sur les données suivantes: il est essentiel que ce programme soit axé sur un modèle de tâches à exercer, d'objectifs à atteindre et la participation de ces différents agents constitue un pré-requis pour atteindre ce but. En conséquence, nous recommandons:

- QUE LE MINISTERE DE L'EDUCATION ETABLISSE, DE CONCERT AVEC L'UNIVERSITE OU LES UNIVERSITES

CONCERNEES, UN PROGRAMME DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CPL2.

. QUE LE MODELE PROPOSE ICI SERVE DE GRILLE DE TRAVAIL DANS L'ELABORATION DE CE PROGRAMME ACADEMIQUE DE NIVEAU UNIVERSITAIRE.

Perfectionnement s'inscrivant dans le cadre d'un plan global de développement.

Les recommandations qui suivent reposent sur les postulats suivants:

. les enseignants souhaitent recevoir un perfectionnement qui leur soit crédité et ce souhait est renforcé par la structure de rémunération utilisée dans l'enseignement,

. les enseignants ont manifesté des attentes que les CPL2 peuvent difficilement combler seuls (compte tenu du temps que les CPL2 peuvent consacrer à leurs tâches auprès des enseignants): le nombre d'interventions individuelles que les enseignants exigent de leur CPL2 s'avère présentement difficilement réalisable dans le contexte actuel,

. certaines des tâches attendues des CPL2 (par exemple, l'aide relative à la méthodologie de l'enseignement,les techniques d'enseignement l'auto-évaluation de l'enseignement, la psychologie de l'apprentissage, l'expérimentation pédagogique, l'utilisation des appareils audio-visuels et l'élaboration de tests de rendement) peuvent être remplies par un autre agent que le CPL2, soit l'université. La rareté des ressources amène d'ailleurs à suggérer l'hypothèse d'un partage et d'une complémentarité des responsabilités et des rôles si l'on veut maximiser l'efficacité du projet CPL2,

- ce qui constitue l'objet original de l'intervention d'un CPL2, c'est la possibilité de rencontrer individuellement l'enseignant en relation avec son travail. Des agents externes, comme l'université, peuvent difficilement remplir ce rôle aussi adéquatement que le CPL2,

- les besoins de perfectionnement des CPL2 dégagés dans cette recherche pourraient être intégrables dans un plan de formation à long terme et ainsi être créditables. Les domaines pour lesquels les enseignants ont exprimé le plus d'insatisfaction à l'égard des services reçus des CPL2 concernent les renseignements sur la psychologie de l'apprentissage, l'élaboration de matériel didactique et de tests de rendement, l'auto-évaluation de l'enseignement et finalement l'évaluation des effets des méthodes et des programmes. De plus, les CPL2 ont exprimé avoir besoin d'aide, en termes d'activités de perfectionnement, pour mieux rendre service en ce qui concerne l'utilisation des techniques d'enseignement, l'auto-évaluation de l'enseignement et enfin l'évaluation des effets des méthodes et des programmes,

- le travail des CPL2 est actuellement isolé des "circuits" traditionnels de perfectionnement et les enseignants reçoivent peu d'incitations en provenance de l'organisation pour participer aux activités que leur offre le CPL2. D'ailleurs, les CPL2 se plaignent du manque de disponibilité des enseignants face aux activités qu'ils offrent,

- le modèle d'intervention proposé ici, est actuellement expérimenté au niveau collégial dans le cadre du projet PERFORMA. Une évaluation de ce projet a été effectuée et il faudrait examiner les recommandations qui suivent à la lumière de cette évaluation.

En conséquence de ces postulats, nous recommandons:

. QU'IL Y AIT ELABORATION CONJOINTE PAR LES UNIVERSITES ET LE MINISTERE DE L'EDUCATION (EN COLLABORATION AVEC LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES ET LES ENSEIGNANTS) D'UN PLAN DE PERFECTIONNEMENT DESTINE AUX ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE.

. QU'UNE PARTIE IMPORTANTE DU TRAVAIL DU CPL2 SOIT CONSACREE AU "DIAGNOSTIC" PEDAGOGIQUE AUPRES DES ENSEIGNANTS ET QUE LE CPL2 DEVIENNE AINSI UN INTERMEDIAIRE ENTRE L'UNIVERSITE ET LES ENSEIGNANTS.

. QUE LE CPL2 DEVIENNE UN AGENT ACCREDITE PAR L'UNIVERSITE POUR DIFFUSER CERTAINES ACTIVITES DE PERFECTIONNEMENT (DONT L'ACTIVITE DE "DIAGNOSTIC" PEDAGOGIQUE QUI POURRAIT ETRE CREDITABLE POUR LES ENSEIGNANTS, CETTE ACTION ETANT INTEGREE AU PLAN DE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS EN LANGUE SECONDE).

Une méthode telle que PAC ou DACUM pourrait être utilisée pour déterminer les besoins de perfectionnement des enseignants. Un questionnaire du type "questionnaire PERPL" et des grilles d'observation comme celles de Flanders pourraient aussi être uti-

lisés comme outils diagnostiques. Il convient d'ailleurs de noter que le projet PERFORMA repose lui aussi sur l'utilisation d'outils diagnostiques.

Si une partie importante du travail du CPL2 est consacrée au "diagnostic" pédagogique auprès des enseignants, il est évident que toutes les tâches contenues dans la définition-type de tâches des CPL2 ne pourront pas être exercées en même temps par un même CPL2 auprès de tous ses clients.

L'accrédidation des CPL2 par l'université présuppose évidemment qu'ils répondent à certains critères de compétence professionnelle qui restent à être déterminés. Le plan de formation et de perfectionnement suggéré pour les CPL2 peut s'avérer un outil de travail important face à cet aspect.

Le scénario suivant d'implantation de ce projet devrait être examiné. Même si les dates ne sont pas sans importance, c'est surtout sur le cheminement logique de ces diverses étapes que nous voulons insister ici.

. janvier 1978: Comité conjoint entre l'université ou les universités concernées et le M.E.Q. relativement:

- au plan de perfectionnement des CPL2;
- au plan de perfectionnement des enseignants en langue seconde tel que proposé plus tôt.

- juillet 1978: Formulation d'un programme concernant le perfectionnement des CPL2 (en collaboration avec les CPL2).

- juillet 1978 à juin 1979: Poursuite des étapes menant à l'adoption de ce programme.

- septembre 1978: Début de certaines activités de perfectionnement offertes aux CPL2 (et autres conseillers pédagogiques). Ces activités de perfectionnement devraient surtout être reliées au "diagnostic" pédagogique.

- juillet 1978 à janvier 1979: Formulation d'un programme-cadre de perfectionnement destiné aux enseignants en langue seconde.

- janvier 1979 à juin 1980: Poursuite des étapes menant à l'adoption de ce programme.

- septembre 1979 à juin 1980: Perfectionnement des CPL2 et évaluation des résultats apportés par ce programme de perfectionnement. Un plan d'évaluation devra avoir été formulé au préalable.

. septembre 1980: Mise en opération du programme de perfectionnement destiné aux enseignants: le premier semestre devrait être consacré à l'activité de "diagnostic" pédagogique.

. janvier 1982 à septembre 1982: Evaluation des premières expériences de perfectionnement destiné aux enseignants. Un schème d'évaluation devrait avoir été formulé avant la mise en application du programme.

4. Le financement du projet CPL2.

Les différents résultats obtenus amènent l'équipe de recherche à formuler les remarques et recommandations suivantes:

Compte tenu de la somme inégale de travail que les CPL2 semblent avoir à assumer, il pourrait s'avérer utile d'examiner une hypothèse de financement qui ne soit pas fondée que sur le nombre d'étudiants. Si jamais des crédits additionnels étaient disponibles pour le projet CPL2, nous souhaitons que les critères mentionnés plus haut servent à la distribution de ces fonds. L'hypothèse suivante de financement pourrait être examinée:

- financement comprenant un montant fixe par commission scolaire, un montant attaché au nombre d'étudiants par commission scolaire et un montant attaché à certains indices définissant les besoins du milieu,

- financement de projets ad hoc soumis par le milieu (suite à une étude de besoins faite dans le milieu et à condition qu'il y ait évaluation des résultats apportés par le projet).

Les indices définissant les besoins du milieu pourraient être les ressources auxquelles les enseignants du milieu peuvent recourir (exemple: présence ou absence d'une université diffusant des cours pertinents) et les diplômes détenus par les enseignants. Ainsi, une commission scolaire située à proximité d'une université pourrait être susceptible de recevoir un montant d'argent moindre qu'une commission scolaire éloignée des universités, malgré un nombre d'élèves identique dans les deux (2) cas. Une telle politique présuppose cependant qu'il y ait eu entente préalable avec les universités concernées quant au perfectionnement des enseignants.

Si des décisions devaient être prises par le ministère de l'Education face à la masse monétaire consacrée au projet CPL2, nous souhaitons que cette décision se fasse à la lumière des questions suivantes:

. quel a été l'impact de l'hétérogénéité des tâches et de l'absence d'un schème collectif et intégré d'intervention sur l'efficacité des actions posées par les CPL2?

. quel a été l'impact du manque de formation de plusieurs CPL2 comme conseillers pédagogiques (intervenants internes) sur l'efficacité des actions qu'ils ont posées et sur l'intérêt des enseignants à collaborer avec eux?

. quel a été l'impact du manque de préparation du milieu à recevoir de tels agents (temps disponible, préparation psychologique) sur l'efficacité des actions accomplies par les CPL2?

. quel serait l'impact des recommandations formulées plus tôt (page 228) sur l'efficacité des actions posées par les CPL2?

Nous recommandons:

. QUE LES DECISIONS PRISES PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION, RELATIVEMENT AU MODE DE FINANCEMENT DU PROJET CPL2, TIENNENT COMPTE DU MODELE A COURT TERME ET A MOYEN TERME SUR LES TACHES ET SUR LES MODALITES D'INTERVENTION DU CPL2.

Le statut d'emploi des CPL2.

Cette recherche a permis d'aborder le problème du statut d'emploi du CPL2. Les données recueillies nous permettent de formuler les remarques suivantes:

. sans qu'il s'agisse de la qualification la plus importante exigée d'un CPL2, les enseignants estiment tout de même qu'un CPL2 doit jouir d'une bonne réputation comme enseignant. Cette remarque apparaît d'autant plus importante lorsque le CPL2 est engagé à temps partiel.

Dans un tel cas, un CPL2 qui connaîtrait des difficultés dans son enseignement ne passerait probablement pas la rampe comme conseiller pédagogique.

. lorsqu'une commission scolaire ne possède le budget que pour engager un conseiller pédagogique à temps partiel, il apparaît préférable de lui faire cumuler un poste d'enseignant plutôt que de lui faire exercer la fonction de conseiller pédagogique dans plusieurs commissions scolaires. Cette observation se fonde sur l'hypothèse que le conseiller risque alors d'être plus près des enseignants et des problèmes qu'ils vivent. Il convient de noter que cette remarque n'a rien de prescriptif, qu'elle est générale et que son application doit tenir compte des particularités de chacun des milieux de travail.

Les données que nous avons recueillies nous permettent de formuler l'hypothèse que l'engagement de deux (2) conseillers pédagogiques à temps partiel n'est pas nécessairement moins efficace que l'engagement d'un (1) seul conseiller pédagogique à temps plein. Cette observation se fonde principalement sur les renseignements fournis par les CPL2 quant au nombre de rencontres qu'ils ont avec les enseignants.

Il convient d'ailleurs de rappeler les remarques faites, dans la première recherche, sur l'engagement de conseillers pédagogiques à temps plein. Nous avons alors souligné le problème du plan de carrière de ces personnes. Il peut être très difficile de réinsérer dans l'enseignement un conseiller pédagogique qui a quitté l'enseignement depuis quelques années. L'engagement de conseillers pédagogiques à temps partiel peut donc présenter moins de problèmes face au plan de carrière des individus. Mentionnons toutefois que la décision finale quant au régime d'engagement d'un CPL2 ne peut être faite qu'à la lumière des personnes disponibles et des particularités de chacun des milieux de travail.

APPENDICES

Les trois (3) questionnaires qui ont servi à recueillir les données auprès des populations directement reliées au projet CPL2 se retrouvent dans cette partie du chapitre.

L'équipe de recherche a jugé intéressant d'y ajouter, pour chacune des questions, les résultats fournis par les analyses statistiques.

Q U E S T I O N N A I R E

(destiné aux enseignants en langue seconde)

ETUDE SUR LES ACTIVITES DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES EN LANGUES SECONDES

DIRECTION DE LA RECHERCHE

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mai 1977.

Ce questionnaire a été élaboré par des membres de l'équipe de recherche de l'ENAP (Germain Julien, Marie-Andrée Bussière et Michel Alain) avec la collaboration de Roland Foucher, psychologue industriel, consultant, professeur au département d'administration de l'U.Q.A.M.

I. QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE.

. Comment répondre à ces questions:

Indiquez le numéro correspondant à votre choix de réponse dans la case appropriée sur la feuille-réponse. Il n'y a toujours qu'une seule réponse à indiquer.

. Exemple:

Enoncé 000: Quel est votre sexe?

. Féminin	1
. Masculin	2

La personne qui aurait répondu "1" à cette question voudrait dire qu'elle est de sexe féminin.

But du questionnaire:

Ce questionnaire a pour but de recueillir des données concernant les activités des Conseillers pédagogiques en langue seconde (CPL2)[1].

Tous les renseignements fournis dans ce questionnaire sont confidentiels et seules les personnes de l'équipe de recherche auront accès aux données individuelles. Un rapport portant sur l'ensemble des données recueillies sera rédigé suite à cette recherche.

Comment remplir ce questionnaire:

1. Ce questionnaire n'est pas un "test psychologique". Il n'y a ni bonnes, ni mauvaises réponses. Ce qui importe, c'est votre opinion personnelle. Travaillez rapidement: essayez de répondre spontanément ce que vous pensez. N'omettez aucun énoncé.

---

1) Le sigle CPL2, voulant dire conseiller pédagogique en langue seconde, sera utilisé tout au long du questionnaire.

2. Avis important: nous avons essayé, avec chacun des énoncés, d'étudier des aspects différents de la situation de travail du conseiller pédagogique en langue seconde. Etant donné que divers énoncés font partie d'un même univers, il se peut que vous ayez l'impression que des énoncés différents se ressemblent. Soyez assuré que notre but n'est pas de contrôler la cohérence de vos réponses.

3. Nous vous demandons:

   a) de répondre sur la feuille-réponse ci-jointe.

   b) de vous assurer, périodiquement, que le numéro de la question à laquelle vous répondez sur la feuille-réponse correspond bien au numéro de la question dans le feuillet.

100. Quel est votre âge?

	N.	%		N.	%
. 25 ans et moins	29	5,8	. 41 - 45 ans	50	10
. 26 - 30 ans	123	25	. 46 - 50 ans	38	7,6
. 31 - 35 ans	132	26	. 51 - 55 ans	24	5
. 36 - 40 ans	86	17	. 56 ans et plus	17	3,4

101. Quel est votre sexe?

	N.	%
. féminin	291	58,2
. masculin	209	41,8

102. A quel niveau enseignez-vous: (si vous enseignez aux deux (2) niveaux, indiquez celui où vous donnez le plus de cours)

	N.	%
. au niveau élémentaire?	191	38,2
. au niveau secondaire?	309	61,8

103. Etes-vous embauché comme enseignant:

	N.	%
. à temps plein?	482	96,4
. à temps partiel?	18	3,6

104. Enseignez-vous:

	N.	%
. l'anglais langue seconde?	411	82,2
. le français langue seconde?	85	17
. les deux langues secondes?	4	0,8

105. Quelle proportion de votre temps est consacrée à l'enseignement de la langue seconde? (si vous êtes professeur dans une classe d'immersion indiquez 100% et inscrivez (7) à la question 106)

	N.	%
. 100%	292	58,4
. 61 - 99%	107	21,4
. 31 - 60%	18	3,6
. moins de 30%	81	16,2

106. Si vous n'enseignez pas uniquement en langue seconde:	N.	%
. vous êtes uniquement titulaire à l'élémentaire	77	15,4
. vous êtes titulaire à l'élémentaire et spécialiste de rotation dans une autre matière en plus de la langue seconde	12	2,4
. vous êtes uniquement spécialiste de rotation à l'élémentaire dans une autre matière en plus de la langue seconde	15	3,
. vous enseignez une autre matière en plus de la langue seconde au secondaire	17	3,4
. vous êtes chef de groupe ou de département	51	10,2
. vous exercez une autre fonction	16	3,2
. cette question ne vous concerne pas.	309	61,8

107. Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu parmi les suivants?(1) (n'indiquez que le dernier diplôme complété)		
. brevet supérieur, brevet complémentaire brevet B ou brevet C	114	22,8
. baccalauréat en pédagogie (brevet A)	198	39,6
. concentration en pédagogie dans le cadre d'un baccalauréat spécialisé	106	21,2
. maîtrise, doctorat en éducation	32	6,4
. autre brevet d'enseignement (ex.: école normale supérieure)	25	5
. aucun diplôme complété en pédagogie	25	5

(1) Les questions 107, 108, 109 et 110 portent sur la formation; il faudra tenir compte si les diplômes obtenus dans ces disciplines sont reconnus par le M.E.Q. ou en voie de l'être.

		N.	%
108.	Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu dans l'enseignement des langues secondes: (n'indiquez que le dernier diplôme complété)		
	. un certificat en enseignement de la langue seconde	141	28,2
	. une concentration en enseignement de la langue seconde dans le cadre d'un baccalauréat spécialisé	56	11,2
	. un baccalauréat spécialisé en enseignement de la langue seconde	54	10,8
	. une maîtrise	13	2,6
	. un doctorat	0	
	. pas complété de diplôme dans ce domaine	236	47,2
109.	Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique: (n'indiquez que le dernier diplôme complété)		
	. un baccalauréat spécialisé (licence)	116	23,2
	. une maîtrise	15	3
	. un doctorat	3	0,6
	. pas de diplôme dans aucun de ces domaines	366	73,2
110.	Est-ce que cette année vous êtes inscrit à un programme de perfectionnement, de formation directement relié à l'enseignement de la langue seconde en vue de l'obtention d'un diplôme académique?		
	. non	395	79
	. oui, j'ai complété moins de la moitié du programme	36	7,2
	. oui, j'ai complété au moins la moitié du programme	68	13,6
111.	Comment évalueriez-vous votre expression et votre compréhension orales en français?		
	. excellentes	333	66,6
	. très bonnes	138	27,6
	. bonnes	29	5,8

		N.	%
112.	Comment évalueriez-vous votre expression et votre compréhension orales en <u>anglais</u>?		
	. excellentes	174	34,8
	. très bonnes	181	36,2
	. bonnes	144	28,8
113.	Quel est selon vous le pourcentage de vos élèves qui parlent de façon assez régulière, en dehors du milieu scolaire, la (les) langue(s) seconde(s) que vous enseignez?		
	. 0 - 5%	372	74,4
	. 6 - 20%	66	13,2
	. 21 - 50%	31	6,2
	. 51% et plus	6	1,2
	. je l'ignore	24	4,8
114.	Etes-vous:		
	. né(e) au Québec?	401	80,2
	. né(e) dans une autre province du Canada mais vivant au Québec depuis: . moins de 5 ans?	14	2,8
	. 5 ans et plus?	41	8,2
	. né(e) dans un pays autre que le Canada mais vivant au Québec depuis: . moins de 5 ans?	3	0,6
	. 5 ans et plus?	40	8

115. Dans quelle région administrative se situe la commission scolaire dans laquelle vous exercez vos fonctions?(1)

	N.	%
Région A:	83	16,6
Région B:	305	61
Région C:	112	22,4

(1) Pour répondre à cette question, consultez la liste, ci-jointe, des commissions scolaires régionales groupées par région administrative.

II. AIDE RECUE ET AIDE DESIREE

But de ces questions.

Ces questions ont pour but de mieux connaître le degré d'aide que vous estimez avoir reçu de votre CPL2 et celui que vous souhaiteriez recevoir d'un CPL2 sur plusieurs aspects touchant votre situation d'enseignant en langue seconde.

Comment répondre à ces questions.

Les descriptions suivantes représentent des activités à l'égard desquelles vous avez pu recevoir de l'aide et pourriez souhaiter en recevoir.

Question A: Aide reçue de la part de votre CPL2.

Dans un premier temps, vous allez indiquer le degré d'aide que vous estimez avoir reçu de votre CPL2 face à chacun des aspects énumérés.

Pour répondre à cette question, vous indiquez sur la feuille-réponse le degré d'aide (de 1 à 7) que vous estimez avoir reçu.

Essayez d'utiliser la case "0" (pas de réponse) seulement lorsque l'énoncé ne correspond pas à votre situation.

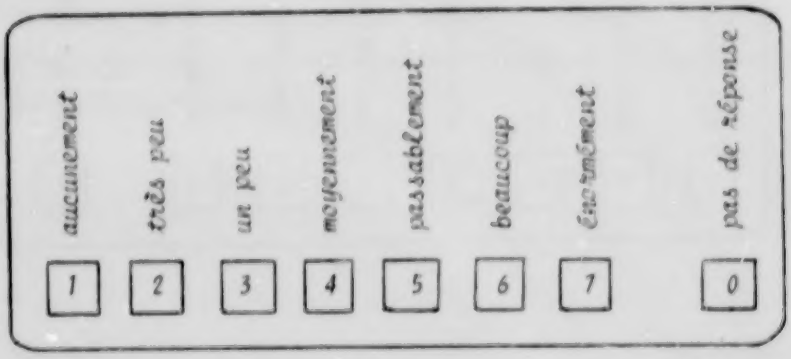

Question B: Aide désirée:

Indiquez le degré d'aide qu'idéalement vous souhaiteriez recevoir d'un CPL2 face à ces mêmes aspects. Il est possible que, dans la situation présente, votre CPL2 ne puisse remplir ces tâches. Essayez toutefois de répondre en vous plaçant dans une situation idéale.

Pour répondre à cette question, vous indiquez sur la feuille-réponse le degré d'aide (de 1 à 7) que vous souhaiteriez recevoir.

Essayez d'utiliser la case "0" (pas de réponse) seulement lorsque l'énoncé ne correspond pas à votre situation.

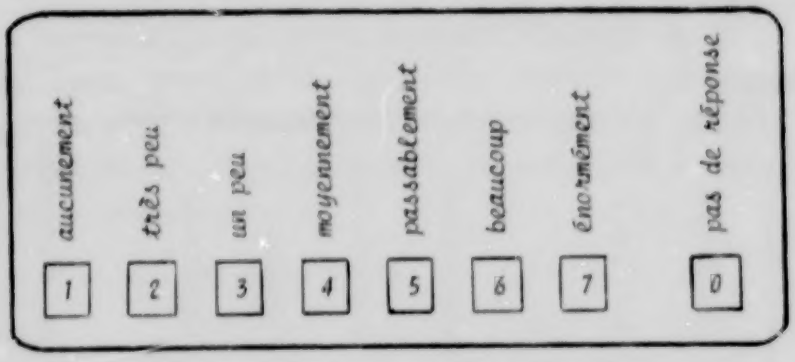

Exemple:

Question A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde?

La personne qui aurait répondu "3" à la question A voudrait dire qu'elle n'aurait reçu qu'un peu d'aide de son CPL2 pour mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde.

Question B: Idéalement, dans quelle mesure souhaiteriez vous qu'un CPL2 vous aide à mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde?

La personne qui aurait répondu "5" à la question B voudrait dire qu'elle souhaiterait recevoir passablement d'aide d'un CPL2 pour mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde.

Remarque.

A chaque énoncé qui suit dans cette section, il est important que vous répondiez à la question A et à la question B. Utilisez les espaces réservés à cette fin sur la feuille-réponse.

Vérifiez régulièrement si le numéro sur la feuille-réponse correspond bien au numéro de l'énoncé.

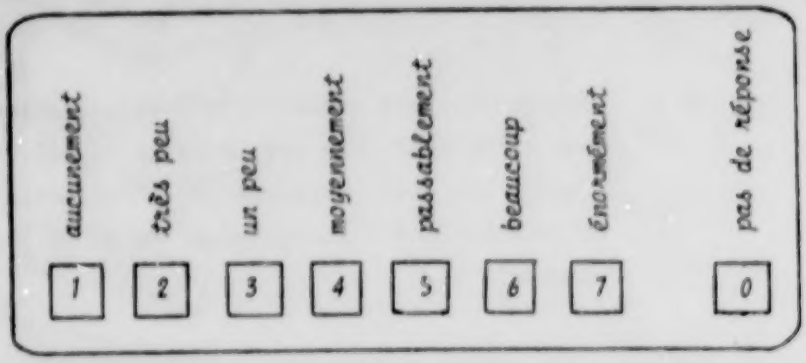

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

200. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il donné des renseignements sur des cours offerts hors de votre commission scolaire (e.g. Cegep, Université) pouvant vous aider dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,25 E.-T.: 1,92

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous donne des renseignements sur des cours offerts hors de votre commission scolaire (e.g. Cegep, Universités) pouvant vous aider dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,34 E.-T.: 1,42

201. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à organiser des activités parascolaires (échanges linguistiques, voyages, rencontres, etc.) pour vous-même ou pour vos élèves?

$\overline{X}$: 2,71 E.-T.: 1,95

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à organiser des activités parascolaires (échanges linguistiques, voyages, rencontres, etc.) pour vous-même ou pour vos élèves?

$\overline{X}$: 5,19 E.-T.: 1,59

202. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,07 E.-T.: 1,86

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à mieux connaître comment intégrer l'utilisation d'appareils audio-visuels à l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 4,92 E.-T.: 1,70

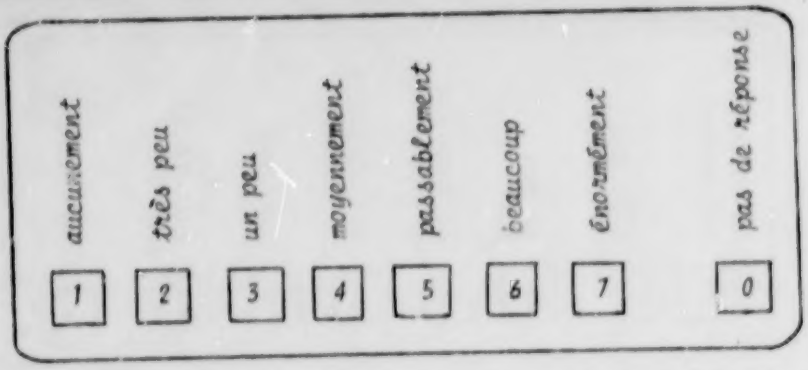

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

203. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il encouragé à innover: i.e. à rechercher de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,57 E.-T.: 1,90

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous encourage à innover: i.e. à rechercher de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,56 E.-T.: 1,34

204. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à mieux connaître des expériences nouvelles (nouvelles méthodes, nouvelles techniques) en enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,46 E.-T.: 1,85

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à mieux connaître des expériences nouvelles (nouvelles méthodes, nouvelles techniques) en enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,68 E.-T.: 1,22

205. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à élaborer des tests mesurant les apprentissages en langue seconde?

$\overline{X}$: 3,15 E.-T.: 2,16

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à élaborer des tests mesurant les apprentissages en langue seconde?

$\overline{X}$: 5,51 E.-T.: 1,50

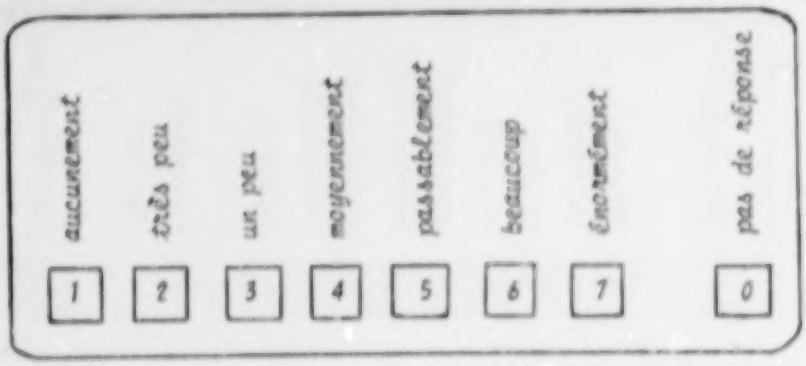

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

206. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il conseillé sur la façon de répartir les cours de langue seconde dans l'horaire?

$\overline{X}$: 2,20 E.-T.: 1,78

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous conseille sur la façon de répartir les cours de langue seconde dans l'horaire?

$\overline{X}$: 3,91 E.-T.: 2,08

207. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il expliqué les politiques, les directives sur l'enseignement des langues secondes provenant du M.E.Q. ou de la commission scolaire?

$\overline{X}$: 3,05 E.-T.: 1,87

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous explique les politiques, les directives sur l'enseignement des langues secondes provenant du M.E.Q. ou de la commission scolaire?

$\overline{X}$: 5,11 E.-T.: 1,50

208. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il fourni des renseignements sur les programmes et les méthodes d'enseignement utilisés dans votre commission scolaire?

$\overline{X}$: 3,97 E.-T.: 1,92

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous fournisse des renseignements sur les programmes et les méthodes d'enseignement utilisés dans votre commission scolaire?

$\overline{X}$: 5,50 E.-T.: 1,34

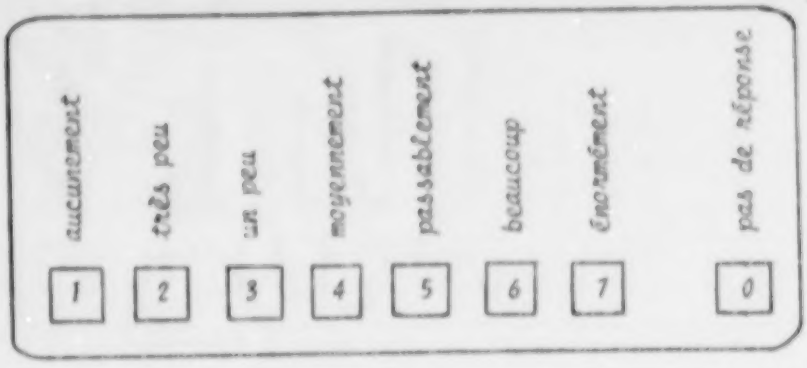

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

209. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à mieux comprendre l'application de certaines règles de grammaire, à mieux comprendre certaines expressions, à améliorer votre prononciation de certains mots dans votre enseignement en langue seconde?

$\overline{X}$: 1,95 E.-T.: 1,59

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à mieux comprendre l'application de certaines règles de grammaire, à mieux comprendre certaines expressions, à améliorer votre prononciation de certains mots dans votre enseignement en langue seconde?

$\overline{X}$: 3,83 E.-T.: 2,19

210. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il donné de l'aide (sous forme de questionnaires, de grilles d'analyse, etc.) vous permettant d'auto-évaluer votre enseignement, vos comportements en classe, etc.?

$\overline{X}$: 2,02 E.-T.: 1,67

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous donne de l'aide (sous forme de questionnaires, de grilles d'analyse, etc.) vous permettant d'auto-évaluer votre enseignement, vos comportements en classe, etc.?

$\overline{X}$: 4,76 E.-T.: 1,76

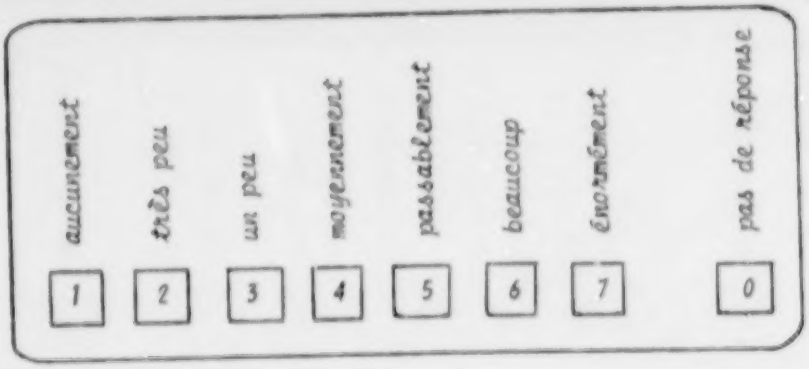

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

211. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à élaborer ou a-t-il élaboré à votre demande du matériel didactique complémentaire (films, textes, etc.) destiné à l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,40 E.-T.: 1,95

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à élaborer ou qu'il élabore à votre demande du matériel didactique complémentaire (films, textes, etc.) destiné à l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,55 E.-T.: 1,42

212. A: Dans l'enseignement de la langue seconde, dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à organiser une expérimentation pédagogique, i.e. une expérience reposant sur des bases scientifiques qui comprendrait par exemple, des hypothèses, des objectifs et un plan d'évaluation?

$\overline{X}$: 1,99 E.-T.: 1,45

B: Dans l'enseignement de la langue seconde, dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à organiser une expérimentation pédagogique, i.e. une expérience reposant sur des bases scientifiques qui comprendrait par exemple, des hypothèses, des objectifs et un plan d'évaluation?

$\overline{X}$: 4,51 E.-T.: 1,77

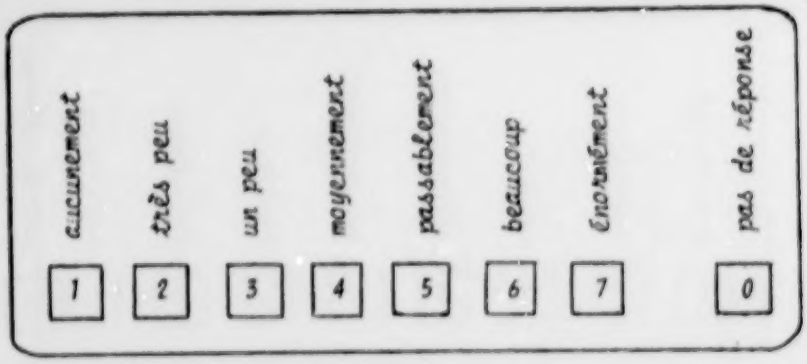

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

213. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à adapter aux besoins de vos élèves le programme et les méthodes d'enseignement de la langue seconde utilisés dans votre commission scolaire?

$\overline{X}$: 2,95 E.-T.: 1,97

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à adapter aux besoins de vos élèves le programme et les méthodes d'enseignement de la langue seconde utilisés dans votre commission scolaire?

$\overline{X}$: 5,26 E.-T.: 1,52

214. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il aidé à expliquer aux parents les politiques, les programmes et les méthodes en matière d'enseignement des langues secondes?

$\overline{X}$: 1,66 E.-T.: 1,33

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous aide à expliquer aux parents les politiques, les programmes et les méthodes en matière d'enseignement des langues secondes?

$\overline{X}$: 4,12 E.-T.: 1,88

215. A: Face à l'enseignement de la langue seconde, dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il conseillé sur l'utilisation de diverses techniques d'enseignement, comme le travail de groupe, le travail individuel, etc.?

$\overline{X}$: 2,60 E.-T.: 1,74

B: Face à l'enseignement de la langue seconde, dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous conseille sur l'utilisation de diverses techniques d'enseignement, comme le travail de groupe, le travail individuel, etc.?

$\overline{X}$: 4,80 E.-T.: 1,66

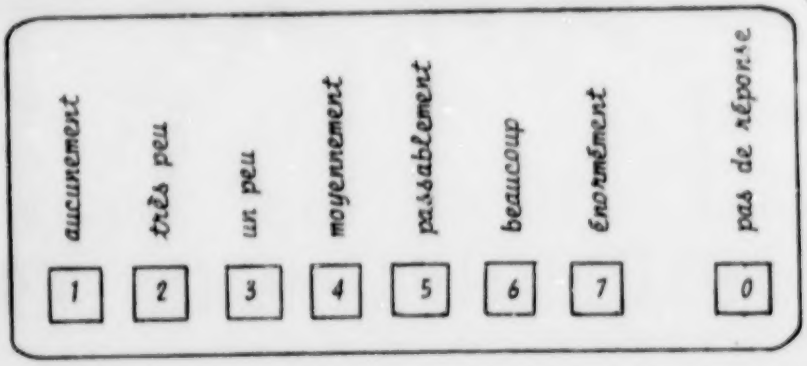

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

216. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il conseillé sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (planification du contenu, variation des méthodes, motivation des élèves, etc.)?

$\overline{X}$: 3,02 E.-T.: 1,85

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous conseille sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (planification du contenu, variation des méthodes, motivation des élèves, etc.)?

$\overline{X}$: 5,10 E.-T.: 1,62

217. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il renseigné sur la psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde et sur la façon de vous y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage en langue seconde?

$\overline{X}$: 1,89 E.-T.: 1,40

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous renseigne sur la psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde et sur la façon de vous y prendre avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage en langue seconde?

$\overline{X}$: 4,96 E.-T.: 1,71

218. A: Dans quelle mesure votre CPL2 a-t-il évalué les effets des méthodes et des programmes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde sur les apprentissages et la satisfaction des élèves?

$\overline{X}$: 2,42 E.-T.: 1,69

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 évalue les effets des méthodes et des programmes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde sur les apprentissages et la satisfaction des élèves?

$\overline{X}$: 5,15 E.-T.: 1,51

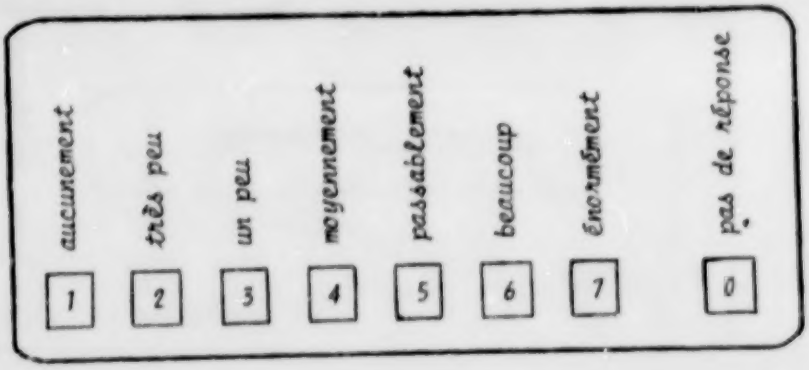

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

219. A: Dans quelle mesure votre CPL2 s'informe-t-il de façon systématique (sous forme de questionnaires, d'entrevues structurées, de rencontres de groupe prévues à cette fin) des difficultés rencontrées par les enseignants dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 2,75 E.-T.: 1,71

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 s'informe de façon systématique (sous forme de questionnaires, d'entrevues structurées, de rencontres de groupe prévues à cette fin) des difficultés rencontrées par les enseignants dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,29 E.-T.: 1,47

220. A: Dans quelle mesure votre CPL2 s'informe-t-il de vos besoins de documentation en vue d'améliorer vos connaissances dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,03 E.-T.: 1,85

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 s'informe de vos besoins de documentation en vue d'améliorer vos connaissances dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,34 E.-T.: 1,45

221. A: Dans quelle mesure votre CPL2 se renseigne-t-il sur les cours que vous aimeriez suivre concernant l'enseignement des langues secondes?

$\overline{X}$: 2,59 E.-T.: 1,80

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 se renseigne sur les cours que vous aimeriez suivre concernant l'enseignement des langues secondes?

$\overline{X}$: 4,85 E.-T.: 1,73

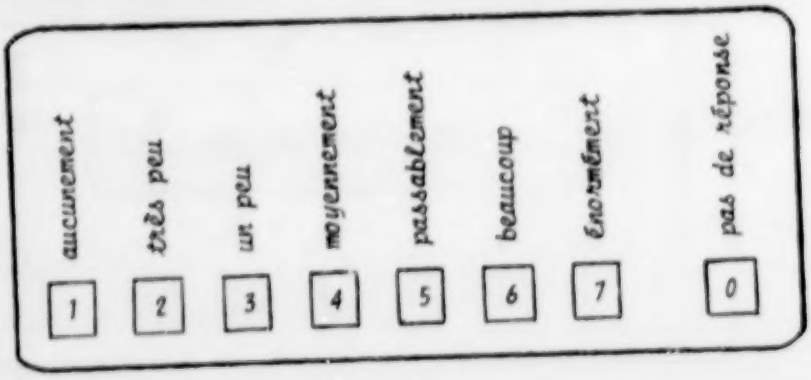

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL,

222. A: Dans quelle mesure votre CPL2 s'informe-t-il de vos besoins en matériel pédagogique pour l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,57 E.-T.: 1,92

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 s'informe de vos besoins en matériel pédagogique pour l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,65 E.-T.: 1,25

223. A: Dans quelle mesure votre CPL2 vous a-t-il conseillé sur les commandes de volumes pour la bibliothèque de votre école?

$\overline{X}$: 2,21 E.-T.: 1,79

B: Dans quelle mesure souhaiteriez-vous qu'un CPL2 vous conseille sur les commandes de volumes pour la bibliothèque de votre école?

$\overline{X}$: 5,05 E.-T.: 1,69

III. SATISFACTION AU TRAVAIL.

But de ces questions.

Le but de ces questions est de mesurer la satisfaction des enseignants en langue seconde face à différents aspects de leur travail et du travail de leur CPL2.

Comment répondre à ces questions.

Indiquez dans quelle mesure vous êtes satisfait(e) ou insatisfait(e) face à chacun des énoncés qui suivent.

Avant de déterminer votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction essayez d'abord de déterminer si vous êtes satisfait(e) ou insatisfait(e).

Vous répondez à l'aide de l'échelle ci-jointe qui va de (1) "extrêmement insatisfait(e)" à (8) "extrêmement satisfait(e)" en inscrivant sur la feuille-réponse, au numéro approprié, votre choix de réponse.

Si vous êtes incapable de répondre à un énoncé, inscrivez le chiffre (0) "pas de réponse" dans la case correspondant à cet énoncé sur la feuille-réponse. Enfin, si vous êtes totalement indifférent(e) à l'égard d'un énoncé, inscrivez le chiffre (9) dans la case correspondant à l'énoncé sur la feuille-réponse.

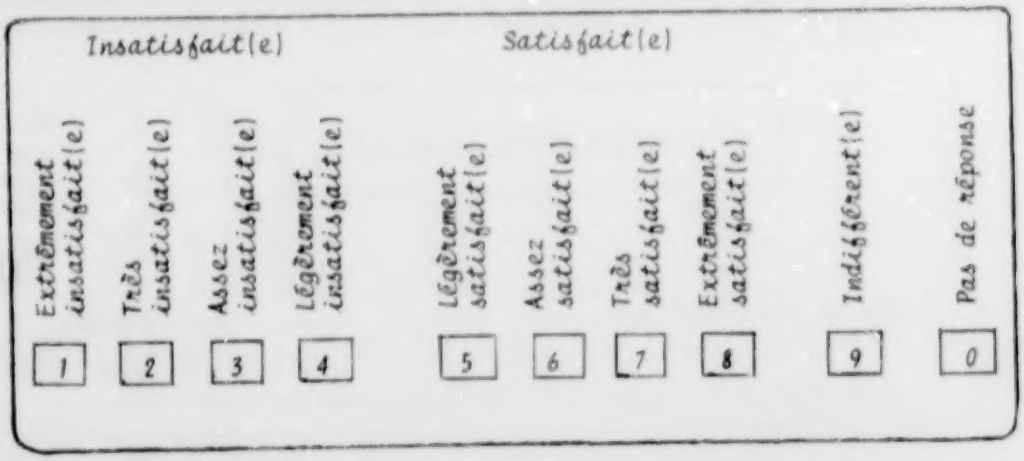

Exemple:

Enoncé 000: de votre automobile.

Pour répondre à cette question, vous commencez la phrase par "dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e)" puis vous placez l'énoncé.

Ainsi, l'énoncé 000 se lit de la façon suivante: "Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre automobile?"

La personne qui inscrirait (7) sur la feuille-réponse à l'énoncé 000 indiquerait qu'elle est "très satisfaite" de son automobile. Par contre, la personne qui inscrirait (1) à cet énoncé voudrait indiquer qu'elle est "extrêmement insatisfaite" de son automobile.

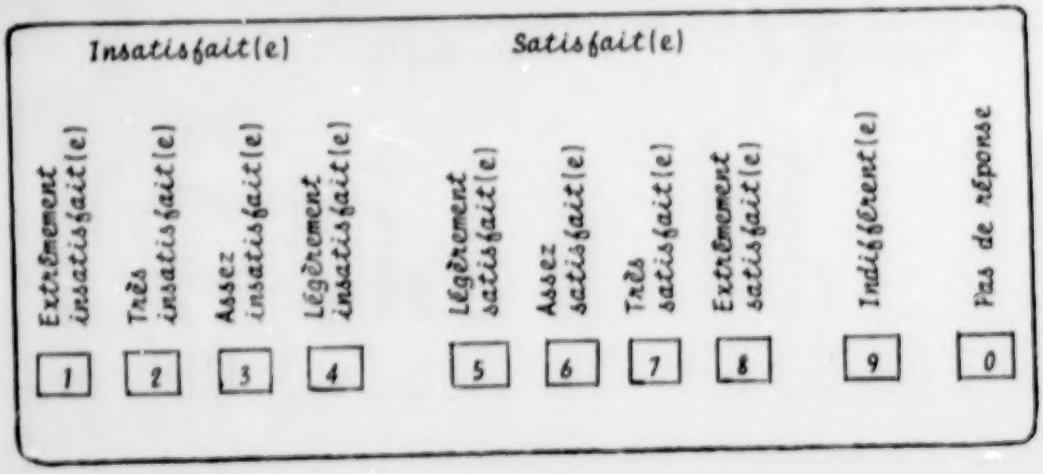

"DANS QUELLE MESURE ETES-VOUS SATISFAIT(E) OU INSATISFAIT(E)?"

300. de l'intérêt manifesté par vos élèves envers l'apprentissage de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,26 E.-T.: 1,73

301. de la facilité avec laquelle vos élèves apprennent la langue seconde que vous leur enseignez?

$\overline{X}$: 5,03 E.-T.: 1,52

302. de la préparation qu'ont vos élèves pour suivre les cours que vous leur donnez?

$\overline{X}$: 3,99 E.-T.: 1,7[illegible]

303. du degré de certitude que vous avez de pouvoir bien cerner les attentes de vos élèves face au type de pédagogie et au contenu du cours?

$\overline{X}$: 5,08 E.-T.: 1,49

304. de la facilité avec laquelle vos élèves s'adaptent à des méthodes nouvelles d'enseignement?

$\overline{X}$: 5,92 E.-T.: 1,28

305. de la collaboration qui s'établit avec les autres enseignants en langue seconde de votre milieu: préparation de cours, échanges sur les méthodes d'enseignement, échanges de matériel, etc.?

$\overline{X}$: 4,90 E.-T.: 2,20

306. de l'entente qui existe entre les enseignants de votre département (au secondaire) ou de votre école (à l'élémentaire)?

$\overline{X}$: 5,48 E.-T.: 1,95

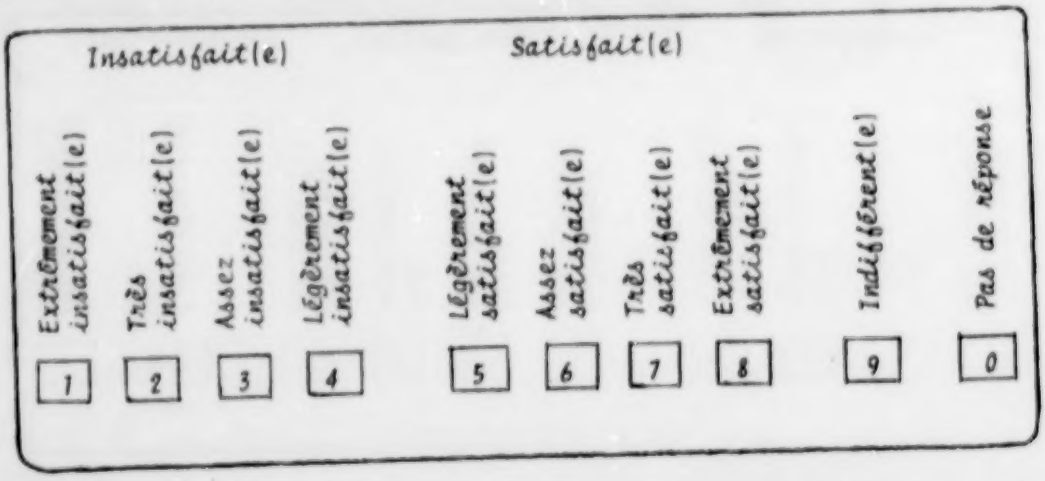

"DANS QUELLE MESURE ETES-VOUS SATISFAIT(E) OU INSATISFAIT(E)?"

307. de l'atmosphère de remise en question et de renouvellement qui existe face à l'enseignement de la langue seconde soit dans votre département (au secondaire) ou bien dans votre école (à l'élémentaire)?

$\overline{X}$: 4,74 E.-T.: 1,85

308. du nombre et de la quantité de volumes disponibles à la bibliothèque de votre école ou de votre commission scolaire pour l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,59 E.-T.: 2,09

309. de la facilité avec laquelle vous pouvez trouver des activités de perfectionnement créditées correspondant à vos besoins face à l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 3,68 E.-T.: 2,00

310. des locaux de cours de votre institution en fonction des méthodes pédagogiques que vous utilisez ou que vous aimeriez utiliser dans l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 4,12 E.-T.: 2,10

311. du choix du matériel audio-visuel et didactique en général mis à votre disposition dans votre école pour l'enseignement de la langue seconde?

$\overline{X}$: 5,12 E.-T.: 1,90

312. des critères d'apprentissage qui servent, dans votre école, à classer les élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier et enrichi?

$\overline{X}$: 3,88 E.-T.: 1,98

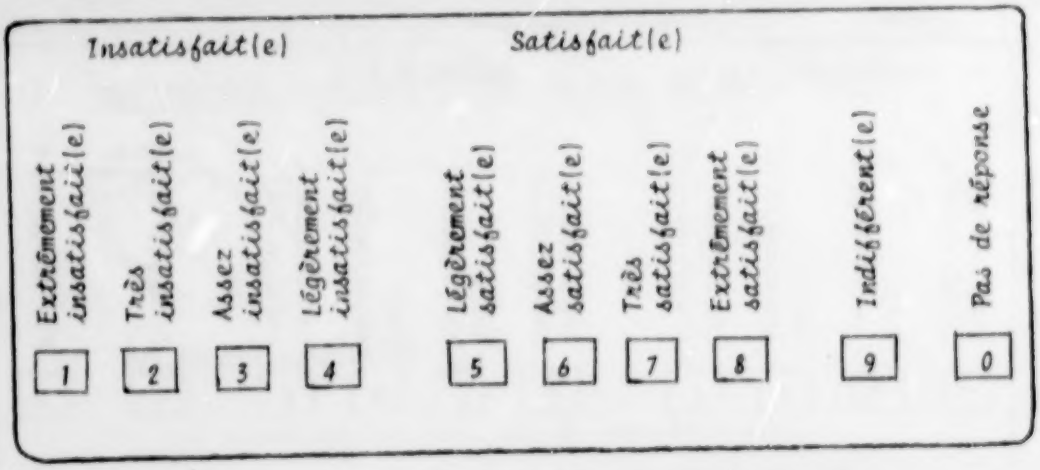

"DANS QUELLE MESURE ETES-VOUS SATISFAIT(E) OU INSATISFAIT(E)?"

313. de la facilité avec laquelle les parents comprennent vos explications face aux objectifs à atteindre dans l'enseignement de la langue seconde?
$\overline{X}$: 4,82 E.-T.: 1,64

314. des programmes et des méthodes d'enseignement en langue seconde utilisés dans votre commission scolaire?
$\overline{X}$: 5,01 E.-T.: 1,73

315. de la collaboration apportée par les parents face à l'enseignement de la langue seconde?
$\overline{X}$: 408 E.-T.: 1,83

316. des possibilités qu'ont vos élèves de converser en langue seconde à l'aide des programmes utilisés?
$\overline{X}$: 3,89 E.-T.: 1,78

317. du réalisme et de la pertinence des suggestions apportées par votre CPL2?
$\overline{X}$: 4,61 E.-T.: 2,03

318. de la disponibilité de votre CPL2?
$\overline{X}$: 4,91 E.-T.: 2,24

319. de l'utilisation que votre CPL2 fait des suggestions et des idées que vous émettez?
$\overline{X}$: 4,99 E.-T.: 2,04

320. de ce que vous ont apporté les rencontres soit individuelles soit de groupe avec votre CPL2?
$\overline{X}$: 4,85 E.-T.: 2,13

321. de la connaissance et de la maîtrise qu'a votre CPL2 de la langue seconde?
$\overline{X}$: 6,40 E.-T.: 1,91

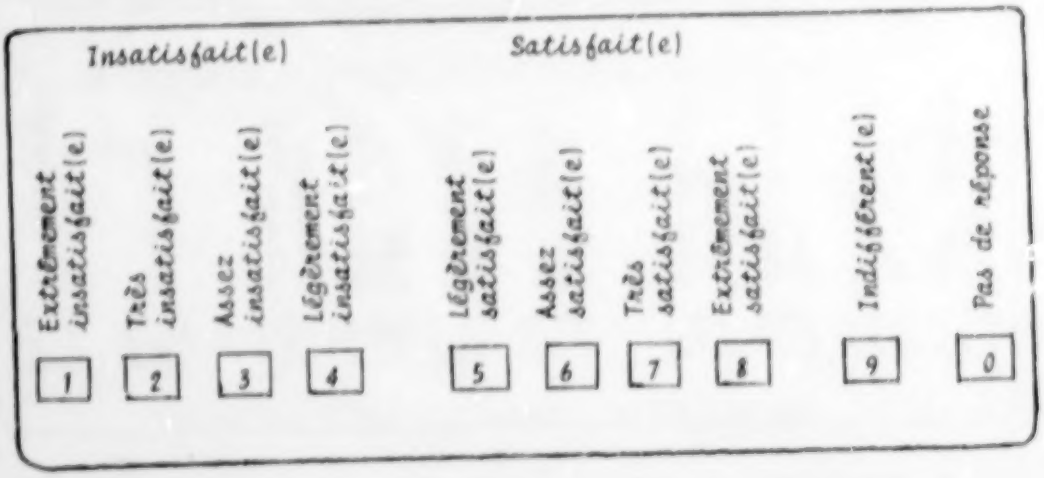

"DANS QUELLE MESURE ETES-VOUS SATISFAIT(E) OU INSATISFAIT(E)?"

322. de la connaissance qu'a votre CPL2 sur le plan de la pédagogie: méthodes et techniques d'enseignement, psychologie de l'apprentissage, etc.?

$\overline{X}$: 5,96 E.-T.: 1,76

323. de la connaissance qu'a votre CPL2 de votre milieu de travail?

$\overline{X}$: 5,53 E.-T.: 1,93

324. de l'intérêt manifesté par votre CPL2 à l'égard de votre travail: expériences tentées, difficultés rencontrées, etc.?

$\overline{X}$: 5,27 E.-T.: 2,16

IV. INTERVENTIONS EFFECTUEES AUPRES DE VOUS PAR VOTRE CPL2[1]

But de ces questions:

Ces questions ont pour but de connaître votre perception et vos désirs face aux interventions que votre CPL2 a effectuées auprès de vous. Votre CPL2 peut intervenir de deux (2) façons auprès de vous: soit individuellement, soit en groupe. C'est pourquoi nous en avons fait des questions séparées.

Comment répondre à ces questions:

Les énoncés suivants se réfèrent au nombre de rencontres au cours desquelles le CPL2 a effectué une intervention individuelle (ou de groupe) auprès de vous et au nombre idéal de rencontres au cours desquelles vous souhaiteriez que votre CPL2 intervienne individuellement (ou en groupe) auprès de vous.

(1) Le terme "intervention" se réfère à une rencontre formelle avec votre CPL2 visant à vous informer ou à vous aider dans votre travail d'enseignant en langue seconde.

Question A:

Interventions effectuées.

Dans un premier temps, vous indiquez combien de fois le CPL2 est intervenu auprès de vous individuellement (ou en groupe) pendant l'année scolaire.

Pour répondre à cette question vous indiquez sur la feuille-réponse, le chiffre (1 à 5) correspondant à votre choix de réponse.

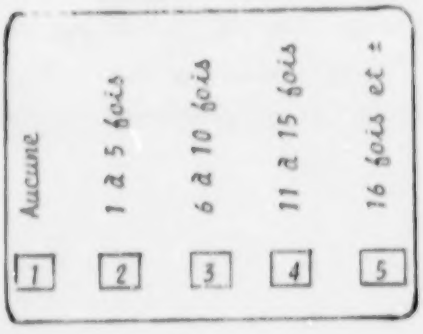

Question B:

Dans un deuxième temps, vous indiquez le nombre idéal d'interventions individuelles (ou de groupe) que vous souhaiteriez recevoir de la part de votre CPL2, pendant l'année scolaire.

Pour répondre à cette question vous indiquez, sur la feuille-réponse, le chiffre (de 1 à 5) correspondant à votre choix de réponse.

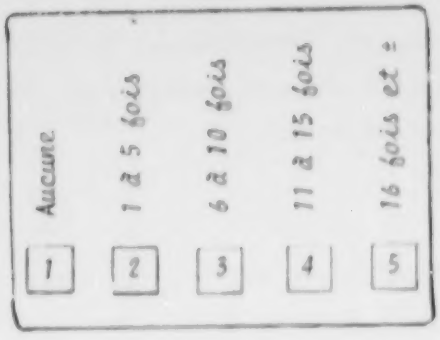

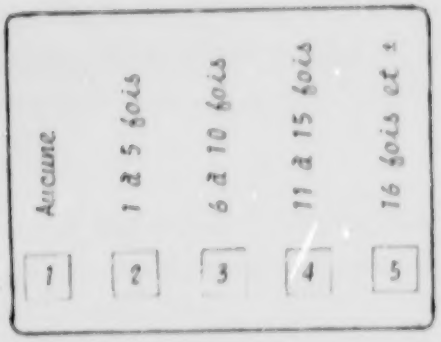

---

400. A: Indiquez le chiffre correspondant au nombre de fois où le CPL2 a effectué des interventions individuelles auprès de vous pendant l'année scolaire.

	N.	%		N.	%		N.	%
1:	165	33	3:	49	9,8	5:	15	3
2:	241	48,2	4:	22	4,4			

B: Indiquez le chiffre correspondant au nombre idéal de fois où vous souhaiteriez recevoir des interventions individuelles de votre CPL2 pendant l'année scolaire.

	N.	%		N.	%
1:	37	7,4	4:	58	11,6
2:	204	40,8	5:	37	7,4
3:	156	31,2			

401. A: Indiquez le chiffre correspondant au nombre de fois (pendant l'année scolaire) où le CPL2 a effectué des interventions de groupe auxquelles vous participiez.

	N.	%		N.	%		N.	%
1:	162	32,4	3:	41	8,2	5:	9	1,8
2:	273	54,6	4:	9	1,8			

B: Indiquez le chiffre correspondant au nombre idéal de fois (pendant l'année scolaire) où vous souhaiteriez participer à des interventions de groupe avec votre CPL2.

	N.	%
1:	31	6,2
2:	245	49
3:	155	31
4:	30	6
5:	27	5,4

V. QUALITES DESIREES D'UN CPL2.

Les deux (2) questions suivantes portent sur les qualités ou les compétences que vous pourriez désirer chez un CPL2.

Sur la feuille-réponse, vous allez répartir entre les items de chaque question un total de 100 points sur les différentes qualités ou compétences que vous pourriez souhaiter chez un CPL2. Indiquez "0" point si vous ne jugez pas cette qualité ou cette compétence importante. N'oubliez pas que le total de points répartis entre les items, doit être égal à 100 pour chaque question.

Exemple: Les qualités que vous recherchez lors de l'achat d'une auto sont:

1. son coût
2. sa réputation auprès de connaisseurs
3. sa performance
4. les frais d'entretien

100 points à répartir.

1.	30
2.	50
3.	0
4.	20

Le total des 4 items doit égaler 100 points.

La personne qui aurait coté les quatre items de cette façon accorderait respectivement plus de poids au items 2,1 et 4. Par contre, elle n'accorderait aucune importance à l'item 3, soit la performance.

100 points à répartir.

500. Pour accorder ma confiance à un CPL2, il faudrait:

1. Qu'il soit réceptif à l'égard de mes problèmes, de mes idées et qu'il montre du respect à l'égard de ce que je fais. — $\overline{X}$: 16,24 — E.-T.: 10,17

2. Qu'il soit capable de faire des suggestions réalistes et pertinentes. — $\overline{X}$: 19,60 — E.-T.: 10,54

3. Qu'il soit un spécialiste en pédagogie, i.e. capable d'adapter les programmes, les méthodes d'enseignement et qu'il connaisse bien diverses techniques d'enseignement comme, par exemple, le travail en équipe, etc. — $\overline{X}$: 25,38 — E.-T.: 12,18

4. Qu'il connaisse et maîtrise très bien la langue seconde. — $\overline{X}$: 19,29 — E.-T.: 12,04

5. Qu'il soit disponible. — $\overline{X}$: 19,49 — E.-T.: 12

Le total des 5 items doit égaler 100 points.

501. Pour accorder ma confiance à un CPL2, il faudrait:

100 points à répartir.

1. Qu'il soit reconnu avoir été un bon enseignant.	$\overline{X}$: 30,26 E.-T.: 16,64
2. Qu'il ait une formation académique équivalente ou supérieure à la mienne.	$\overline{X}$: 24,61 E.-T.: 14,80
3. Qu'il connaisse très bien mon milieu de travail.	$\overline{X}$: 30,35 E.-T.: 16,54
4. Qu'il provienne de mon milieu de travail.	$\overline{X}$: 12,76 E.-T.: 11,49

Le total des 4 items doit égaler 100 points.

Q U E S T I O N N A I R E

(destiné aux CPL2)

ETUDE SUR LES ACTIVITES DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES EN LANGUES SECONDES

DIRECTION DE LA RECHERCHE

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mai 1977.

I. QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE.

. Comment répondre à ces questions:

Indiquez le numéro correspondant à votre choix de réponse dans la case appropriée sur la feuille-réponse. Il n'y a toujours qu'une seule réponse à indiquer.

. Exemple:

Enoncé 000: Quel est votre sexe?

. Féminin	1
. Masculin	2

La personne qui aurait répondu "1" à cette question voudrait dire qu'elle est de sexe féminin.

But du questionnaire:

Ce questionnaire a pour but de recueillir des données concernant les activités des Conseillers pédagogiques en langue seconde (CPL2)[1].

Tous les renseignements fournis dans ce questionnaire sont confidentiels et seules les personnes de l'équipe de recherche auront accès aux données individuelles. Un rapport portant sur l'ensemble des données recueillies sera rédigé suite à cette recherche.

Comment remplir ce questionnaire:

1. Ce questionnaire n'est pas un "test psychologique". Il n'y a ni bonnes, ni mauvaises réponses. Ce qui importe, c'est votre opinion personnelle. Travaillez rapidement: essayez de répondre spontanément ce que vous pensez. N'omettez aucun énoncé.

---

1) Le sigle CPL2, voulant dire conseiller pédagogique en langue seconde, sera utilisé tout au long du questionnaire.

2. Avis important: nous avons essayé, avec chacun des énoncés, d'étudier des aspects différents de la situation de travail du conseiller pédagogique en langue seconde. Etant donné que divers énoncés font partie d'un même univers, il se peut que vous ayez l'impression que des énoncés différents se ressemblent. Soyez assuré que notre but n'est pas de contrôler la cohérence de vos réponses.

3. Nous vous demandons:

   a) de répondre sur la feuille-réponse ci-jointe.

   b) de vous assurer, périodiquement, que le numéro de la question à laquelle vous répondez sur la feuille-réponse correspond bien au numéro de la question dans le feuillet.

I. QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE.

		N.
100.	Quelle est votre langue maternelle?	
	. français	60
	. anglais	11
	. autre	3
101.	Etes-vous conseiller pédagogique:	
	. en anglais langue seconde?	47
	. en français langue seconde?	13
	. dans les deux langues?	13
102.	Etes-vous conseiller pédagogique:	
	. au niveau élémentaire?	30
	. au niveau secondaire?	24
	. aux deux niveaux?	19
103.	Etes-vous engagé comme conseiller pédagogique en langue seconde:	
	. à temps plein : 100% de votre temps?	38
	. à temps partiel: 76% à 99% de votre temps?	3
	. à temps partiel: 50% à 75% de votre temps?	16
	. à temps partiel: 26% à 49% de votre temps?	7
	. à temps partiel: 25% de votre temps et moins?	8
	Pas de réponse:	1
104.	Si vous êtes engagé à temps partiel comme CPL2, quel autre poste occupez-vous?	
	. enseignant	15
	. chef de groupe	1
	. conseiller pédagogique dans une autre matière	16
	. autre	4
	Pas de réponse:	37

		N.
105.	Exercez-vous vos fonctions de CPL2 dans:	
	. une (1) commission scolaire?	59
	. deux (2) commissions scolaires?	8
	. trois (3) commissions scolaires?	7
	. quatre (4) commissions scolaires et plus?	4
106.	Quel est le dernier diplôme[1] que vous avez obtenu parmi les suivants? (N'indiquez que le dernier diplôme complété)	
	. brevet supérieur, brevet complémentaire, brevet B ou brevet C.	6
	. baccalauréat en pédagogie (brevet A).	25
	. concentration en pédagogie dans le cadre d'un baccalauréat spécialisé.	18
	. maîtrise, doctorat en éducation.	14
	. autre brevet d'enseignement (ex.: école normale supérieure).	6
	. aucun diplôme complété en pédagogie.	4
107.	Est-ce que dans l'enseignement des langues secondes, vous avez: (N'indiquez que le dernier diplôme complété)	
	. un certificat en enseignement de la langue seconde?	19
	. une concentration en enseignement de la langue seconde dans le cadre d'un baccalauréat spécialisé?	15
	. un baccalauréat spécialisé en enseignement de la langue seconde?	8
	. une maîtrise?	6
	. un doctorat?	1
	. pas complété de diplôme dans ce domaine?	24
	(Indiquez le dernier diplôme complété.)	

(1) Ne tenir compte que des diplômes qui sont reconnus par le M.E.Q. ou qui sont en voie de l'être.

108. Est-ce que dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique vous avez:

	N.
. complété un baccalauréat spécialisé (licence)?	27
. complété une maîtrise?	10
. complété un doctorat?	1
. pas complété de diplôme dans aucun de ces domaines?	35

(N'indiquez que le dernier diplôme complété)

109. Etes-vous né(e):

. au Québec?		51
. dans une autre province du Canada mais vivant au Québec depuis:	. moins de 5 ans?	
	. 5 ans et plus?	12
. dans un pays autre que le Canada mais vivant au Québec depuis:	. moins de 5 ans?	2
	. 5 ans et plus?	8

110. Dans quelle région administrative se situe la ou les commissions scolaires dans laquelle ou lesquelles vous exercez vos fonctions?

	N.
Région "A"	16
Région "B"	37
Région "C"	20

111. Cette année, dans combien d'écoles sont répartis les enseignants que vous encadrez?

	N.		N.
. 1 à 5 écoles	8	. 21 à 25 écoles	4
. 6 à 10 écoles	23	. 26 à 30 écoles	6
. 11 à 15 écoles	10	. 31 écoles et plus	9
. 16 à 20 écoles	13		

112. Cette année, combien d'enseignants en langue seconde devez-vous encadrer dans votre (vos) commission(s) scolaire(s)?

. 1 à 10 enseignants	10	. 41 à 55 enseignants	11
. 11 à 20 enseignants	8	. 56 à 75 enseignants	8
. 21 à 30 enseignants	9	. 76 enseignants et plus	18
. 31 à 40 enseignants	9		

113. Combien y a-t-il de milles environ entre les deux points extrêmes du territoire que vous avez à couvrir dans votre(vos) commission(s) scolaire(s)?

. 0 à 5 milles	6	. 46 à 70 milles	12
. 6 à 15 milles	12	. 71 à 100 milles	6
. 16 à 30 milles	21	. 100 milles et plus	9
. 31 à 45 milles	7		

114. Dans votre (vos) commission(s) scolaire(s), quel pourcentage d'enseignants enseignent la langue seconde comme spécialistes dans cette matière?

A) . <u>à l'élémentaire</u>:

$\bar{X}$: 2,18
E.-T. : 1,36

. 0% à 25%	. 51% à 75%
. 26% à 50%	. 76% à 100%

B) . <u>au secondaire:</u>

$\bar{X}$: 3,04
E.-T. : 1,35

. 0 à 25%	. 51% à 75%
. 26% à 50%	. 76% à 100%

115. Dans votre (vos) commission(s) scolaire(s), quel pourcentage de chefs de groupe sont des <u>spécialistes</u> dans cette matière?

$\bar{X}$: 2,54
E.-T. : 1,43

. 0% à 25%	. 51% à 75%
. 26% à 50%	. 76% à 100%

116. Par rapport au nombre total d'enseignants en langue seconde que vous devez encadrer dans votre (vos) commission(s) scolaire(s), indiquez le pourcentage d'enseignants que vous avez rencontrés au moins une (1) fois cette année?

$\bar{X}$: 3,42 . 0% à 25% . 51% à 75%

E.-T.: 0,964 . 26% à 50% . 76% à 100%

117. Par rapport au nombre total d'enseignants en langue seconde que vous devez encadrer dans votre (vos) commission(s) scolaire(s), indiquez le pourcentage d'enseignants que vous avez rencontrés de <u>façon régulière</u> (i.e. au moins à quelques reprises) durant la dernière année académique?

$\bar{X}$: 2,69 . 0% à 25% . 51% à 75%

E.-T.: 1,12 . 26% à 50% . 76% à 100%

II. INTERVENTIONS AUPRES DES ENSEIGNANTS.

Comment répondre à ces questions:

Pour répondre à ces questions, vous indiquez sur la feuille-réponse le chiffre correspondant à l'énoncé qui caractérise le plus votre situation.

200. A partir des demandes de rencontre provenant des enseignants eux-mêmes ou d'un intermédiaire (principal, chef de groupe, etc...) quel pourcentage d'enseignants avez-vous pu rencontrer durant la dernière année accadémique?

	N.
. J'ai pu rencontrer tous ou la plupart des enseignants (90% à 100%) qui ont formulé une demande en ce sens.	61
. J'ai pu rencontrer un pourcentage très élevé d'enseignants (75% à 90%) qui ont formulé une demande en ce sens.	7
. J'ai pu rencontrer un pourcentage assez élevé d'enseignants (60% à 75%) qui ont formulé une demande en ce sens.	1
. J'ai pu rencontrer un pourcentage peu élevé d'enseignants (40% à 60%) qui ont formulé une demande en ce sens.	1
. J'ai pu rencontrer un pourcentage faible d'enseignants (40% et moins) qui ont formulé une demande en ce sens.	3
Pas de réponse:	1

201. Indiquez, parmi les causes suivantes, la principale cause qui vous a amené à ne pas répondre à toutes les demandes de rencontre qui vous ont été formulées. Ne choisissez qu'une seule réponse.

Note: Si vous avez choisi la catégorie (1) à la question 200, ne répondez pas à cette question.

	N.
. empêchement venant des directions d'école ou des chefs de groupe.	1
. empêchement causé par la grandeur du territoire, le nombre d'écoles et le nombre d'enseignants à rencontrer.	4
. le caractère non urgent de la demande.	3
. vous étiez pris par d'autres activités.	5
. incapacité de répondre à cette demande parce qu'elle sortait de votre champ de compétence.	1
. raisons personnelles (maladies, etc...)	1

Pas de réponse: 58

202. Lors des rencontres que vous souhaitiez personnellement avoir avec les enseignants de votre commission scolaire, quel pourcentage d'enseignants avez-vous pu rencontrer durant la dernière année académique?

	N.
. J'ai pu rencontrer tous ou la plupart (90% à 100%) des enseignants que je souhaitais rencontrer.	35
. J'ai pu rencontrer un pourcentage très élevé d'enseignants (75% à 90%) que je souhaitais rencontrer.	17
. J'ai pu rencontrer un pourcentage assez élevé d'enseignants (60% à 75%) que je souhaitais rencontrer.	8
. J'ai pu rencontrer un pourcentage peu élevé d'enseignants (40% à 60%) que je souhaitais rencontrer.	6
. J'ai pu rencontrer un faible pourcentage d'enseignants (40% et moins) que je souhaitais rencontrer.	5

Pas de réponse: 2

203. Indiquez, parmi les causes suivantes, la principale cause qui vous a amené à ne pas rencontrer tous les enseignants que vous désiriez rencontrer. Ne choisissez qu'une seule réponse.

Note: Si vous avez choisi la catégorie (1) à la question 202, ne répondez pas à cette question.

	N.
. empêchement venant des directions d'école ou des chefs de groupe.	4
. empêchement causé par la grandeur du territoire, le nombre d'écoles et le nombre d'enseignants à rencontrer.	5
. conflit d'horaires des enseignants, manque de disponibilité des enseignants.	18
. vous étiez pris par d'autres activités.	9
. raisons personnelles. (maladies, etc...)	0
Pas de réponse:	37

III. CONTRAINTES DE TRAVAIL.

But de ces questions:

Ces questions ont pour but de voir quel genre de difficulté vous causent certaines situations ou certains facteurs.

Question:

Quel degré de difficulté vous causent les facteurs suivants pour mener à bien votre travail de CPL2?

Comment répondre à ces questions:

Vous allez indiquer sur l'échelle de 7 points quel degré de difficulté vous causent les facteurs suivants, dans l'exercice de votre travail.

Pas du tout	Presque pas	Un peu	Moyennement	Passablement	Beaucoup	Extrêmement	Pas de réponse	Ne s'applique pas à moi
1	2	3	4	5	6	7	0	9

Exemple:

Quel degré de difficulté vous cause l'étendue du territoire que vous avez à couvrir?

La personne qui aurait indiqué "7" sur la feuille-réponse voudrait dire que l'étendue du territoire qu'elle doit couvrir lui cause extrêmement de difficulté pour mener à bien son travail de CPL2. Par contre, si elle avait indiqué "2", elle voudrait dire qu'elle n'éprouve presque pas de difficulté à cause de l'étendue du territoire. Si la question ne s'applique pas à votre situation, inscrivez "9" dans la case appropriée sur la feuille-réponse.

III. CONTRAINTES DE TRAVAIL.

Pas du tout	Presque pas	Un peu	Moyennement	Passablement	Beaucoup	Extrêmement	Pas de réponse	Ne s'applique pas à moi
1	2	3	4	5	6	7	0	9

QUEL DEGRE DE DIFFICULTE VOUS CAUSENT LES FACTEURS SUIVANTS POUR MENER A BIEN VOTRE TRAVAIL DE CPL2.

300. Le manque de spécialisation des enseignants.
$\overline{X}$: 4,15 Ecart-type: 2,06

301. Le fait qu'il y ait plusieurs programmes d'enseignement dans le milieu où vous exercez vos fonctions.
$\overline{X}$: 4,16 Ecart-type: 2,96

302. Le nombre d'écoles dont vous devez vous occuper.
$\overline{X}$: 3,37 Ecart-type: 2,07

303. Le manque de collaboration des directions d'école.
$\overline{X}$: 2,90 Ecart-type: 2,05

304. Le nombre d'enseignants que vous devez aider.
$\overline{X}$: 2,95 Ecart-type: 2,15

305. Le manque de disponibilité des enseignants pour vous rencontrer.
$\overline{X}$: 4,30 Ecart-type: 2,08

306. Le manque de pouvoir que vous avez pour faire appliquer des recommandations.
$\overline{X}$: 4,05 Ecart-type: 1,98

307. L'étendue du territoire à couvrir.
$\overline{X}$: 3,06 Ecart-type: 2,20

308. La période de temps que cela prend avant d'être accepté par les enseignants, la quantité d'efforts à déployer pour se faire connaître et accepter de ceux-ci.
$\overline{X}$: 2,79 Ecart-type: 2,00

309. Le manque d'intérêt des enseignants pour vous rencontrer.
$\overline{X}$: 2,94 Ecart-type: 1,89

310. Les tâches de type administratif qu'exige de vous votre supérieur immédiat.
$\overline{X}$: 3,44 Ecart-type: 2,31

IV. BESOINS DE PERFECTIONNEMENT.

But de ces questions:

Le but de ces questions est de connaître le degré d'aide dont vous auriez besoin pour mieux accomplir vos tâches de conseiller pédagogique en langue seconde.

Question:

Dans quelle mesure avez-vous besoin de recevoir de l'aide, sous forme d'activités de perfectionnement, par exemple, pour mieux accomplir vos tâches de conseiller pédagogique en langue seconde?

Comment répondre à ces questions:

Pour répondre à ces questions vous indiquez sur la feuille-réponse, le numéro correspondant à votre choix de réponse à l'aide de l'échelle suivante.

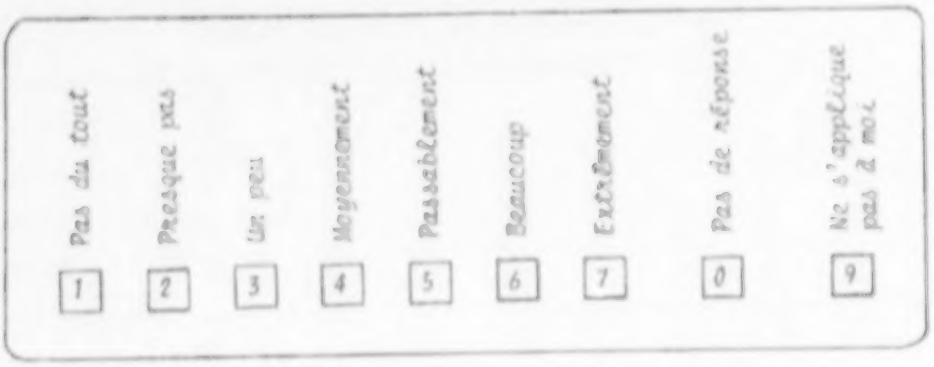

Exemple:

Enoncé 000: pour élaborer des tests de rendement.

La personne qui aurait répondu (1) à cette question voudrait dire qu'elle n'a pas du tout besoin d'aide pour accomplir cette tâche. Par contre, la personne qui aurait répondu (6) à cette question voudrait dire qu'elle a besoin de beaucoup d'aide pour élaborer des tests de rendement.

IV. BESOINS DE PERFECTIONNEMENT.

Pas du tout	Presque pas	Un peu	Moyennement	Passablement	Beaucoup	Extrêmement	Pas de réponse	Ne s'applique pas à moi
1	2	3	4	5	6	7	0	9

DANS QUELLE MESURE AVEZ-VOUS BESOIN DE RECEVOIR DE L'AIDE, SOUS FORME D'ACTIVITES DE PERFECTIONNEMENT, PAR EXEMPLE, POUR MIEUX ACCOMPLIR VOS TACHES DE CPL2.

400. Pour collaborer à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde.

$\overline{X}$: 2,36 *Ecart-type*: 1,64

401. Pour choisir les méthodes d'enseignement à être utilisées dans votre commission scolaire en vue de les proposer aux unités administratives.

$\overline{X}$: 2,95 *Ecart-type*: 1,88

402. Pour mieux connaître les avantages et les inconvénients de différentes formes de répartition des cours à l'intérieur de l'horaire.

$\overline{X}$: 2,92 *Ecart-type*: 1,63

403. Pour évaluer les résultats apportés par le(s) programme(s) et les méthodes d'enseignement de la langue seconde dans votre commission scolaire.

$\overline{X}$: 4,62 *Ecart-type*: 1,76

404. Pour aider les enseignants à auto-évaluer leurs façons d'enseigner, leurs comportements en classe, etc...

$\overline{X}$: 4,58 *Ecart-type*: 1,75

405. Pour aider les enseignants à élaborer des tests mesurant les apprentissages des élèves.

$\overline{X}$: 3,86 *Ecart-type*: 1,91

406. Pour identifier les besoins de perfectionnement des enseignants grâce à des observations en classe, des inventaires de besoins, etc...

$\overline{X}$: 3,81 *Ecart-type*: 1,79

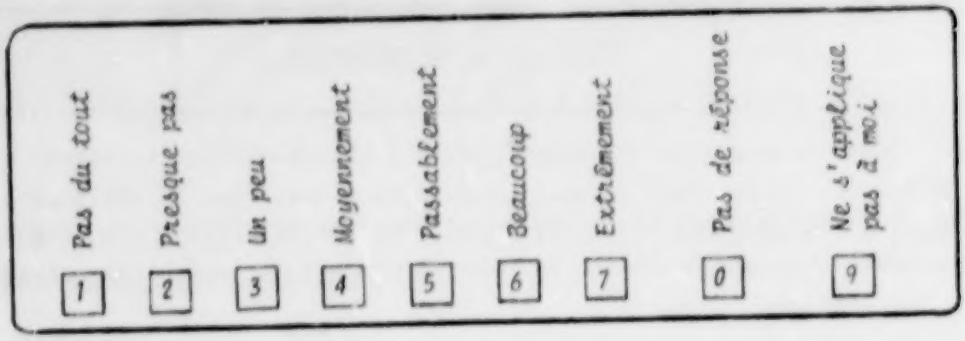

DANS QUELLE MESURE AVEZ-VOUS BESOIN DE RECEVOIR DE L'AIDE, SOUS FORME D'ACTIVITES DE PERFECTIONNEMENT, PAR EXEMPLE, POUR MIEUX ACCOMPLIR VOS TACHES DE CPL2.

407. Pour élaborer un programme de perfectionnement destiné aux enseignants.
$\bar{X}$: 4,41 *Ecart-type*: 1,72

408. Pour organiser et dispenser un programme de perfectionnement destiné aux enseignants.
$\bar{X}$: 4,35 *Ecart-type*: 1,81

409. Pour évaluer les programmes de perfectionnement destinés aux enseignants.
$\bar{X}$: 4,02 *Ecart-type*: 1,74

410. Pour effectuer la sélection des enseignants en langue seconde.
$\bar{X}$: 2,61 *Ecart-type*: 1,80

411. Pour mieux expliquer les méthodes d'enseignement aux enseignants.
$\bar{X}$: 3,46 *Ecart-type*: 1,74

412. Pour mieux être capable d'adapter les programmes et les méthodes d'enseignement aux besoins des élèves.
$\bar{X}$: 3,79 *Ecart-type*: 1,50

413. Pour mieux connaître la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (planification du contenu, variation des techniques, motivation des élèves, etc...).
$\bar{X}$: 3,61 *Ecart-type*: 1,59

414. Pour mieux connaître l'utilisation du matériel didactique nouveau dans l'enseignement de la langue seconde.
$\bar{X}$: 3,59 *Ecart-type*: 1,52

V. MODE D'INTERVENTION.

500. Sur 100 fois où vous avez communiqué avec les enseignants en langue seconde, indiquez le nombre de fois où chacune des modalités suivantes a été utilisée.

		$\bar{X}$	Ecart-type
a)	Rencontre de groupe	26,06	(20,92)
b)	Rencontre individuelle	33,81	(20,12)
c)	Téléphone	19,73	(14,10
d)	Lettre personnelle	4,79	(6,05)
e)	Lettre circulaire	14,51	(16,63)

Le total des 5 énoncés doit égaler 100.

501. Sur 100 fois où vous auriez à communiquer avec les enseignants en langue seconde, indiquez le nombre de fois que vous souhaiteriez communiquer selon chacune des modalités suivantes.

a)	Rencontre de groupe	31,81	(19,08)
b)	Rencontre individuelle	40,29	(18,54)
c)	Téléphone	13,69	(14,69)
d)	Lettre personnelle	4,86	(8,17)
e)	Lettre circulaire	10,88	(14,31)

Le total des 5 énoncés doit égaler 100.

502. Sur 100 rencontres, combien sont organisées par les sources suivantes:

a)	Vous-même	70,26	(25,50)
b)	Les enseignants	15,02	(20,38)
c)	Les directeurs d'école	11,47	(20,20)
d)	Les chefs de groupe	9,26	(18,79)

Le total des 4 énoncés doit égaler 100.

503. Plusieurs facteurs peuvent aider un CPL2 à obtenir de bons résultats dans son travail d'encadrement de l'enseignement de la langue seconde. Parmi les qualités et compétences suivantes, quelles sont celles qui ont influencé le plus favorablement votre travail de CPL2? Distribuez 100 points entre les énoncés suivants:

a) Bonne connaissance de la langue seconde et maîtrise de son usage.

$\bar{X}$: 21,16 *Ecart-type*: 12,39

b) Bonne connaissance des programmes et méthodes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde ainsi que des expériences tentées en cette matière.

$\bar{X}$: 21,23 *Ecart-type*: 11,00

c) Bonne connaissance en pédagogie et en évaluation de l'enseignement: techniques d'enseignement, psychologie de l'apprentissage, élaboration d'instruments de mesure, etc...

$\bar{X}$: 21,16 *Ecart-type*: 9,53

d) Bonne capacité d'animer des groupes de travail, d'effecteur des entrevues.

$\bar{X}$: 19,74 *Ecart-type*: 9,30

e) Bonne capacité pour pouvoir implanter un changement pédagogique.

$\bar{X}$: 15,19 *Ecart-type*: 6,79

Le total des 5 énoncés doit égaler 100.

504. Distribuez 100 points parmi les compétences et les qualités que devrait avoir un CPL2 selon vous.

a) Le CPL2 devrait être réceptif aux idées et suggestions des autres. $\bar{X}$: 20,05 *Ecart-type:* 7,85

b) Le CPL2 devrait faire preuve de réalisme dans ses suggestions. $\bar{X}$: 19,50 *Ecart-type:* 8,79

c) Le CPL2 devrait faire preuve de diplomatie dans ses relations. $\bar{X}$: 19,28 *Ecart-type:* 8,55

d) Le CPL2 devrait faire preuve d'initiative et d'ingéniosité. $\bar{X}$: 21,60 *Ecart-type:* 9,08

e) Le CPL2 devrait pouvoir planifier un programme d'activités . $\bar{X}$: 18,13 *Ecart-type:* 7,50

Le total des 5 énoncés doit égaler 100.

Q U E S T I O N N A I R E

(destiné aux "supérieurs" immédiats des CPL2)

ETUDE SUR LES ACTIVITES DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES EN LANGUES SECONDES

DIRECTION DE LA RECHERCHE

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Juin 1977.

Ce questionnaire a été élaboré par des membres de l'équipe de recherche de l'ENAP (Germain Julien, Marie-Andrée Bussière et Michel Alain) avec la collaboration de Roland Foucher, psychologue industriel, consultant, professeur au département d'administration de l'U.Q.A.M.

But du questionnaire:

Ce questionnaire a pour but de recueillir des données concernant les activités des Conseillers pédagogiques en langue seconde (CPL2)[1].

Tous les renseignements fournis dans ce questionnaire sont confidentiels et seules les personnes de l'équipe de recherche auront accès aux données individuelles. Un rapport portant sur l'ensemble des données recueillies sera rédigé suite à cette recherche.

Comment remplir ce questionnaire:

Ce questionnaire n'est pas un "test psychologique". Il n'y a ni bonnes, ni mauvaises réponses. Ce qui importe, c'est votre opinion personnelle. Travaillez rapidement: essayez de répondre spontanément ce que vous pensez. N'omettez aucun énoncé.

---

1) Le sigle CPL2, voulant dire conseiller pédagogique en langue seconde, sera utilisé tout au long du questionnaire.

I. QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE.

. Comment répondre à ces questions:

Indiquez le numéro correspondant à votre choix de réponse dans la case appropriée sur la feuille-réponse. Il n'y a toujours qu'une seule réponse à indiquer.

. Exemple:

Enoncé 000: Quel est votre sexe?

. *Féminin*	1
. *Masculin*	2

La personne qui aurait répondu "1" à cette question voudrait dire qu'elle est de sexe féminin.

. Avis important:

Nous avons essayé, avec chacun des énoncés, d'étudier des aspects différents de la situation de travail du conseiller pédagogique en langue seconde. Etant donné que divers énoncés font partie d'un même univers, il se peut que vous ayez l'impression que des énoncés différents se ressemblent. Soyez assuré que notre but n'est pas de contrôler la cohérence de vos réponses.

. Nous vous demandons:

a) de répondre sur la feuille-réponse ci-jointe.

b) de vous assurer, périodiquement, que le numéro de la question à laquelle vous répondez sur la feuille-réponse correspond bien au numéro de la question dans le feuillet.

I. QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE.

		N.
100.	Quel est le statut de votre commission scolaire?	
	. locale	19
	. régionale	17
	. intégrée	4

		N.		N.
101.	Quel est le nombre d'élèves inscrits dans votre commission scolaire?			
	. moins de 1500	2	. 12000 à 17999	4
	. 1500 à 2999	6	. 18000 à 23999	1
	. 3000 à 6999	12	. 24000 et plus	1
	. 7000 à 11999	14		

		N.
102.	A quel secteur linguistique appartient votre commission scolaire?	
	. uniquement francophone	17
	. francophone avec une minorité anglophone	21
	. anglophone	2
	. anglophone avec minorité francophone	0
	. autant anglophone que francophone	0

103. Quel poste occupez-vous au sein de votre commission scolaire?

	N.
. directeur général	4
. directeur général adjoint	1
. directeur du personnel	0
. directeur du service de l'enseignement	21
. coordonnateur de matière	4
. autre	10

104. Dans quelle région administrative se situe votre commission scolaire?

	N.	%
Région A:	7	17.5
Région B:	20	50.
Région C:	13	32.5

II. QUESTIONS PORTANT SUR LES CPL2.

But de ces questions:

Le but de ces questions est de recueillir des renseignements permettant de connaître la situation de travail des CPL2.

Comment répondre à ces questions:

Pour répondre à ces questions, vous indiquez le chiffre correspondant au nombre de CPL2 dans la case appropriée sur la feuille-réponse.

Exemple 000:

Dans votre commission scolaire combien de CPL2 encadrent l'enseignement:

- *de l'anglais langue seconde seulement?*
- *du français langue seconde seulement?*
- *des deux langues secondes à la fois?*

0	1
0	1
0	0

La personne qui aurait répondu de cette façon voudrait dire qu'il y a un (1) CPL2 encadrant l'enseignement de l'anglais langue seconde, un (1) CPL2 encadrant le français langue seconde mais, qu'il n'y a pas de CPL2 qui encadre l'enseignement des deux langues secondes dans sa commission scolaire.

II. QUESTIONS PORTANT SUR LES CPL2.

200. Dans votre commission scolaire, combien de CPL2 exercent leurs fonctions:

a) à temps plein?

a) Aucun: 18
un: 20
deux: 2

b) à temps partiel étant donné qu'ils occupent une autre fonction dans votre commission scolaire (enseignant, chef de groupe, etc...)?

b) Aucun: 25
un: 15

c) à temps partiel étant donné qu'ils sont aussi à l'emploi d'une ou de plusieurs autres commissions scolaires?

c) Aucun: 33
un: 7

d) total des CPL2 travaillant dans votre commission scolaire?

d) Aucun: 2
un: 31
deux: 6
trois: 1

201. Dans votre commission scolaire, combien de CPL2 encadrent le niveau d'enseignement:

a) élémentaire seulement?

a) Aucun: 23
un: 17

b) secondaire seulement?

b) Aucun: 23
un: 16
deux: 1

c) les deux niveaux à la fois?

c) Aucun: 33
un: 4
deux: 3

202. Dans votre commission scolaire, combien de CPL2 encadrent l'enseignement:

a) de l'anglais langue seconde seulement?

a) Aucun: 11
un: 28
trois: 1

b) du français langue seconde seulement?

b) Aucun: 36
un: 3
deux: 1

c) des deux langues secondes à la fois?

c) Aucun: 32
un: 8

203. Dans votre commission scolaire, à combien estimez-vous le pourcentage des enseignants en langue seconde qui sont <u>spécialisés</u>[1] dans cette matière:

a) à l'élémentaire? $\overline{X}$: 37,82 Ecart-type: 36,89

b) au secondaire? $\overline{X}$: 53,43 Ecart-type: 26,96

---

1) Un enseignant spécialisé est un enseignant qui possède un diplôme en enseignement de la langue seconde.

III. VOS ATTENTES FACE AUX TACHES DES CPL2.

But de ces questions:

Ces questions ont pour but de mesurer l'importance que vous accordez à diverses tâches que vous aimeriez retrouver ou ne pas retrouver dans la situation de travail d'un CPL2.

Comment répondre à ces questions:

Indiquez ce que vous ressentez vraiment face aux diverses tâches proposées, sans vous demander si c'est réalisable ou non dans votre commission scolaire, en tenant compte seulement de l'importance relative que vous accordez à chacune de ces tâches. Toutes ces tâches ne sont pas de même importance; c'est pourquoi, à chacun des énoncés décrivant les tâches qui pourraient être attribuées à un conseiller pédagogique en langue seconde, dites jusqu'à quel point vous jugez important que chacun soit présent ou absent de son travail à l'aide de l'échelle suivante.

Estimez d'abord si l'énoncé doit être présent ou absent chez le conseiller pédagogique, avant d'indiquer à quel degré il doit l'être.

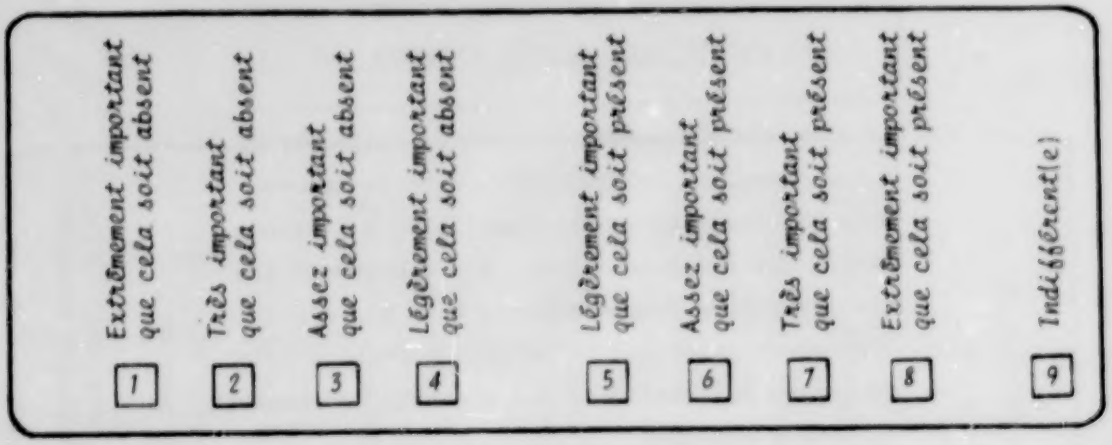

Cette échelle va de "extrêmement important que cela soit absent" (1) à "extrêmement important que cela soit présent"(8). Si vous êtes totalement indifférent(e) à l'égard d'un énoncé, indiquez (9) dans la case appropriée à cet énoncé sur la feuille-réponse.

Exemple:

"X" *Le CPL2 devrait collaborer à la sélection du personnel enseignant en langue seconde,*

Enoncé 000 - *en participant à l'élaboration des critères servant à l'engagement des enseignants en langue seconde* [7]

Enoncé 000 - *en participant à la sélection des candidats aux postes d'enseignants en langue seconde.* [5]

La personne qui aurait répondu de cette façon à ces questions voudrait dire qu'elle trouve très important qu'un CPL2 participe à l'élaboration des critères servant à l'engagement des enseignants en langue seconde mais que c'est légèrement important qu'un CPL2 participe à la sélection des candidats aux postes d'enseignants en langue seconde.

III. VOS ATTENTES FACE AUX TACHES DES CPL2.

1 Extrêmement important que cela soit absent
2 Très important que cela soit absent
3 Assez important que cela soit absent
4 Légèrement important que cela soit absent
5 Légèrement important que cela soit présent
6 Assez important que cela soit présent
7 Très important que cela soit présent
8 Extrêmement important que cela soit présent
9 Indifférent(e)

A. Le CPL2 devrait participer à la planification générale de la commission scolaire:

300. en collaborant à la préparation du budget pour le secteur de la langue seconde.

$\bar{X}$: 5,17 E.-T.: 1,75

301. en proposant aux autorités compétentes de la commission scolaire le matériel d'enseignement à utiliser dans l'enseignement de la langue seconde. $\bar{X}$: 7,6 E.-T.: ,49

302. en conseillant les autorités compétentes de la commission scolaire sur la façon de répartir les cours de la langue seconde dans l'horaire.

$\bar{X}$: 6,68 E.-T.: ,93

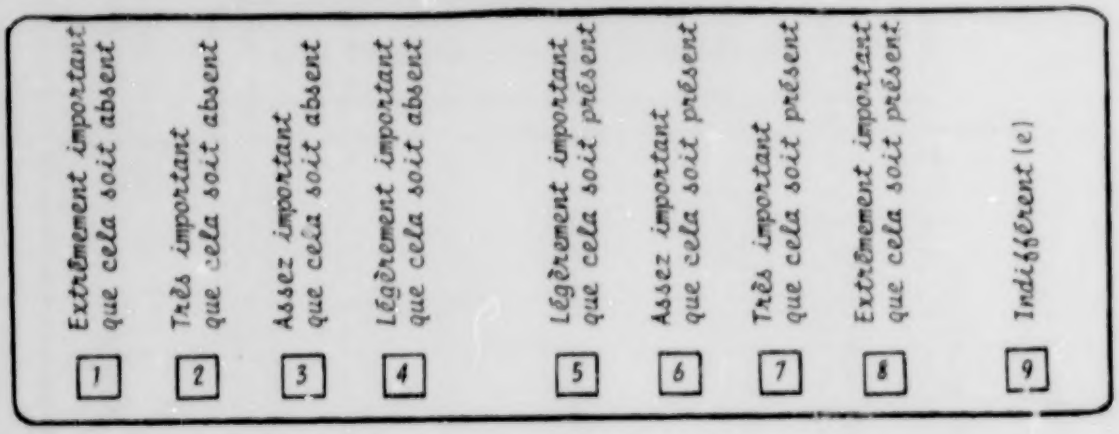

B. Le CPL2 devrait collaborer à l'évaluation de l'enseignement de la langue seconde:

303. en évaluant les résultats apportés par le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire.

$\bar{X}$: 7,35 E.-T.: 0,86

304. en vérifiant si les enseignants utilisent les méthodes conformément aux objectifs du programme et des méthodes choisis par la commission scolaire. $\bar{X}$: 6,82 E.-T.: 1,02

305. en aidant les enseignants à auto-évaluer leurs façons d'enseigner, leurs comportements en classe, etc...

$\bar{X}$: 7,20 E.-T.: 0,99

306. en aidant les enseignants à élaborer des tests mesurant les apprentissages des élèves.

$\bar{X}$: 7,25 E.-T.: 0,80

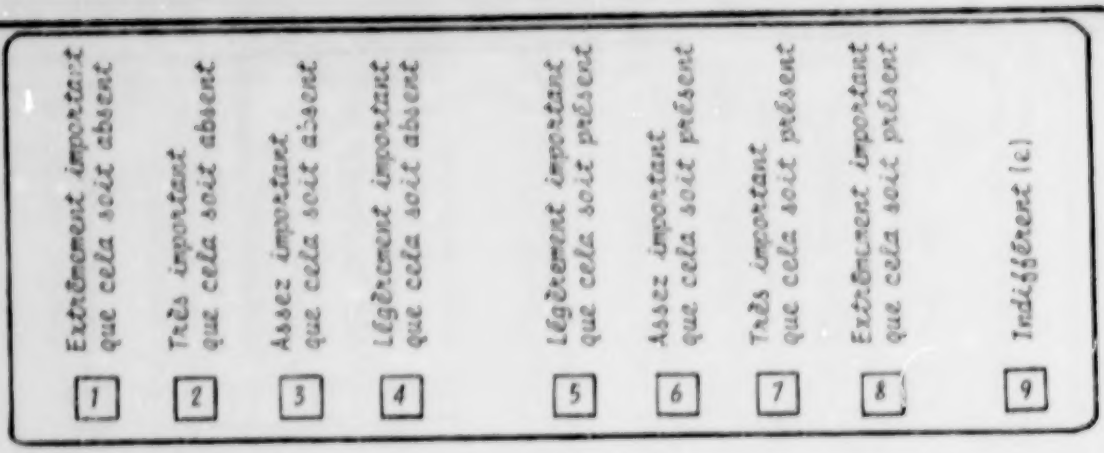

C. Le CPL2 devrait collaborer au perfectionnement des enseignants en langue seconde:

307. en identifiant leurs besoins de perfectionnement grâce à des observations en classe, des inventaires de besoins, etc...

$\bar{X}$: 7 E.-T.: 1,17

308. en planifiant et en organisant des activités de perfectionnement à l'intention des enseignants.

$\bar{X}$: 6,65 E.-T.: 1,25

309. en donnant lui-même des sessions de perfectionnement (e.g. cours en langue seconde).

$\bar{X}$: 5,75 E.-T.: 1,48

310. en informant les enseignants de l'existence d'activités de perfectionnement (stages, cours offerts par des organismes externes (CEGEP, Université).

$\bar{X}$: 7,07 E.-T.: 0,88

D. Le CPL2 devrait collaborer à la sélection du personnel enseignant en langue seconde:

311. en participant à l'élaboration des critères servant à l'engagement des enseignants en langue seconde.

$\bar{X}$: 7,02 E.-T.: 0,94

312. en participant à la sélection des candidats aux postes d'enseignant en langue seconde.

$\bar{X}$: 6,55 E.-T.: 1,98

1	Extrêmement important que cela soit absent
2	Très important que cela soit absent
3	Assez important que cela soit absent
4	Légèrement important que cela soit absent
5	Légèrement important que cela soit présent
6	Assez important que cela soit présent
7	Très important que cela soit présent
8	Extrêmement important que cela soit présent
9	Indifférent(e)

E. Le CPL2 devrait apporter un soutien pédagogique aux enseignants en langue seconde:

313. en leur expliquant les politiques et les directives provenant du ministère de l'Education ou de la commission scolaire, sur l'enseignement de la langue seconde.

$\bar{X}$: 6,87 E.-T.: 1,34

314. en leur fournissant des renseignements sur le programme et les méthodes utilisés dans la commission scolaire pour l'enseignement de la langue seconde.

$\bar{X}$: 7,47 E.-T.: 0,778

315. en les aidant à adapter aux besoins des élèves le programme et les méthodes d'enseignement de la langue seconde utilisés dans la commission scolaire.

$\bar{X}$: 7,52 E.-T.: 0,679

316. en les conseillant sur la méthodologie de l'enseignement de la langue seconde (planification du contenu, variation des techniques, motivation des élèves, etc...).

$\bar{X}$: 7,60 E.-T.: 0,545

317. en les conseillant sur l'utilisation du matériel didactique nouveau dans l'enseignement de la langue seconde.

$\bar{X}$: 7,22 E.-T.: 0,768

318. en les aidant à organiser des activités parascolaires (échanges linguistiques, voyages, rencontres, etc...) pour leurs élèves.

$\bar{X}$: 6,47 E.-T.: 1,15

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Extrêmement important que cela soit absent	Très important que cela soit absent	Assez important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit présent	Assez important que cela soit présent	Très important que cela soit présent	Extrêmement important que cela soit présent	Indifférent(e)

F. Le CPL2 devrait voir à ce que les enseignants disposent du matériel didactique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde:

319. en faisant un inventaire du matériel didactique disponible dans la commission scolaire.

$\bar{X}$: 5,81 E.-T.: 1,982

320. en dégageant quels sont les besoins de matériel didactique des enseignants.

$\bar{X}$: 6,43 E.-T.: 1,02

321. en s'informant du matériel didactique disponible sur le marché.

$\bar{X}$: 6,70 E.-T.: 1,04

322. en conseillant les autorités compétentes de la commission scolaire sur l'achat du matériel didactique. (matériel audio-visuel, livres, etc..)

$\bar{X}$: 7,05 E.-T.: 1,846

323. en travaillant à l'élaboration de matériel didactique complémentaire.

$\bar{X}$: 6,72 E.-T.: 1,06

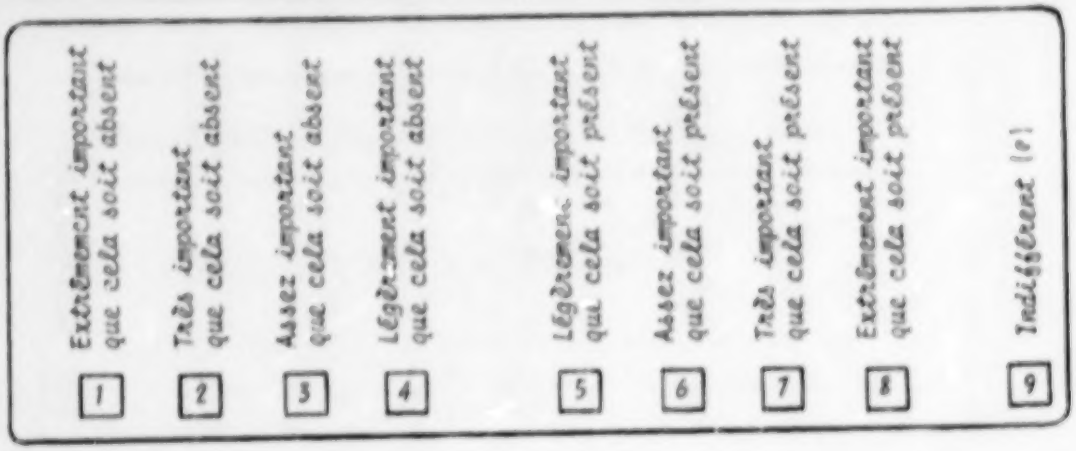

G. Le CPL2 devrait susciter l'implantation d'innovations pédagogiques:

324. en encourageant les enseignants à innover i.e. à rechercher de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques dans l'enseignement de la langue seconde.

$\bar{X}$: 6,97 E.-T.: 0,959

325. en aidant les enseignants à connaître de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques en enseignement de la langue seconde.

$\bar{X}$: 6,92 E.-T.: 1,70

326. en aidant les enseignants à organiser des expérimentations pédagogiques, i.e. des expériences reposant sur des bases scientifiques qui comprennent, par exemple, des hypothèses, des objectifs, un plan d'évaluation.

$\bar{X}$: 6,76 E.-T.: 1,06

IV. EVALUATION DES ACTIVITES DE VOTRE (VOS) CPL2.

Comment répondre à cette question:

Pour répondre à cette question, vous indiquez sur la feuille-réponse, le chiffre correspondant à votre choix de réponse.

400. Est-ce que durant les deux (2) dernières années vous avez eu l'occasion ou bien d'évaluer vous-même les activités de votre (vos) CPL2, ou de les évaluer conjointement avec lui ou encore de lire des rapports d'activités de votre (vos) CPL2 concernant l'évaluation de ses (leurs) activités?

	N.
. Oui	33
. Non	6

V. RENCONTRES AVEC VOTRE (VOS) CPL2.

Comment répondre à cette question:

Pour répondre à cette question, vous indiquez, à l'aide de l'échelle suivante, le chiffre correspondant à votre choix de réponse sur la feuille-réponse.

1	2	3	4	5	6
Aucune	1 à 3 fois	4 à 6 fois	7 à 10 fois	11 à 15 fois	16 fois et plus

500. Combien de fois, au cours de l'année scolaire, rencontrez-vous le (les) CPL2 au sujet de son (leur) travail?

$\overline{X}$: 3,97 E.-T.: 1,46

VI. RENCONTRES AVEC VOTRE (VOS) CPL2.

Comment répondre à cette question:

Pour répondre à cette question, indiquez sur la feuille-réponse le chiffre correspondant à votre choix de réponse selon l'échelle suivante:

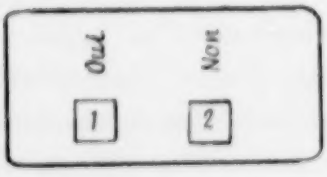

Question:

Lors des rencontres avec votre (vos) CPL2 est-ce que vous avez discuté avec lui (eux) des aspects suivants?

Note: Ne répondez pas à cette question si vous avec répondu (1) (soit "aucune") à la question 500.

600. L'établissement du programme de travail de votre (vos) CPL2.
Oui: 32 Non: 4 Pas de réponse: 4

601. La préparation du budget pour le secteur de la langue seconde.
Oui: 18 Non: 19 Pas de réponse: 3

602. L'achat du matériel pédagogique utile à l'enseignement de la langue seconde.
Oui: 33 Non: 3 Pas de réponse: 4

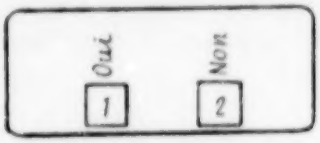

Lors des rencontres avec votre (vos) CPL2 est-ce que vous avez discuté avec lui (eux) des aspects suivants?

603. La répartition des cours de langue seconde à l'intérieur de l'horaire.
Oui: 27 *Non: 10* *Pas de réponse: 3*

604. Le choix des modes d'évaluation du rendement scolaire des élèves en langue seconde.
Oui: 29 *Non: 8* *Pas de réponse: 3*

605. La sélection du personnel enseignant en langue seconde.
Oui: 20 *Non: 17* *Pas de réponse: 3*

606. Le choix des méthodes à utiliser dans l'enseignement de la langue seconde.
Oui: 34 *Non: 3* *Pas de réponse: 3*

607. L'évaluation du programme et des méthodes utilisées par la commission scolaire dans l'enseignement de la langue seconde.
Oui: 32 *Non: 5* *Pas de réponse: 3*

608. L'organisation d'activités visant à faire connaître aux enseignants de nouvelles méthodes et de nouvelles techniques en enseignement de la langue seconde.
Oui: 25 *Non: 12* *Pas de réponse: 3*

609. L'organisation d'expérimentations pédagogiques dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde.
Oui: 25 *Non: 12* *Pas de réponse: 3*

610. L'organisation d'activités parascolaires (échanges linguistiques, voyages, rencontres, etc...) entre élèves francophones et anglophones.
Oui: 29 *Non: 8* *Pas de réponse: 3*

611. L'organisation d'activités de perfectionnement à l'intention des enseignants.
Oui: 30 *Non: 7* *Pas de réponse: 3*

612. L'inscription du (des) CPL2 à des activités de perfectionnement.
Oui: 32 *Non: 5* *Pas de réponse: 3*

VII. QUALITES OU COMPETENCES D'UN CPL2.

But de ces questions:

Les deux (2) questions qui suivent traitent des qualités ou compétences que vous pourriez désirer voir chez un CPL2 afin d'améliorer l'enseignement de la langue seconde.

Comment répondre à ces questions:

Sur la feuille-réponse, vous allez répartir pour chacune des questions, soit 700 et 701, un total de 100 points sur les différentes qualités ou compétences que vous pourriez souhaiter voir chez un CPL2. Indiquez 0 point si vous ne jugez pas cette qualité importante. Noubliez pas que le total des points répartis doit être égal à 100 points pour chacune des questions.

Exemple 000:

Les qualités que vous recherchez d'une voiture lors de son achat sont:

1. *son coût*
2. *sa réputation auprès de connaisseurs*
3. *sa performance*
4. *les frais d'entretien*

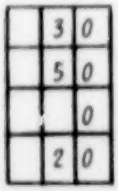

La personne qui aurait coté les quatre énoncés de cette façon accorderait respectivement plus d'importance à la réputation d'une auto, à son coût et à ses frais d'entretien. Par contre, elle n'accorderait aucune importance à la performance de celle-ci.

VII. QUALITES OU COMPETENCES D'UN CPL2.

700. Distribuez 100 points parmi les compétences ou qualités suivantes que vous souhaiteriez voir chez un CPL2.

1. Le CPL2 devrait bien connaître la langue seconde et en maîtriser l'usage. — $\bar{X}$: 21,92 — E.-T.: 11,51

2. Le CPL2 devrait bien connaître les programmes et les méthodes utilisés dans l'enseignement de la langue seconde ainsi que les expériences tentées en cette matière. — $\bar{X}$: 21,10 — E.-T.: 6,51

3. Le CPL2 devrait posséder de bonne connaissances en pédagogie et évaluation de l'enseignement: techniques d'enseignement, psychologie de l'apprentissage, élaboration d'instruments de mesure, techniques d'évaluation des enseignements, etc... — $\bar{X}$: 22,82 — E.-T.: 9,68

4. Le CPL2 devrait être capable d'animer des groupes de travail, d'effectuer des entrevues. — $\bar{X}$: 19,05 — E.-T.: 9,27

5. Le CPL2 devrait être capable d'implanter un changement pédagogique. — $\bar{X}$: 15,72 — E.-T.: 6,88

Le total des 5 énoncés doit égaler 100 points.

701. Distribuez 100 points parmi les compétences ou qualités que vous souhaiteriez voir chez un CPL2.

1.	Le CPL2 devrait être réceptif aux idées et suggestions des autres.	$\bar{X}$: 17,87 E.-T.: 6,78
2.	Le CPL2 devrait faire preuve de réalisme dans ses suggestions.	$\bar{X}$: 18,62 E.-T.: 6,09
3.	Le CPL2 devrait faire preuve de diplomatie dans ses relations.	$\bar{X}$: 18,25 E.-T.: 7,64
4.	Le CPL2 devrait faire preuve d'initiative et d'ingéniosité.	$\bar{X}$: 22,25 E.-T.: 9,26
5.	Le CPL2 devrait pouvoir planifier un programme d'activités.	$\bar{X}$: 23,37 E.-T.: 10,76

Le total des 5 énoncés doit égaler 100 points.

Achevé d'imprimer à
Québec en février 1978, sur
les presses du Service de la reprographie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Février 1978